

Inégalités, pouvoir d'achat, éco-anxiété : *agir* sans attendre pour une transition juste

Rapport annuel sur l'état
de la France en 2023

RAPPORTEURE
Marianne TORDEUX BITKER



2023-024
NOR : CESL1100024X
Mercredi 25 octobre 2023

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 25 octobre 2023

**Inégalités, pouvoir
d'achat, éco-anxiété :
agir sans attendre pour
une transition juste**
Rapport annuel sur l'état
de la France en 2023

Avis du Conseil économique, social
et environnemental sur proposition
de la commission Économie et finances

Rapporteure :
Marianne TORDEUX BITKER

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du **jour/mois/année** en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la commission Économie et finances, la préparation d'un avis *Inégalités, pouvoir d'achat, éco-anxiété : agir sans attendre pour une transition juste - Rapport annuel sur l'état de la France en 2023*. La commission Économie et finances présidée par M. Jacques CREYSSEL, a désigné Mme Marianne TORDEUX BITKER comme rapporteure.

sommaire

synthèse

Le Rapport sur l'état de la France (RAEF) est le rapport annuel de la société civile organisée. Il vise à dresser un diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale de la France, et de l'état des Français et des Françaises à l'automne 2023, pour éclairer et influencer les politiques publiques.

Pour le réaliser, les différentes commissions du CESE se sont appuyées sur les travaux réalisés par ce dernier¹, sur un sondage exclusif réalisé avec Ipsos ainsi que sur des analyses et sources d'information externes. Ce rapport 2023 diffère donc dans son format des précédents : le CESE a cherché à s'inscrire davantage dans l'actualité et à ouvrir ses sources d'analyse aux indicateurs qualitatifs socio-économiques en complément des dix « nouveaux indicateurs de richesse » et du PIB que le RAEF suivait jusqu'à présent.

Le RAEF s'articule autour de trois volets :

- Le volet 1 est un **sondage** réalisé entre le 1er et le 14 septembre 2023 auprès d'un échantillon représentatif de la population française métropolitaine et ultramarine de 18 ans et plus. Avec ce sondage, le CESE a souhaité appréhender de nouvelles dimensions du bien-être des Français et des Françaises, leur niveau d'optimisme pour eux, pour l'avenir du pays et pour le monde, ainsi que leurs sources d'inquiétude. Le sondage apporte un éclairage sur le rapport des Français et des Françaises au travail

1 Avis CESE - rapports et études économiques, sociales et environnementales | Le Conseil économique social et environnemental (lecese.fr)

et l'évolution de leur pouvoir d'achat. Enfin, le sondage met en exergue deux sources d'inquiétude citées par les Français et les Françaises : d'une part les inégalités – leurs sources, leurs conséquences et les actions à mener pour les éradiquer et d'autre part, le dérèglement climatique – avec une évaluation de la capacité des Français et des Françaises à s'engager pour lutter contre le réchauffement climatique.

- Le volet 2 comprend quatre **notes focus** réalisées par les différentes commissions du CESE, en prise avec l'actualité et les sources d'inquiétude des Français et des Françaises identifiées dans le sondage. Alors que l'emploi, le pouvoir d'achat et les inégalités sont cités comme des préoccupations majeures de nos concitoyens, le CESE analyse la capacité à appliquer une politique de plein emploi dans les quartiers prioritaires de la ville et auprès des populations les moins favorisées. Par ailleurs, le CESE s'interroge sur le rôle que le numérique peut jouer dans un contexte d'inégalités d'accès aux soins sur le territoire. Enfin, alors que la mobilisation contre le dérèglement climatique doit être générale, le CESE s'interroge sur la capacité des entreprises - TPE, PME, ETI et grands groupes - à s'engager dans la transition environnementale, et sur celle de la France à accélérer la production d'énergies renouvelables.

- Le volet 3 enrichit le RAEF de dix courtes analyses d'**indicateurs socio-économiques quantitatifs et qualitatifs** présentant un lien fort avec les thématiques d'inégalités, de pauvreté, de santé et d'environnement : comment définir et mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale en 2023 ? Quelles sont les conséquences de l'inflation sur le pouvoir d'achat en Outre-mer ? Quelle évaluation peut être faite de l'attractivité, de la réindustrialisation et de l'effort de recherche de la France ? Que révèle l'indice de position sociale et mixité sociale à l'école sur la ségrégation scolaire ? Comment évolue le taux d'emploi en France, en particulier chez les seniors ? Quel est le niveau de l'espérance de vie en bonne santé en France en 2023 ? L'artificialisation des sols, la rénovation des bâtiments et l'empreinte carbone de la France bénéficient-ils d'indicateurs suffisamment fiables pour le suivi des politiques publiques ?

Les trois volets du RAEF se complètent pour donner un portrait inédit de la France en 2023. Le CESE souhaite attirer en particulier l'attention du lecteur sur trois enseignements qui ressortent très nettement de ce diagnostic sur l'état de la France, des Français et des Françaises.

A. Les inégalités en France ont des racines profondes et créent des déséquilibres majeurs

Lieu de résidence, origine géographique ou culturelle, couleur de la peau et genre : ce sont les quatre premières causes d'inégalités jugées les plus importantes par les Français et les Françaises dans le sondage Ipsos 2023 pour le CESE, outre les inégalités de revenus et de patrimoines déjà documentées². Selon les personnes interrogées, ces inégalités se traduisent par de plus grandes difficultés d'accès à l'emploi, à l'enseignement supérieur, à la santé, aux services publics et à la mobilité. Le constat de l'accroissement des inégalités, dressé à de multiples reprises dans les analyses de ce RAEF, est alarmant. **Quelles réponses pouvons-nous, devons-nous, apporter après avoir mis en lumière ces inégalités et leurs conséquences ?** Des pistes sont évoquées dans les notes focus du volet 2 de ce RAEF, et ce travail devra être poursuivi par le CESE dans les prochains mois.

La note focus du volet 2 « *Taux d'emploi : une attention nécessaire aux populations et aux territoires les moins favorisés* » fait le constat que les difficultés d'accès à l'emploi sont particulièrement criantes dans les quartiers prioritaires de la ville, où le taux d'emploi est de 45,5 % en 2022, soit près de 20 points inférieurs à celui de la population générale des 15-64 ans. Les facteurs explicatifs sont, pour la Cour des comptes, la part de jeunes plus

élevée, le niveau de qualification moindre, la structure familiale - les familles y sont plus souvent monoparentales - ou encore le phénomène de ségrégation urbaine avec une part plus importante d'immigrés³. À cet égard, le CESE a appelé à plusieurs reprises l'attention sur le problème du sous-dimensionnement des services publics qui accentue les inégalités. Sur ces territoires, l'accumulation de « vulnérabilités », terme utilisé pour définir sur le marché du travail la situation des personnes plus exposées que d'autres au risque de chômage, est d'autant plus alarmante que la discrimination à l'emploi s'aggrave d'une génération à l'autre⁴, notamment dans les familles d'immigrés : aujourd'hui, dix ans après les sorties de formation, le taux de chômage des descendants d'immigrés titulaires d'un diplôme du supérieur (12 %) est plus de deux fois plus élevé que celui des personnes de même niveau de diplôme ni immigrées ni descendantes d'immigrées (5 %). Par ailleurs, les descendants d'immigrés hommes connaissent en moyenne un taux de chômage supérieur à celui de leurs parents en dépit d'une progression très sensible de leur niveau d'éducation. L'éducation est au cœur des inégalités. La note en volet 3 sur l'indicateur « *Indice de position sociale et mixité sociale* » (IPS) souligne que la mixité sociale

² Voir notamment RAEF 2017 et RAEF 2022.

³ Définition : un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France (Insee).

⁴ Enquête « Trajectoires et Origine », INSEE et INED

et scolaire dans les établissements d'enseignement est en recul depuis une vingtaine d'années en France. L'IPS est caractérisé par de fortes disparités à la fois territoriales et sociales. Les évaluations internationales, en particulier PISA, montrent que l'École française fait partie des systèmes éducatifs où l'origine sociale pèse le plus sur la trajectoire scolaire des élèves. Or les inégalités sociales et scolaires créent de la fracture sociale affaiblissent le potentiel économique du pays et représentent un risque pour la cohésion sociale des territoires et de la nation. Dans le sondage Ipsos 2023 pour le CESE, les Français et les Françaises citent l'éducation comme l'action la plus prioritaire à mener pour lutter contre les inégalités, après un travail de sensibilisation de la population aux inégalités (prévention, pédagogie, information).

Les difficultés d'accès à la santé sont une autre conséquence des inégalités. La note focus du volet 2 « *Le numérique en santé* » identifie le numérique comme une piste pour améliorer la prise en charge des patients, en contribuant notamment partiellement au désengorgement des services d'urgence ou de médecine de ville, en facilitant la télémédecine ou en apportant une aide organisationnelle pour une partie des actes. La CESE appelle toutefois la France à se donner les moyens d'un numérique « incluant » : 17% de la population française est concernée par l'illectronisme⁵, principalement les personnes les plus âgées, celles habitant les zones les plus rurales et celles disposant des plus faibles revenus. En tout état de cause, le numérique ne pourra pas résoudre, à lui seul, les inégalités d'accès à la santé.

B. Pouvoir d'achat, pauvreté et exclusion sociale créent des crispations nouvelles dans la société française

Sans surprise, le pouvoir d'achat dans le contexte d'inflation que nous connaissons en France depuis 2022 constitue une préoccupation majeure des Français et des Françaises. À ce titre, le sondage Ipsos pour le CESE révèle que près d'un Français sur deux affirme que son pouvoir d'achat répond tout juste à ses besoins essentiels, ou n'y répond pas. Le manque d'argent constitue le premier frein au bien-être (51%), largement devant les questions de santé (38%) ou le manque de temps (30%). Ces données exclusives font écho au Baromètre de la pauvreté Ipsos / Secours populaire qui révélait en septembre dernier, que près d'un Français sur cinq déclarait vivre à découvert.

Quelles sont les véritables conséquences de l'inflation en France métropolitaine et ultramarine ?

Si depuis plusieurs années, le CESE suivait l'indicateur de « pauvreté en conditions de vie » de l'Insee, stable au fil des ans alors que de nombreuses évidences nous alertaient d'une dégradation, il a fait le choix en 2023 d'observer la pauvreté sous un angle plus qualitatif, notamment à travers le *baromètre qualitatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale* et les *budgets de référence* du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE).

Au-delà du constat de la montée des anxiétés des Français et des Françaises liées à l'inflation et au manque d'argent, ces deux analyses éclairent sur la diversité des situations de pauvreté : selon le territoire (villes moyennes, ruralité et Métropole du Grand Paris) et selon le type de ménages (actifs ou retraités, femme ou homme seul, couple sans enfant, famille monoparentale ou couple avec enfants, âge des enfants), le budget qui permet d'assurer les moyens d'une vie familiale, professionnelle et sociale minimale et en bonne santé est très hétérogène, et partout supérieur aux seuils de pauvreté pris en compte par les organismes sociaux, posant la question de la réévaluation des prestations sociales. Ces dernières pourraient porter l'ambition d'assurer un « niveau de vie décent », adapté à chaque structure familiale et aux situations induites par la pauvreté (coût du logement, santé, garde d'enfants, frais de déplacement, etc.) qui peuvent prendre des formes variées selon les territoires urbains ou ruraux, plutôt que d'un simple maintien des populations au-dessus du seuil de pauvreté.

Le CESE tire le signal d'alarme sur l'accumulation des crispations liées à l'accroissement de la pauvreté et de l'exclusion sociale, à la saturation des structures d'accompagnement et aux difficultés qu'engendre la pauvreté sur l'accès aux droits et la satisfaction des besoins les plus élémentaires, comme l'augmentation des demandes auprès d'organismes d'aide alimentaire le démontre.

La montée de l'agressivité liée aux difficultés d'accès au droit, l'augmentation du sentiment d'injustice et d'abandon de la part des pouvoirs publics, l'expression d'une angoisse envers l'avenir ou encore la difficulté des acteurs de terrain à répondre aux demandes, révélées par le baromètre du CNLE, doivent être surveillées de près.

Il importe ici de souligner que les territoires d'Outre-mer font face à une situation alarmante : l'emploi et le chômage sont l'un des premiers sujets de préoccupation (alors qu'il a reculé au 10^{ème} rang dans le sondage Ipsos 2023 pour le CESE) et le CESE alerte, dans la fiche « *Crise du pouvoir d'achat en Outre-mer* », sur la situation de pauvreté extrêmement élevée dans la plupart des territoires ultramarins où l'inflation aggrave la situation et le système redistributif ne réduit que marginalement la pauvreté.

Dans ces conditions, le CESE a voulu évaluer la capacité des Français et des Françaises à adhérer à l'appel aux efforts individuels et collectifs face au défi de la transition écologique.

C. Les Français et les Françaises font face à l'éco-anxiété, inquiétude accentuée par la barrière financière à s'engager réellement dans la transition écologique

Les Français et les Françaises ne sont pas climato-sceptiques. Le sondage Ipsos 2023 pour le CESE met ainsi en évidence que l'éco-anxiété⁶ est aujourd'hui un véritable sujet de société, avec près de 80% des Français et des Françaises qui se disent inquiets des conséquences du dérèglement climatique sur le monde. L'environnement est la troisième préoccupation personnelle des Français et le troisième frein au sentiment de bien-être, quasiment au même niveau que le manque de temps et d'argent. Il y a une conscience largement partagée des effets du changement climatique. Surtout, lorsqu'il s'agit d'identifier les actions à mener pour lutter contre le changement climatique, les Français et les Françaises sont nombreux à avoir déjà engagé des actions (adopter les gestes de l'économie circulaire - 79% -, baisser la température du logement en hiver - 71% - ou encore modifier les habitudes de consommation - 68%). Ceux qui disent ne pas mener des actions ne se dérobent pas derrière des réponses refuges (la méconnaissance des actions à mener n'est citée que par 6% des interrogés). Au contraire, la contrainte financière, accentuée par l'inflation, est le frein n°1 cité par nos concitoyens pour envisager des actions les plus impactantes (rénovation thermique des logements, mobilité décarbonée). Malgré ces difficultés à engager la transition environnementale, les Français et les Françaises sont conscients que l'effort doit être collectif : pour 33% d'entre eux, tout le monde doit

agir, devant l'État (28%) et les entreprises (17%).

Les entreprises doivent ainsi prendre leur part à l'adaptation de leurs activités au changement climatique, et de nouvelles réglementations européennes (CSRD, SFDR) vont y contribuer. Dans la note focus du volet 2 « *Engager les entreprises françaises dans une trajectoire de durabilité grâce à la réglementation extra-financière* », le CESE voit l'introduction de nouvelles normes d'information extra-financières comme une opportunité pour les entreprises - TPE, PME, ETI, grands groupes - de mieux prendre en compte la double matérialité de l'impact de leurs activités sur la planète et des contraintes que le changement climatique fait peser sur leurs activités voire leur raison d'être, et de valoriser auprès des donneurs d'ordres européens leurs atouts en matière sociale et environnementale, vis-à-vis de concurrents extra-européens moins performants sur ces deux aspects. Les entreprises devront toutefois être accompagnées pour s'engager pleinement dans une trajectoire de durabilité.

À l'échelle nationale, le CESE constate des améliorations dans le pilotage de la politique publique de planification écologique - comme la montée en puissance de l'indicateur « *Empreinte carbone* » au service des politiques publiques de décarbonation l'illustre - et souligne la nécessité d'accélérer

6 S'il n'existe pas de définition de l'éco-anxiété qui fasse l'objet d'un consensus, le site Santé.fr se réfère à la définition de l'American Psychological Association selon laquelle l'éco-anxiété est « la peur chronique d'une catastrophe environnementale » qui touche une population jeune, urbaine, féminine et éduquée (Fondation Jean Jaurès (Eco-anxiété : analyse d'une angoisse contemporaine - Fondation Jean-Jaurès (jean-jaurès.org)).

les investissements dans le verdissement de l'économie, en témoignent la note focus du volet 2 « *Les énergies renouvelables* » et la fiche du volet 3 « *Attractivité, réindustrialisation et R&D* ». Plus généralement, comme le CESE l'avait établi dans son avis rendu en février 2023 « *Financer notre Stratégie Energie-Climat : donnons-nous les moyens de nos engagements* », l'effort à mener pour tracer le chemin vers la neutralité carbone en 2050 et assurer l'adaptation de notre société aux impacts du changement climatique reste colossal, et la Loi de Programmation Energie Climat, qui devait être promulguée avant le 1er juillet 2023, se fait toujours attendre. Elle devra notamment aborder la question du financement de la transition écologique, public comme privé, et la décliner en une trajectoire financière pluriannuelle ayant valeur d'engagements financiers des parties. Compte tenu de l'impact de ces arbitrages sur nos modes de production, de consommation et nos flux financiers, le CESE appelle le législateur à présenter rapidement sa feuille de route.

Conclusion

Le Rapport sur l'état de la France 2023 s'aligne sur un impératif : agir pour une transition juste, en luttant contre les inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous. Le CESE appelle les pouvoirs publics à s'emparer des enseignements de ce Rapport pour mieux répondre aux préoccupations des Français et des Françaises, qu'il s'agisse des inégalités ou de l'action face au changement climatique. Le CESE prépare de son côté des préconisations sur ces sujets dans les saisines adoptées ou en cours de préparation, notamment celles sur l'éducation, les migrations, l'adaptation au changement climatique, et s'agissant des Outre-mer, celles sur le pouvoir d'achat et les transitions énergétiques⁷.

⁷ Les saisines en cours | Le Conseil économique social et environnemental (lecese.fr)

VOLET 01

Sondage RAEF 2023



État de la France

Note réalisée par Ipsos pour analyser

les résultats du sondage "*Ipsos pour le CESE – Enquête pour le rapport Etat de la France 2023*"

Méthodologie - Enquête menée par téléphone du 1^{er} au 14 septembre 2023 auprès de

1 256 personnes de 18 ans et plus constituant un échantillon national représentatif de la population française métropolitaine et ultramarine âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas appliquée au sexe, à l'âge, à la profession de l'interviewé, à la catégorie d'agglomération et à la région).

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- Si les Français sont plutôt optimistes quand ils pensent à leur propre avenir, ils sont au contraire plutôt pessimistes quand ils pensent à l'avenir de leurs enfants, et le sont encore davantage quand ils pensent à l'avenir de la France ou de la planète.
- Les principales préoccupations personnelles des Français concernent le pouvoir d'achat et la santé... mais également l'environnement et les incivilités. Quand ils pensent à la France, ce sont avant tout les incivilités qui les inquiètent.
- Les inégalités en France sont perçues comme importantes et nombreuses (lieu de résidence, origine culturelle, couleur de peau, genre) et leurs conséquences particulièrement négatives notamment en matière d'accès à l'emploi, à l'enseignement supérieur, à la santé et aux services publics. Pour lutter contre les inégalités, les Françaises et les Français citent en priorité la nécessité de sensibiliser (25 %) et les efforts à réaliser sur l'éducation (17 %), loin devant le changement de politique migratoire (5 %).
- Le niveau personnel de bien-être des Français est globalement satisfaisant, bien que cette satisfaction soit peu prononcée. Le bien-être des Français est freiné par un manque d'argent, de temps, et par l'eco anxiété.
- Les Français actifs en emploi ont un rapport ambivalent à leur travail : ils le trouvent intéressant et stimulant... mais sont moins enthousiastes concernant leur salaire et leurs perspectives d'évolution.

Enfin, on note une grande inquiétude par rapport au dérèglement climatique... mais la volonté de s'engager.

Les Français vivent une période complexe, et émettent des doutes quant à l'avenir

Lorsque les Français pensent à l'avenir de la France, ils ont tendance à être pessimistes (29 % sont optimistes, 70 % sont pessimistes, 1 % ne se sont pas prononcés). Ce résultat confirme ce qui est observé dans le baromètre mondial What Worries the World d'Ipsos où, en juin, seuls 19 % des Français avaient le sentiment que leur pays allait dans la bonne direction¹.

Si l'on observe de plus près la situation personnelle des Français, ces derniers sont légèrement plus optimistes lorsqu'ils pensent à leur propre avenir : 61 % d'entre eux partagent cette opinion, et notamment les plus jeunes (69 %), indiquant que la jeunesse d'aujourd'hui n'est pas si résignée s'agissant de sa propre situation. Dans le détail, le pessimisme des Français au global (38 %) est davantage marqué auprès des personnes dont les principaux sujets de préoccupation personnels sont l'accès aux services publics (48 %), l'avenir du système des retraites (44 %), et le pouvoir d'achat (43 %). Notons par ailleurs que les personnes pessimistes quand elles pensent à leur propre avenir sont plus nombreuses que la moyenne à être pessimistes à l'égard de l'avenir de leurs enfants (pour rappel, 59 % des Français ayant des enfants sont pessimistes quand ils pensent à l'avenir de leurs enfants ; un chiffre qui monte à 90 % auprès des personnes pessimistes pour leur propre avenir). Même constat au sujet de l'avenir de la France (70 % des Français sont pessimistes, contre 92 % chez les personnes pessimistes pour

leur propre avenir). Améliorer le niveau d'optimisme des Français au sujet de leur propre avenir est donc plus qu'important, il s'agit d'une nécessité. Dès lors, quels seraient les leviers à actionner ? Quels sont les principaux sujets de préoccupation des Français ?

Au quotidien, les personnes sondées ont de nombreuses préoccupations... mais sont surtout inquiètes vis-à-vis de leur pouvoir d'achat, la santé, l'environnement, et les incivilités

Les personnes interrogées indiquent que leurs principaux sujets de préoccupation personnelle sont le pouvoir d'achat (40 %, et notamment pour les familles monoparentales à hauteur de 58 %), devant leur santé et celle de leurs proches (37 %), puis l'environnement ainsi que les incivilités, la délinquance (32 % respectivement). Des thématiques citées dans les mêmes proportions par l'ensemble de la population, à l'exception du pouvoir d'achat qui est bien plus mentionné par les catégories professionnelles populaires (52 % loin devant d'autres domaines).

À noter : si l'emploi et le chômage sont cités à hauteur de 13 % en 10^e position sur 13, il s'agit du 4^e sujet de préoccupation personnelle dans les DROM avec 36 % de mentions, à égalité avec la situation économique et financière du pays (derrière le pouvoir d'achat, la santé, et les inégalités sociales).

Concernant les sujets qui préoccupent le plus les Français aujourd'hui pour la France, la hiérarchie est légèrement différente puisque les incivilités et la délinquance occupent la première place devant le pouvoir d'achat (38 % et 34 %).

¹ Baromètre Ipsos "What Worries the World" conduit auprès de 25750 personnes âgées de 16 à 74 ans dans 29 pays (dont 1000 en France) du 23 juin au 7 juillet 2023. (<https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2023-07/Global%20Report%20-%20What%20Worries%20the%20World%20Jul%202023-WEB.pdf>)

Fait notable de cette enquête, les tensions et mouvements sociaux en France sont une source de préoccupation pour la France pour 13 % des sondés au global, mais pour presque un habitant de Paris et sa banlieue sur cinq (19 %). Un résultat à interpréter au regard des émeutes ayant eu lieu en juillet 2023. Quant à l'environnement (dans le top 3 des préoccupations personnelles), il s'agit de la troisième source de préoccupation pour la France (29 %, et 21 % auprès des catégories professionnelles populaires... mais 41 % auprès des cadres), juste devant les inégalités sociales à égalité avec la situation économique et financière (26 %).

Les inégalités en France sont perçues comme importantes et nombreuses et leurs conséquences particulièrement négatives notamment en matière d'accès à l'emploi, à l'enseignement supérieur, à la santé et aux services publics.

Les inégalités sociales comme sujet de préoccupation pour la France ne sont pas en reste, puisqu'elles occupent la 4^e position d'un classement regroupant 13 thématiques. Il s'agit d'un score conséquent.

Ces inégalités sont bien visibles aux yeux des personnes interrogées. En effet, entre 60 % et 67 % des répondants estiment qu'aujourd'hui en France les inégalités liées au lieu de résidence, à l'origine géographique, à la couleur de peau ou bien au genre sont importantes.

Des inégalités davantage perçues par les femmes, les cadres, les plus jeunes... et la gauche de l'échiquier politique. Ces résultats sont d'autant plus significatifs que les Français n'ont aucun doute quant aux conséquences de ces inégalités. Elles sont en effet importantes pour une large majorité d'entre eux (entre 61 % et 79 %), et même « très importantes » pour plus d'un tiers des sondés quand il est question d'accès à l'emploi (43 %), d'accès à la santé (42 %), d'accès à l'enseignement supérieur (37 %) ou bien encore d'accès à l'école (36 %)... des domaines pourtant fondateurs de la République.

Les Français ont de nombreuses idées pour lutter contre les inégalités en France. Spontanément, ils parlent de sensibilisation (25 % des réponses), de la nécessité de faire un effort particulier sur l'éducation (17 %)... mais plusieurs réponses font aussi état d'une mention au travail avec la nécessité de revoir les salaires (11 %) ou l'accès à l'emploi et la formation (10 %). *Notons par ailleurs que dans le cadre du Global Education Monitor d'Ipsos, 42 % des Français sont d'accord avec l'idée selon laquelle le système éducatif en France contribue à réduire les inégalités en France, confirmant qu'il est important de travailler sur cette thématique. Un score peu élevé, et même bas lorsqu'il est comparé à celui d'autres pays². Le changement de politique migratoire n'est cité que par 5 % des interrogés*

² Enquête Ipsos conduite en ligne dans 29 pays selon la méthodologie Ipsos Global Advisor. Etude menée entre le 23 juin et le 7 juillet 2023, auprès d'un panel de 23 248 adultes interrogés dont 1001 en France. (<https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2023-09/Ipsos%20Global%20Education%20Monitor.pdf>)

(avec des visions qui s'opposent : 3 % des interrogés appelant à accueillir et mieux intégrer les étrangers, et 2 % appelant à limiter, contrôler ou arrêter l'immigration).

Dans ce contexte, le bien-être des Français n'est que peu marqué, et est principalement freiné par un manque de temps, d'argent... et d'éco anxiété

Au global, 78 % des personnes interrogées ont déclaré avoir un niveau personnel de bien-être (qu'il soit physique, moral ou social) « satisfaisant ». Dans les faits, il s'agit d'un score relativement honorable. Pourtant, en l'étudiant de plus près, il est important de souligner que seul un Français sur cinq dit se sentir « très bien » ; la satisfaction n'est donc que peu prononcée. Si l'on s'intéresse aux personnes les plus satisfaites, nous retrouvons les retraités (85 %) et les cadres (87 %). Assez logiquement, les personnes optimistes quand elles pensent à leur propre avenir sont également plus satisfaites que la moyenne (90 %, dont 28 % de personnes qui se sentent « très bien »). De la même façon, les personnes très satisfaites de leur travail au global sont plus nombreuses que la moyenne à se sentir bien (88 %, dont 30 % de personnes qui se sentent « très bien »).

A l'inverse, les personnes très insatisfaites de leur travail au global (56 %), les familles monoparentales (59 %) et les personnes ayant des revenus nets mensuels inférieurs à 2000€ (70 %) sont moins satisfaites de leur vie et vont moins bien.

Des profils qui s'expliquent en examinant les freins qui empêchent de se sentir vraiment bien. En effet, lorsque l'on considère l'ensemble des Français, ceux-ci évoquent le manque de temps (35 %), d'argent (35 %) et l'éco anxiété (32 %) comme principales difficultés. Dès lors, rien d'étonnant à ce que les retraités, qui ont davantage de temps libre, et les cadres, qui ont un niveau de

vie plus élevé, soient une proportion plus importante à se sentir bien. En observant les personnes qui estiment avoir un niveau personnel de bien-être « pas satisfaisant », les résultats et la hiérarchie sont légèrement différents. Le manque d'argent (51 %) devance ainsi très largement les autres freins comme les problèmes de santé (38 %) et le manque de temps (30 %). L'anxiété vis-à-vis du climat n'est citée qu'à hauteur de 25 %.

Un pouvoir d'achat en berne et un rapport au travail ambivalent sont deux des principaux défis auxquels les Français doivent faire face chaque jour

Pour se sentir bien, les Français indiquent que les dimensions les plus essentielles à leur bien-être sont les relations avec leurs famille (57 %) et leur santé (51 %) loin devant leur logement (30 %), les relations avec leurs amis (29 %) ou bien le pouvoir d'achat (29 %). Des dimensions qui sont citées dans les mêmes mesures par les personnes se sentant bien. Dans les faits, le pouvoir d'achat n'est que la 5^e dimension la plus essentielle au bien-être pour les Français. Pourtant, il est important de se rappeler qu'il s'agit également de la première préoccupation personnelle des Français, et que le manque d'argent est la raison principale avancée comme entrave au bien-être par les personnes ne se sentant pas bien. Par ailleurs, quand le pouvoir d'achat n'est pas mis en concurrence avec d'autres notions et qu'il est étudié « seul », il est nécessaire de souligner qu'il s'agit d'une composante essentielle dans le « bien vivre » des Français. En effet, moins de 6 Français sur 10 (58 %) considèrent que leur pouvoir d'achat leur permet de vivre à leur aise ou de répondre à leurs besoins essentiels tout en leur permettant de se faire plaisir de temps en temps. Plus inquiétant, **deux tiers des personnes interrogées (68 %), leur pouvoir d'achat a baissé au cours des douze derniers mois – un score qui monte à 75 % au sein des**

familles avec au moins un enfant.

Un tiers des répondants (37 %) déclare même que leur pouvoir d'achat a « beaucoup » baissé, et même 54 % auprès des personnes qui mentionnent le manque d'argent comme l'un des principaux freins à leur bien-être. *Des résultats qui sont en phase avec ce qui a été présenté dans le Baromètre français de la pauvreté et la précarité Ipsos/Secours populaire où 58 % des Français ont indiqué avoir déjà eu la sensation, à un moment de leur vie, qu'ils étaient « sur le point de connaître une situation de pauvreté » ... dont 38 % qui l'ont effectivement connue*³.

Manque de temps, manque d'argent... deux problématiques en partie liées au travail. Alors, que pensent les Français de leur emploi ? Ils ont un rapport ambivalent à celui-ci. L'immense majorité des actifs en emploi disent de leur travail qu'il est utile (87 %) et intéressant (81 %). Plus des trois quarts d'entre eux estiment par ailleurs qu'il est en phase avec leurs valeurs (78 %). Bref, les Français actifs en emploi semblent plutôt satisfaits de leur métier (au-delà de leur travail) : à peine 30 % souhaiteraient en changer. Si l'on s'intéresse plus particulièrement à la question du temps et de l'argent, le tableau ne semble pas si noir au premier abord : en effet, pour 71% des actifs en emploi, leur travail leur permet de trouver un bon équilibre vie privée – vie professionnelle. Cependant dès que l'on parle d'argent, les résultats

sont bien plus divisés. Seule une courte majorité des répondants est satisfaite de sa rémunération (53 % ; 67 % auprès des cadres mais 40 % auprès des ouvriers), et une personne sur deux considère qu'elle a des perspectives d'évolution (50 %, 61 % chez les cadres). Au final un actif sur deux déclare que son travail est principalement alimentaire (« [ils] le font pour vivre : [s'ils pouvaient] arrêter, [ils arrêteraient] »). Un score élevé. Une nouvelle fois, ce résultat est principalement lié au type d'emploi : les catégories socio-professionnelles supérieures sont moins nombreuses que la moyenne à partager cette opinion, à l'inverse les catégories socio-professionnelles populaires sont plus nombreuses. En parallèle, 70 % des personnes jugeant leur niveau de bien-être « pas satisfaisant » jugent leur travail comme un travail alimentaire (contre 52 % au global).

Plus largement, les personnes qui sont très satisfaites de leur travail sont surtout des personnes optimistes pour leur avenir et celui de la France, qui ont un niveau de bien-être très satisfaisant, et qui estiment que leur pouvoir d'achat leur permet de vivre à leur aise. De l'autre côté du spectre, les personnes qui sont très insatisfaites de leur travail sont très pessimistes concernant l'avenir (peu importe qu'il s'agisse de l'avenir de la France, du leur, ou de celui de leurs enfants), qui sont moins nombreuses que la moyenne à se sentir bien ou alors qui citent le travail comme principal frein à leur bien-être.

³ Baromètre français de la pauvreté et de la précarité Ipsos pour le Secours Populaire. Interviews par téléphone du 17 au 18 juin 2023 de 996 personnes constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 16 ans et plus. (<https://www.ipsos.com/fr-fr/barometre-de-la-pauvrete-ipsos-secours-populaire-pres-dun-francais-sur-cinq-declare-vivre-decouvert>) P9

Aujourd'hui, un autre défi de taille se profile pour l'ensemble des Français : l'éco-anxiété et la question de l'environnement

Enseignement majeur de ce sondage : les données se rapportant à l'environnement méritent d'être mises en avant.

En effet, **l'éco-anxiété devient un véritable sujet de société. L'immense majorité des Français se dit inquiète des conséquences du dérèglement climatique sur le monde (80 %), la France (74 %) ... mais également sur eux et leur famille (64 %).** La problématique de l'environnement, auparavant si lointaine, ne l'est plus tant que ça.

Preuve s'il en est : l'environnement est, pour rappel, la troisième préoccupation personnelle des Français (32 %). Par ailleurs l'éco-anxiété est citée comme le troisième frein au sentiment de bien-être (32 %) quasiment au même niveau que le manque de temps et d'argent (35 %).auprès des seniors de 70 ans et plus, c'est même le premier thème cité (39 %) devant leurs problèmes de santé (35 %).

Dans ce contexte, l'avenir ne semble pas vraiment radieux : seul un quart des Français (25 %) est optimiste au sujet de l'avenir de la planète et de la nature. C'est même le domaine étudié où les sondés sont le plus pessimistes (74 %, 1 % ne se sont pas prononcés). Un pessimisme encore plus marqué auprès des personnes inquiètes des conséquences du dérèglement climatique pour eux et leur famille (83 %), la France (82 %) ou le monde (81 %).

Alors, que faire ? Interrogés sur leur propre impact sur l'environnement, 80 % des Français ont indiqué que minimiser leur impact personnel sur l'environnement était une préoccupation importante. Il s'agit même d'une préoccupation très importante pour un tiers d'entre eux (33 %). Il y a donc une réelle volonté d'agir. **Dans les faits, les personnes interrogées sont volontaires pour**

entreprendre de nombreuses actions, notamment celles qui demandent un faible investissement financier. Notons que peu de différences sont à noter selon l'âge (les personnes âgées se sentent tout aussi concernées que les jeunes !) ou le statut, tandis que les femmes sont un peu plus éco-actives. Les répondants ont notamment déjà fait les choses suivantes : 79 % ont déjà adopté des gestes de l'économie circulaire (recyclage, seconde main), 71 % ont baissé la température de leur logement en hiver, 68 % ont modifié leurs habitudes de consommation en général... Les actions qui demandent un investissement plus important comme la modification des modes de déplacement ou les travaux de rénovation thermique ont été moins entrepris (respectivement 49 % et 46 %). Dans ce débat, **la dimension financière est clé : les personnes qui n'ont pas entrepris ces différentes actions et ne comptent pas le faire citent principalement le manque de moyens pour le justifier.**

37 % indiquent ne pas avoir les moyens financiers de le faire et notamment les plus jeunes ou les personnes ayant des revenus limités. Une information peu étonnante, lorsque l'on se remémore à quel point la question du pouvoir d'achat était centrale dans la vie des Français.

Pour les personnes interrogées, il s'agit surtout de fournir plus d'efforts (85 % de citations spontanées) que ce soit au travers de la mobilité, d'un changement de consommation (alimentaire, énergie...), ou bien d'un meilleur respect de la nature. En outre, il est rappelé que l'ensemble de la planète est concerné, ainsi que le gouvernement et les grandes entreprises. Certes, il s'agit d'un effort collectif, mais les grands acteurs sont véritablement attendus sur ce défi.

SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE

P.3

PARTIE 1 – DES FRANÇAIS PEU OPTIMISTES POUR L'AVENIR

P.4

PARTIE 2 – UN BIEN-ÊTRE FREINÉ PAR LE MANQUE DE TEMPS, D'ARGENT ET L'ÉCO-ANXIÉTÉ

P.8

PARTIE 3 – UN RAPPORT AMBIVALENT AU TRAVAIL

P.14

PARTIE 4 – UN POUVOIR D'ACHAT EN TENSION

P.18

PARTIE 5 – DES INÉGALITÉS JUGÉES TRÈS IMPORTANTES

P.21

PARTIE 6 – UNE GRANDE INQUIÉTUDE PAR RAPPORT AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE... MAIS LA VOLONTÉ DE S'ENGAGER

P.26

ANNEXES

P.35

MÉTHODOLOGIE



ÉCHANTILLON

1256 personnes de 18 ans et plus constituant un échantillon national représentatif de la population française métropolitaine et ultra-marine âgée de 18 ans et plus.



Ce rapport a été réalisé pour :



Ce rapport a été élaboré dans le respect de la norme internationale ISO 20252 « Etudes de marché, études sociales et d'opinion ».
Ce rapport a été relu par Alice Télaz, Directrice de Clientèle (Ipsos Public Affairs).

3 ©Ipsos - Bat de la France - Septembre 2023



DATES DE TERRAIN

Du 1^{er} au 14 septembre 2023



METHODOLOGIE

Échantillon interrogé par téléphone.

Méthode des quotas :

Sexe, âge, profession de l'interviewé, catégorie d'agglomération et région.

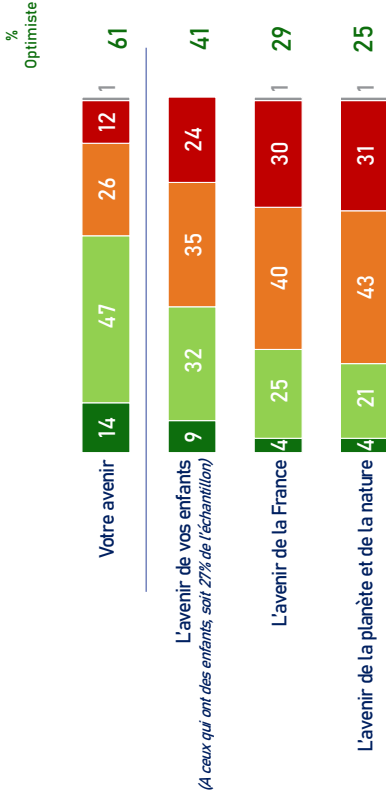
Notes de lecture :

Tous les résultats sont exprimés en pourcentages (%)
Lorsqu'un résultat présenté sur la base d'un sous-échantillon est significativement supérieur au résultat d'ensemble (avec un seuil de 95% de confiance*) il est présenté sur fond vert. Si le résultat est significativement inférieur au résultat d'ensemble (avec un seuil de 95% de confiance*), il est présenté sur fond rouge.
[] Le calcul des différences significatives (avec des seuils à 95%) s'appuie sur la méthode du k/2.]*

DES FRANÇAIS PEU OPTIMISTES POUR L'AVENIR

Les Français sont plutôt optimistes quand ils pensent à leur avenir... ils le sont toutefois moins quand ils pensent à l'avenir de leurs enfants, et encore moins quand ils pensent à l'avenir de la France ou de la planète

Question : « Êtes-vous optimiste ou pessimiste quand vous pensez à... »
(Base : Ensemble de l'échantillon)



Sexe		Âge			CSP		
		Moins de 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	CSP+	CSP-	Inactif
Femmes	57	65	69	58	59	62	57
Hommes	41	41	44	40	39	51	30
	29	29	26	25	37	22	35
	21	30	23	24	28	21	28
							26

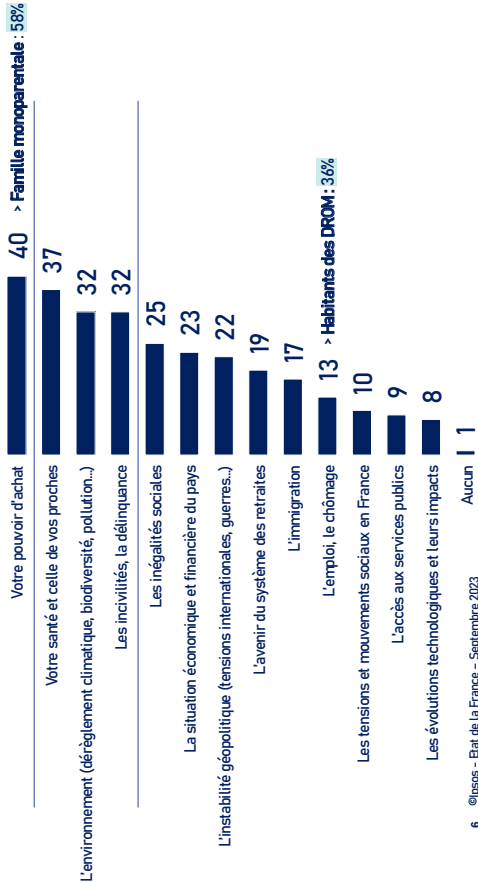
TRÈS OPTIMISTE PLUTÔT OPTIMISTE PLUTÔT PESSIMISTE TRÈS PESSIMISTE NE SE PRONONCE PAS

Le pouvoir d'achat devance légèrement la santé puis l'environnement et les incivilités dans la liste des préoccupations personnelles des Français

Question : « Parmi les sujets suivants, quels sont les trois qui vous préoccupent le plus aujourd'hui, pour vous personnellement ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon – Total supérieur à 100 car trois réponses possibles)

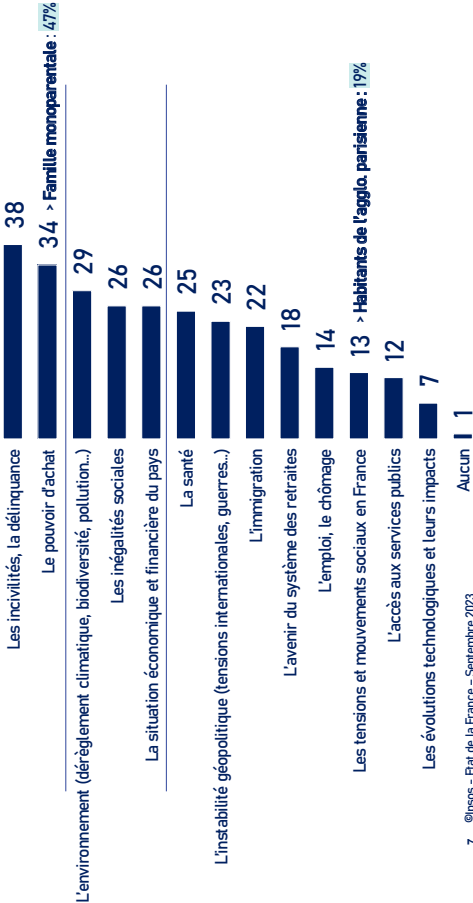
Résultats par profil

Sexe	Âge			CSP		
	Femmes	Hommes	Moins de 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	Inactif
L'environnement (dérèglement climatique, biodiversité, pollution...)	41	38	46	43	31	32
	40	33	32	40	37	35
	34	30	35	31	33	35
	32	33	30	31	36	33
Les incivilités, la délinquance	27	23	30	24	22	22
	22	24	25	23	23	24
	19	25	18	20	28	25
	19	18	15	21	18	17
La situation économique et financière du pays	14	20	15	17	19	18
	13	12	16	14	8	13
	10	11	9	11	11	13
	9	9	8	10	8	8
L'avenir du système des retraites	9	8	7	7	10	9
	-	1	1	-	1	-



La hiérarchie des préoccupations pour la France est légèrement différente puisque les incivilités occupent la première place devant le pouvoir d'achat

Question : « Et parmi les sujets suivants, quels sont les trois qui vous préoccupent le plus aujourd'hui pour la France ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon – Total supérieur à 100 car trois réponses possibles)



Sexe		Âge		CSP		
Femmes	Hommes	Moins de 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	CSP+	CSP- Inactif
36	40	34	39	39	34	39
36	32	38	36	29	31	40
31	26	29	26	32	32	21
26	27	33	23	26	28	27
25	28	28	29	23	28	31
31	19	18	26	29	25	22
19	26	15	24	27	26	16
20	24	22	20	24	19	27
18	18	23	20	11	20	22
16	12	19	12	14	11	15
13	13	10	13	14	14	10
12	12	11	13	10	15	10
7	6	6	7	8	7	7
1	1	2	1	1	1	1

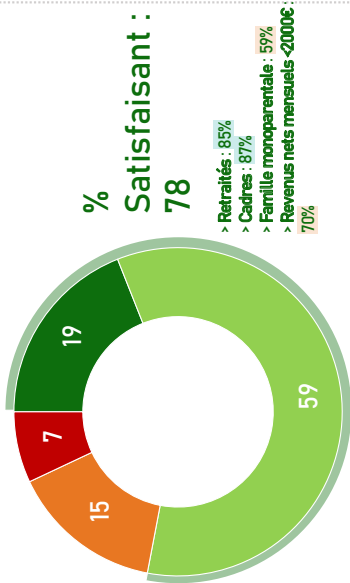
UN BIEN-ÊTRE FREINÉ PAR LE MANQUE DE TEMPS, D'ARGENT ET L'ÉCO-ANXIÉTÉ

Le niveau personnel de bien-être des Français est globalement satisfaisant, bien que cette satisfaction soit peu prononcée : seul un sur cinq affirme se sentir très bien

Question : « D'une manière générale, comment évaluez-vous votre niveau personnel de bien-être (qu'il soit physique, moral, social) ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon)

Résultats par profil

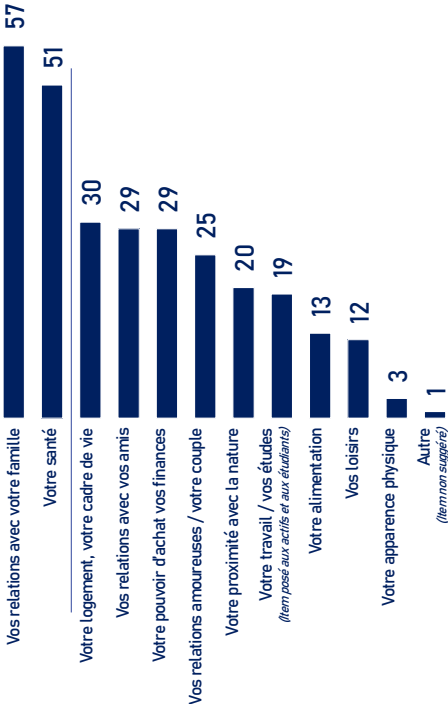
	Sexe	%	Satisfaisant
	Femmes	17	76
	Hommes	21	80
Âge			
	Moins de 35 ans	24	81
	35-59 ans	18	73
	60 ans et plus	18	83
Catégorie socioprofessionnelle			
	CSP+	22	79
	CSP-	15	70
	Inactifs	20	83



TRÈS SATISFAISANT, VOUS VOUS SENTEZ TRÈS BIEN	PLUTÔT SATISFAISANT, VOUS VOUS SENTEZ PLUTÔT BIEN	PLUTÔT PAS SATISFAISANT, VOUS NE VOUS SENTEZ PAS TRÈS BIEN	PAS DU TOUT SATISFAISANT, VOUS NE VOUS SENTEZ PAS BIEN DU TOUT
---	---	--	--

Pour contribuer à ce bien-être, les dimensions les plus essentielles sont, de loin, leurs relations avec leur famille et leur santé

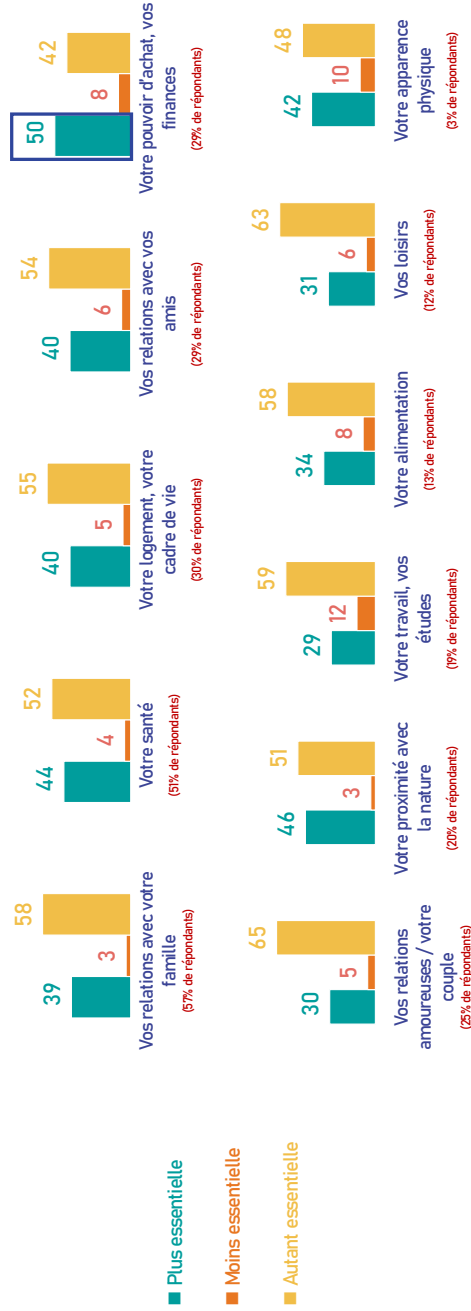
Question : « D'une manière générale, parmi les dimensions suivantes, lesquelles sont les trois plus essentielles à votre bien-être ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon – Total supérieur à 100 car trois réponses possibles)



Sexe		Âge			CSP		
Femmes	Hommes	Moins de 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	CSP+	CSP-	Inactif
64	50	54	58	57	59	53	59
55	47	35	50	65	50	42	59
28	32	31	29	30	30	33	27
27	31	36	24	29	27	26	31
29	29	33	30	25	25	36	28
21	29	25	29	20	29	25	22
21	20	16	22	22	18	20	22
20	18	27	27	2	28	29	5
13	13	11	11	17	12	10	17
10	14	19	10	9	10	15	10
3	3	5	2	3	3	2	4
1	1	1	1	2	1	-	2

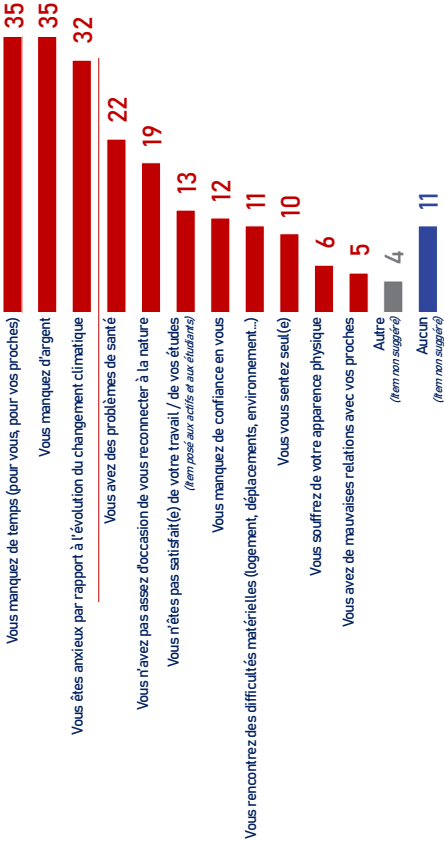
Les années écoulées depuis le premier confinement ont eu un impact important sur de nombreuses dimensions du bien-être, notamment le pouvoir d'achat, jugé de plus en plus essentiel

Question : « Pour chacune des dimensions citées, diriez-vous qu'elle est plus, moins, ou autant essentielle à votre bien-être qu'avant le premier confinement lié au Covid ? » (Base : Répondants ayant sélectionné la dite dimension à la question précédente. Bases différentes pour chaque module)



Interrogés sur les freins à leur bien-être, les Français citent surtout le manque de temps et d'argent... mais également, à un haut niveau, l'anxiété par rapport au climat

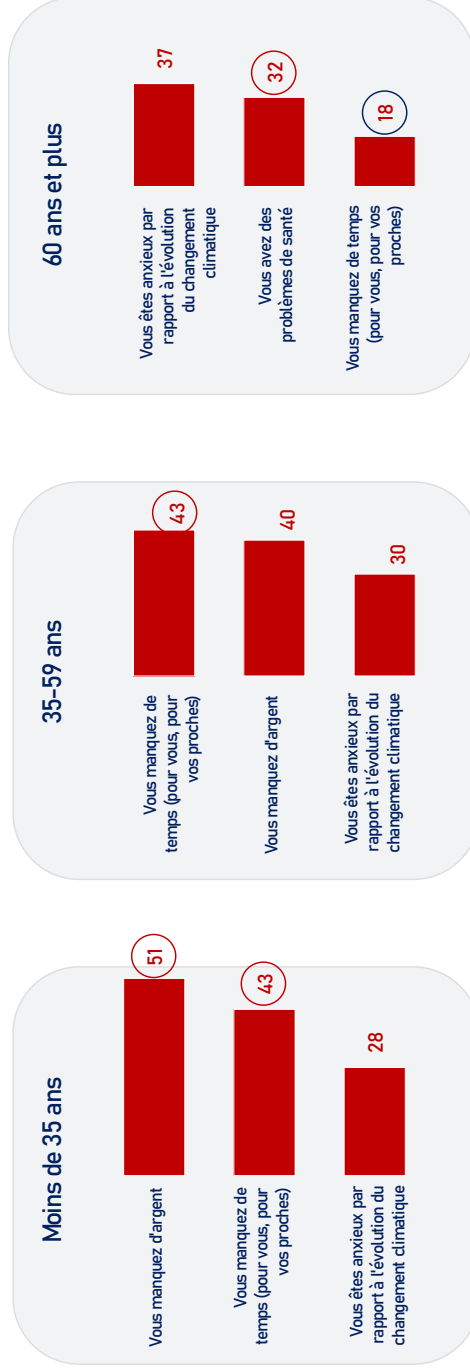
Question : « Quels sont aujourd'hui les trois principaux freins à votre bien-être, ce qui vous empêche de vous sentir vraiment bien ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon – Total supérieur à 100 car trois réponses possibles)



Sexe		Âge		CSP		
Femmes	Hommes	Moins de 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	CSP+	CSP- Inactif
36	33	43	43	18	50	36
38	32	51	40	16	35	48
36	27	28	30	37	32	27
23	21	10	22	32	16	17
18	19	18	22	15	25	17
13	13	19	18	3	20	20
13	11	18	11	9	11	12
11	10	11	11	10	9	13
9	10	8	8	13	5	10
7	5	6	5	7	4	5
4	6	6	5	4	4	5
4	4	4	2	6	4	2
9	13	9	8	17	9	9

Top 3 des freins au fait de se sentir vraiment bien selon l'âge

Question : « Quels sont aujourd'hui les trois principaux freins à votre bien-être, ce qui vous empêche de vous sentir vraiment bien ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon – Total supérieur à 100 car trois réponses possibles)

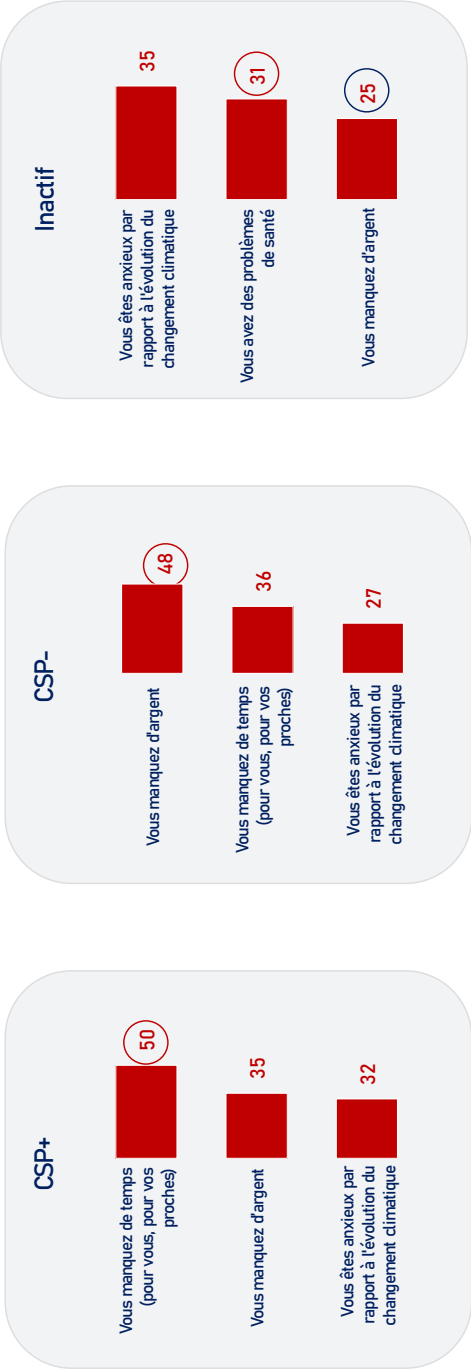


○ Résultats significativement inférieurs à la moyenne

○ Résultats significativement supérieurs à la moyenne

Top 3 des freins au fait de se sentir vraiment bien selon la catégorie socioprofessionnelle

Question : « Quels sont aujourd'hui les trois principaux freins à votre bien-être, ce qui vous empêche de vous sentir vraiment bien ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon – Total supérieur à 100 car trois réponses possibles)



○ Résultats significativement inférieurs à la moyenne ○ Résultats significativement supérieurs à la moyenne

L'immense majorité des actifs disent de leur travail qu'il est utile et intéressant... mais dans le même temps, la moitié affirme qu'il est surtout alimentaire : s'ils pouvaient arrêter, ils arrêteraient.

Question : « A propos de votre travail, diriez-vous... »
(Base : Aux actifs en emploi, soit 54% de l'échantillon)

	Sexe		Âge		CSP	
	Femmes	Hommes	Moins de 35 ans	35-59 ans	CSP+ 60 ans et plus	CSP- CSP
% OUI						
Qu'il est utile aux autres, à la société	56	31	94	87	88	88
Que l'ambiance y est bonne	44	38	117	82	81	81
Qu'il est intéressant, stimulant	46	35	145	81	77	77
Qu'il est une partie importante de votre épanouissement personnel	40	39	129	79	78	78
Qu'il est phase avec vos valeurs	43	35	139	78	76	76
Que vous disposez d'autonomie dans l'organisation de votre temps de travail	47	30	1211	77	82	72
Qu'il vous permet de trouver un bon équilibre entre votre vie personnelle et votre vie professionnelle	36	35	1811	71	70	73
Que vous êtes satisfait de vos relations avec votre hiérarchie et du dialogue social	35	33	144	68	69	69
Que vous êtes satisfait de votre rémunération	16	37	28	19	53	49
Qu'il est surtout alimentaire (vous le faites pour vivre : si vous pouviez arrêter, vous arrêteriez)	30	22	26	52	45	59
Que vous avez des perspectives d'évolution	24	26	26	2311	50	48
Que vous souhaitez partir travailler à l'étranger	12	19	19	31	28	30
Que vous souhaitez changer de travail (au sens changer de métier)	13	17	23	47	11	33

OUI, VRAIMENT	OUI, PLUTÔT	NON, PAS VRAIMENT	NON, PAS DU TOUT
---------------	-------------	-------------------	------------------

Profils des personnes très satisfaites et très insatisfaites de leur travail

Question : « A propos de votre travail, diriez-vous... »
 (Base : Aux actifs en emploi, soit 54% de l'échantillon)



Caractéristiques des personnes qui sont très satisfaites de leur travail

- **De l'optimisme en leur avenir et celui de la France**
78% déclarent être optimiste et même 26% très optimiste en leur avenir (contre 61% et 14% au global). Ils sont également 38% à être optimiste pour l'avenir de la France contre 29% au global.
- **Un excellent niveau de bien-être personnel**
Plus que les autres, ils sont 88% à estimer avoir un niveau de bien-être personnel satisfaisant – 10 points de plus que sur l'ensemble de la population. Et même 30% déclarent se sentir très bien contre 19% au global.
- **Un rapport au travail essentiel à leur vie**
Leur travail ou leurs études est la 3^e dimension la plus importante et essentielle à leur bien-être (36% contre 19% au global). Ils sont 70% à déclarer que leur pouvoir d'achat leur permet de vivre bien contre 58% au global.



Caractéristiques des personnes qui sont très insatisfaites de leur travail

- Une confiance en l'avenir basse
40% seulement se déclarent optimiste pour leur avenir, 22% pour l'avenir de leurs enfants et 13% pour l'avenir de la France. Des niveaux particulièrement bas.
- Et un sentiment d'aller mal très présent
56% déclarent un niveau de bien-être personnel satisfaisant, soit un écart de plus de 20 points avec la moyenne.
- En lien avec des problèmes d'argent
Le manque d'argent est le principal frein à leur bien-être. Il est cité à hauteur de 51%... loin devant d'autres problématiques.

Populations surreprésentées parmi les personnes las de leurs métiers

Question : « A propos de votre travail, diriez-vous... »
(Base : Aux actifs en emploi, soit 54% de l'échantillon)

Pour **52%** des actifs en emploi, leur travail « est surtout alimentaire (ils le font) pour vivre : [s'ils pouvaient arrêter, ils arrêteraient] »

- 64% des employés *contre* 37% des cadres
- 66% de ceux ayant le bac *contre* 40% des bacs +5
- 68% des pessimistes pour leur avenir *contre* 41% des optimistes
- 70% des personnes jugeant « pas satisfaisant » leur niveau de bien-être *contre* 46% de celles qui le jugent « satisfaisant »
- 44% de ceux qui estiment que leur pouvoir d'achat leur permet de bien vivre *contre* 61% de ceux qui pensent qu'il leur permet tout juste de répondre à leurs besoins

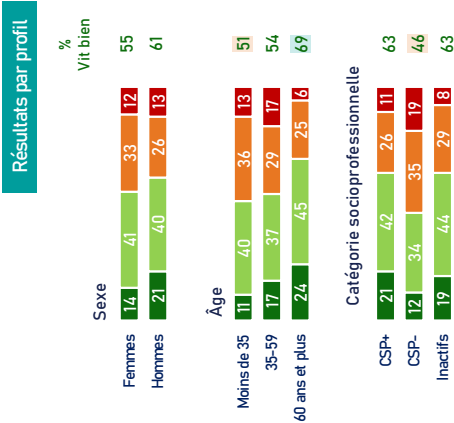
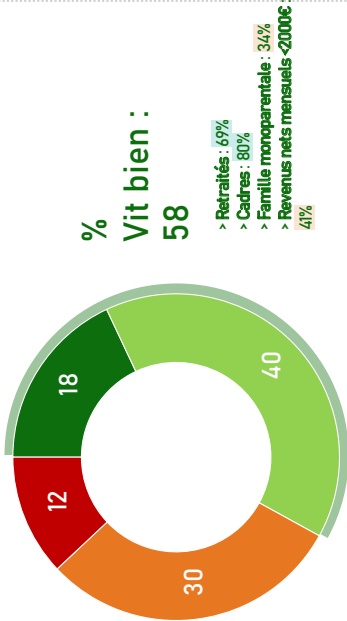
30% des actifs en emploi souhaitent changer de travail (au sens changer de métier)

- 57% des personnes qui mentionnent l'insatisfaction liée à leur travail comme l'un des principaux freins à leur bien-être
- 41% des personnes jugeant « pas satisfaisant » leur niveau de bien-être *contre* 26% de celles qui le jugent « satisfaisant »
- 41% des répondants qui estiment faire un travail alimentaire

UN POUVOIR D'ACHAT EN TENSION

Près d'un Français sur deux affirme que son pouvoir d'achat répond tout juste à ses besoins essentiels, ou n'y répond pas

Question : « Aujourd'hui, diriez-vous que votre pouvoir d'achat... »
(Base : Ensemble de l'échantillon)



VOUS PERMET DE RÉPONDRE À VOS BESOINS ESSENTIELS ET DE VOUS FAIRE PLAISIR DE TEMPS EN TEMPS

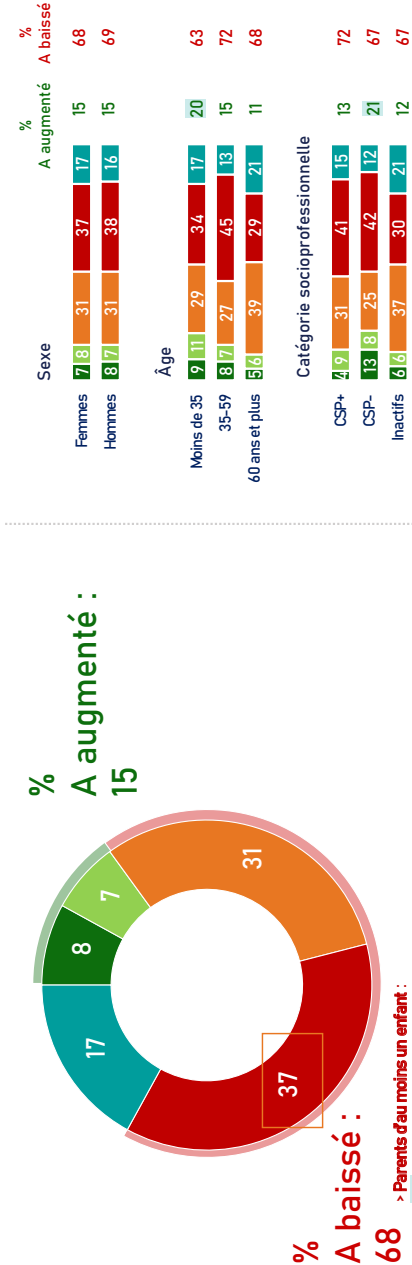
VOUS PERMET JUSTE DE RÉPONDRE À VOS BESOINS ESSENTIELS

NE VOUS PERMET PAS DE RÉPONDRE À VOS BESOINS ESSENTIELS

Par ailleurs, pour plus des deux tiers des répondants, leur pouvoir d'achat a baissé au cours des 12 derniers mois, voire beaucoup baissé pour le tiers d'entre eux

Question : « Au cours des douze derniers mois, diriez-vous que votre pouvoir d'achat... »
(Base : Ensemble de l'échantillon)

Résultats par profil



A BEAUCOUP AUGMENTÉ	A UN PEU AUGMENTÉ	A UN PEU BAISSÉ	A BEAUCOUP BAISSÉ	N'A PAS CHANGÉ
---------------------	-------------------	-----------------	-------------------	----------------

DES INÉGALITÉS JUGÉES TRÈS IMPORTANTES

Les inégalités liées au lieu de résidence ou à l'origine géographique sont les plus importantes pour les Français, tout comme celles liées à la couleur de peau

Question : « Selon vous, aujourd'hui en France, les inégalités suivantes sont-elles importantes ? Les inégalités liées... »
(Base : Ensemble de l'échantillon)

	% Importantes				Sexe		Âge			CSP		
					Femmes	Hommes	Moins de 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	CSP+	CSP-	Inactif
Au lieu de résidence (par exemple : urbain ou rural, centre-ville ou banlieue...)	31	36	19	13	70	65	67	66	69	68	66	68
A l'origine géographique ou culturelle (pays d'origine...)	28	35	20	16	68	58	72	61	60	69	58	62
A la couleur de peau	32	30	18	19	66	58	73	63	54	68	64	56
Au genre (femme / homme)	26	34	21	18	67	52	66	60	54	61	62	58
A la religion	24	25	26	23	54	45	65	48	40	56	49	46
A l'orientation sexuelle	19	26	27	26	48	41	58	43	36	47	47	41

Et les Français n'ont aucun doute sur le fait que les conséquences de ces inégalités sont très importantes, notamment sur l'accès à l'emploi, à l'enseignement et à la santé

Question : « Et selon vous, aujourd'hui en France, les conséquences de ces inégalités sont-elles importantes en termes... »
(Base : Ensemble de l'échantillon)

	Résultats par profil									
	Sexe			Âge			CSP		%	Importantes
	Femmes	Hommes		Moins de 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	CSP+	CSP-		
... d'accès à l'emploi	82	76		79	79	80	78	76	79	79
... d'accès à l'enseignement supérieur	76	68		72	70	76	72	69	72	72
... d'accès à la santé	72	65		66	64	75	61	67	68	68
... d'accès aux services publics	71	62		64	65	71	59	69	67	67
... de mobilité	70	62		61	65	72	64	63	66	66
... d'accès à l'école	66	57		61	59	67	53	63	62	62
... de capacité à participer à la transition écologique	66	57		62	58	67	58	61	61	61

TRÈS IMPORTANTES	PLUTÔT IMPORTANTES	PAS VRAIMENT IMPORTANTES	PAS IMPORTANTES DU TOUT	NE SE PRONONCE PAS
------------------	--------------------	--------------------------	-------------------------	--------------------

Les actions à mener pour lutter contre les inégalités en France, citations spontanées 1/3

Question : « Et selon vous, quelles sont les actions à mener en priorité pour lutter contre les inégalités en France ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon) Question ouverte, réponses spontanées (total supérieur à 100%)

SENSIBILISER : 25%	
Eduquer les gens, les sensibiliser, la pédagogie	12%
L'ouverture d'esprit / La tolérance	8%
Moins d'égoïsme / l'esprit de solidarité / le mieux vivre ensemble / Changer les mentalités	4%
Le respect, les valeurs, le civisme	2%

« Il faut sensibiliser les gens pour leur montrer que nous sommes tous pareils, en parler un peu plus ouvertement et faire beaucoup de prévention »

« Sensibiliser les Français à s'écouter entre eux, à accepter tout le monde sans attribuer d'étiquette »

« Infusion et sensibilisation au collège et au lycée. Il faut plus de campagnes publicitaires pour informer les gens, plus d'enseignements dans les écoles pour changer les mentalités »

Autres : 6% / Ne se prononce pas : 9%

Les actions à mener pour lutter contre les inégalités en France, citations spontanées

2/3

Question : « Et selon vous, quelles sont les actions à mener en priorité pour lutter contre les inégalités en France ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon) *Question ouverte, réponses spontanées (total supérieur à 100%)*

FAIRE UN EFFORT PARTICULIER SUR L'ÉDUCATION / AMÉLIORER LE SYSTÈME ÉDUCATIF / L'ACCÈS À L'ÉCOLE POUR TOUS : 17%	RÉMUNÉRATIONS, SALAIRES : 11%		L'EMPLOI, LA FORMATION : 10%		IMPÔTS, TAXES, POUVOIR D'ACHAT : 8%	
	Augmenter, revaloriser les salaires / Avoir un salaire décent	7%	L'accès à l'emploi	7%	Taxer les plus riches, les grandes fortunes, les entreprises qui font des bénéfices / Remettre l'ISF	3%
	L'égalité homme/femme (droits, salariale)	3%	La formation	2%	Améliorer le pouvoir d'achat	3%
			Revaloriser le travail	2%		

Autres : 6% / Ne se prononce pas : 9%

Les actions à mener pour lutter contre les inégalités en France, citations spontanées 3/3

Question : « Et selon vous, quelles sont les actions à mener en priorité pour lutter contre les inégalités en France ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon) *Question ouverte, réponses spontanées (total supérieur à 100%)*

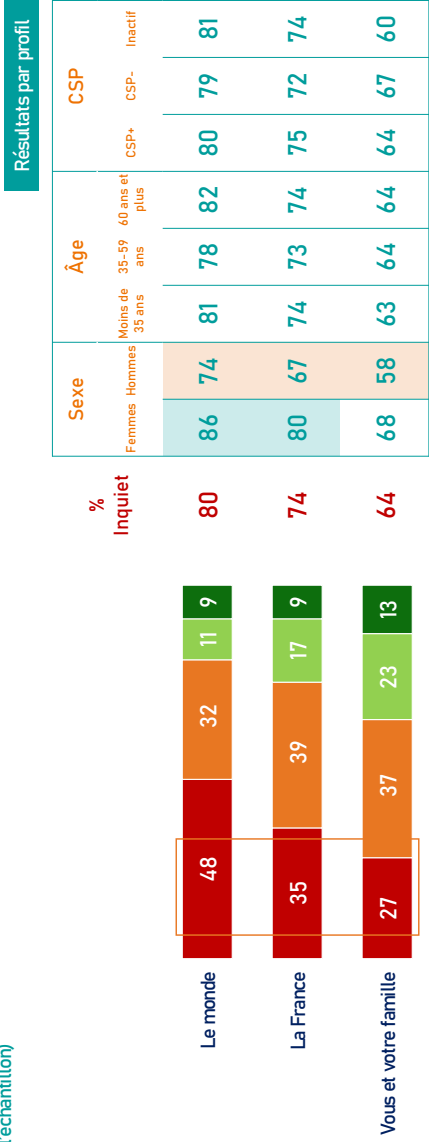


Autres : 6% / Ne se prononce pas : 9%

UNE GRANDE INQUIÉTUDE PAR RAPPORT AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE...
MAIS LA VOLONTÉ DE S'ENGAGER

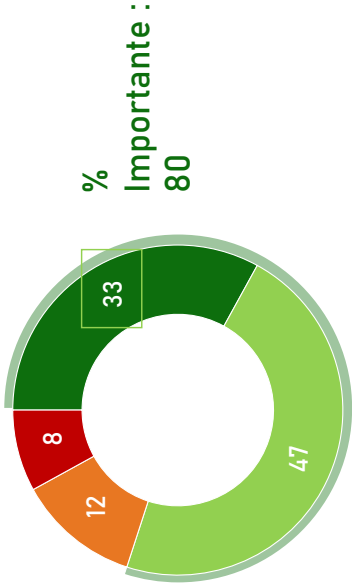
L'immense majorité des Français se dit inquiète des conséquences du dérèglement sur le monde, la France... mais également sur eux et leur famille

Question : « D'une manière générale, diriez-vous que vous êtes inquiet des conséquences du dérèglement climatique sur... »
(Base : Ensemble de l'échantillon)



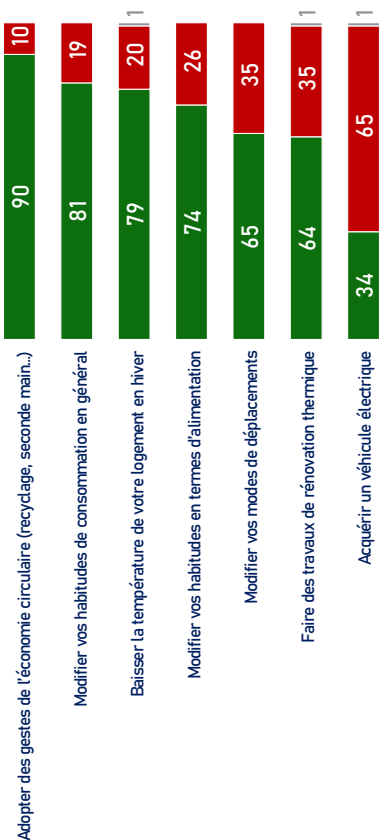
Dès lors, minimiser son impact personnel est une réelle préoccupation pour les Français, et c'est même très important pour un tiers d'entre eux

Question : « Minimiser votre impact personnel sur l'environnement est-il pour vous une préoccupation... »
(Base : Ensemble de l'échantillon)



Dans les faits, les personnes interrogées sont volontaires pour entreprendre de nombreuses actions, notamment celles qui demandent un faible investissement financier

Question : « Afin de minimiser votre impact sur l'environnement, avez-vous fait les choses suivantes ou pensez-vous les faire dans les deux années à venir ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon)



Sexe	Âge				Résultats par profil		
	Femmes	Hommes	Moins de 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	CSP+	CSP- Inactif
	92	87	88	91	89	89	90
	86	75	81	81	80	81	82
	83	75	79	79	80	79	81
	79	69	73	75	74	76	74
	69	59	67	63	65	63	68
	63	65	52	68	67	64	64
	33	34	41	34	26	38	30

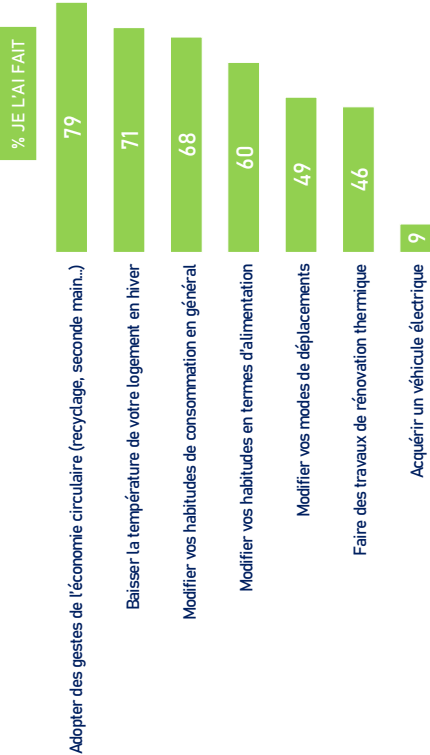
JE L'AI FAIT / JE PENSE LE FAIRE/CONTINUER À LE FAIRE

JE NE L'AI PAS FAIT ET NE COMPTE PAS LE FAIRE

NE SE PRONONCE PAS

Dans la réalité, ces actions ont déjà été entreprises par un certain nombre d'entre eux

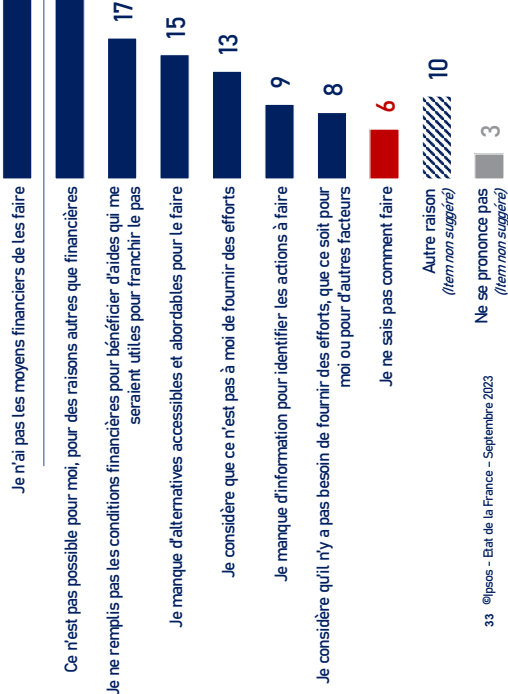
Question : « Afin de minimiser votre impact sur l'environnement, avez-vous fait les choses suivantes ou pensez-vous les faire dans les deux années à venir ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon)



Sexe		Âge			Résultats par profil		
		Moins de 35 ans		35-59 ans	60 ans et plus	CSP	
		Femmes	Hommes			CSP+	CSP- Inactif
82	76	75	80	79	79	80	77
75	66	67	71	73	72	67	72
73	62	68	69	67	67	70	68
65	54	53	62	63	62	57	60
51	46	47	48	52	48	45	52
44	48	26	50	55	42	45	49
10	9	9	11	7	12	9	7

La dimension financière est clé : les personnes qui n'ont pas entrepris ces différentes actions citent principalement le manque de moyens pour le justifier

Question : « Pour quelles raisons principales n'avez-vous pas fait ces choses-là ? »
(Base : A ceux qui n'ont pas et ne comptent pas minimiser leur impact sur l'environnement) – Total
supérieur à 100 car deux réponses possibles



33 | Ipsos - Etat de la France - Septembre 2023

Sexe			Âge			CSP		
Femmes	Hommes	Total	Moins de 35 ans	35-59 ans	60 ans et plus	CSP+	CSP-	Inactif
39	35	74	44	38	30	35	44	33
23	26	49	25	26	23	27	26	22
15	19	34	17	19	14	18	18	15
15	15	30	16	19	10	20	15	11
13	14	27	14	12	14	12	14	14
11	8	19	11	8	9	8	7	11
7	9	16	10	8	8	8	7	10
6	6	12	5	5	8	3	4	9
10	10	20	8	9	14	9	10	11
3	3	6	1	1	6	2	1	5

Les efforts à réaliser pour lutter contre le dérèglement climatique

1/2

Question : « Selon vous, quels efforts faut-il réaliser en priorité pour lutter contre le dérèglement climatique et qui doit les réaliser ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon)

85% DE L'ÉCHANTILLON A PROPOSÉ/CITÉ AU MOINS UN EXEMPLE D'EFFORT À FOURNIR

LA MOBILITÉ / LE TRANSPORT : 30%		LA CONSOMMATION : 28%	
Les transports polluants		L'économie d'énergie	
Réduire le transport en avion	17%	L'économie d'énergie / Arrêter le gaspillage énergétique	17%
Réduire les déplacements en voiture / Limiter la circulation / Moins de voitures	7%	Des habitats écologiques / Améliorer l'isolation / Des aides pour la rénovation des habitats	4%
Réduire, arrêter les voyages en jets privés	5%	L'économie d'eau / Réduire la consommation d'eau / Meilleure gestion des eaux	4%
La mobilité douce		L'économie de l'électricité / Réduire la consommation en électricité	4%
Davantage de transports en commun / Développer les trains	14%	Baisser le chauffage / réduire la température en hiver	3%
Favoriser la mobilité douce / Du transport écologique / Réduire les véhicules polluants	6%	Limitier la consommation, la surconsommation, le gaspillage	7%
Favoriser les véhicules électriques / Rendre les voitures électriques accessibles	3%	La grande consommation	4%

Les efforts à réaliser pour lutter contre le dérèglement climatique

1/2

Question : « Selon vous, quels efforts faut-il réaliser en priorité pour lutter contre le dérèglement climatique et qui doit les réaliser ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon)

85% DE L'ÉCHANTILLON A PROPOSÉ/CITÉ AU MOINS UN EXEMPLE D'EFFORT À FOURNIR

RESPECT DE LA NATURE, DES RESSOURCES : 26%		DES SANCTIONS / DE LA REGLEMENTATION : 14%	
Moins de pollution / Arrêter de polluer la planète, les océans, l'air	8%	Que le gouvernement impose des sanctions, des amendes / Faut taxer les gros pollueurs, les industries, les riches	5%
Arrêter la déforestation / Le reboisement / Moins de constructions	6%	Que le gouvernement adopte des lois ciblant les plus gros pollueurs, les industries	4%
La décarbonation / Diminuer l'empreinte carbone	6%	LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 12%	
Agir pour l'écologie, la protection de l'environnement / Le respect de la nature	4%	La transition énergétique / Développer les énergies renouvelables: énergie solaire, éolienne, ...	6%
		L'arrêt des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz)	5%
		LA GESTION DES DÉCHETS / LE RECYCLAGE : 11%	
		Faire du recyclage	4%
		Favoriser le tri des déchets / Triier les déchets	3%

35 © Ipsos - Bar de la France - Septembre 2023

Autres : 1% / Ne se prononce pas : 6%

Les acteurs qui doivent réaliser des efforts pour lutter contre le dérèglement climatique

Question : « Selon vous, quels efforts faut-il réaliser en priorité pour lutter contre le dérèglement climatique et qui doit les réaliser ? »
(Base : Ensemble de l'échantillon)

73% DE L'ÉCHANTILLON A PROPOSÉ/CITÉ AU MOINS UN EXEMPLE D'ACTEUR CONCERNÉ

ACTEURS CONCERNÉS : 73%	
Tout le monde doit agir / Tous les pays du monde / Niveau mondial	33%
Le gouvernement / L'état / Les élus / Les collectivités / Les politiciens	28%
Les entreprises / Les multinationales / Les industries, les usines, les compagnies	17%
Les citoyens / La population / Les Français	8%
Les pays concernés (Les plus pollueurs, la Chine, Les Etats Unis)	4%

36 © Ipsos - Bar de la France - Septembre 2023

Autres : 1% / Ne se prononce pas : 6%



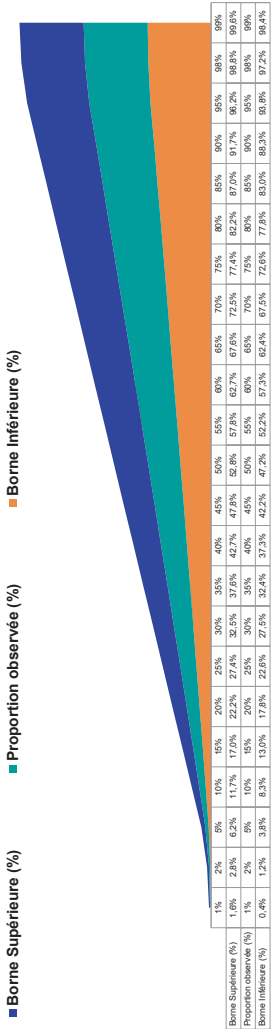
FIABILITÉ DES RÉSULTATS

Feuille de calcul

En l'occurrence s'agissant de cette étude :

- Intervalle de confiance : 95%
- Taille d'échantillon : 1 256

Les proportions observées sont comprises entre :



NOS ENGAGEMENTS

Codes professionnels, certification qualité, conservation et protection des données

Ipsos est membre des organismes professionnels français et européens des études de Marché et d'Opinion suivants :

- **SNITEC** (www.synitec-etudes.com), Syndicat professionnel des sociétés d'études de marché en France
- **ESOMAR** (www.esomar.org), European Society for Opinion and Market Research,

Ipsos France s'engage à appliquer le code **ICC/ESOMAR** des études de Marché et d'Opinion. Ce code définit les règles déontologiques des professionnels des études de marché et établit les mesures de protection dont bénéficient les personnes interrogées.

Ipsos France s'engage à respecter les lois applicables. Ipsos a désigné un Data Protection Officer et a mis place un plan de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679). Pour plus d'informations sur notre politique en matière de protection des données personnelles : <https://www.ipsos.com/fr-fr/confidentialite-et-protection-des-donnees-personnelles>



La durée de conservation des données personnelles des personnes interviewées dans le cadre d'une étude est, à moins d'un engagement contractuel spécifique :

- de 12 mois suivant la date de fin d'une étude Ad Hoc
- de 36 mois suivant la date de fin de chaque vague d'une étude récurrente



Ipsos France est certifiée **ISO 20252 : Market Research par AFNOR Certification**

- Ce document est élaboré dans le respect de ces codes et normes internationales. Les éléments techniques relatifs à l'étude sont présents dans le descriptif de la méthodologie ou dans la fiche technique du rapport d'étude.



- Cette étude a été réalisée dans le respect de ces codes et normes internationales

Focus

FOCUS 1 - ENGAGER LES ENTREPRISES FRANÇAISES DANS UNE TRAJECTOIRE DE DURABILITÉ GRÂCE À LA RÉGLEMENTATION EXTRA-FINANCIÈRE

Introduction

ESG, RSE, ODD, ESRS, ISSB, DPEF, NFRD, SFDR, CSRD... Les sigles ne manquent pas pour mesurer l'impact des organisations sur leur environnement. La multiplication d'outils, plus ou moins contraignants, plus ou moins complexes, interpelle, et pose la question de la faculté d'adoption par les entreprises, premières concernées. Un impératif semble s'imposer : le besoin de trouver des règles communes, pour simplifier l'engagement des entreprises dans une trajectoire de durabilité.

C'est dans ce cadre qu'a été adoptée, en décembre 2022, la « *Corporate Sustainability Reporting Directive* » (CSRD), résultat de 20 ans d'expérimentation et de développement du reporting extra-financier en France et en Europe. Cette Directive européenne, qui viendra remplacer la précédente sur le reporting extra-financier (« *Non-Financial Reporting Directive* » ou NFRD) avec un cadre plus strict et plus normé, représente un important pas en

avant pour faire de l'information ESG un nouveau pilier de la performance économique des entreprises.

Avec pour objectif de normaliser l'information extra-financière et d'éviter le *greenwashing*, la directive CSRD introduit une obligation de reporting et pour la première fois de vérification d'informations normées en matière de durabilité pour une grande partie des entreprises européennes⁴. La directive vise à renforcer la comparabilité, la fiabilité et l'auditabilité des informations ESG (environnement, social et gouvernance). Elle induit aussi des liens renforcés entre états financiers et extra-financiers. Cette évolution, associée à d'autres réglementations comme la SFDR (« *Sustainable Finance Disclosure Regulation* ») et la Taxonomie verte européenne, devrait contribuer à transformer durablement l'économie européenne et entraîner des répercussions sur les autres zones économiques mondiales.

Dans son récent avis relatif au financement de la stratégie énergie-climat⁵, le CESE soulignait l'importance

4 Les entreprises entrant dans le champ de la CSRD sont les suivantes : toutes les sociétés cotées sur les marchés réglementés européens – dans le rapport de gestion 2024 publié en 2025 ; toutes les grandes entreprises européennes, cotées ou non, au-dessus de deux des trois seuils suivants : 250 salariés, 40 millions d'euros de chiffre d'affaires et 20 millions de total de bilan – dans le rapport de gestion 2025 publié en 2026 ; PME cotées, établissements de crédit de petite taille et non complexes et entreprises captives d'assurance bilan – dans le rapport de gestion 2026 publié en 2027.

5 « Financer notre stratégie énergie-climat : donnons-nous les moyens de nos engagement », Julia GRIMAULT février 2023.

de ce nouveau cadre qui met au centre la notion de double matérialité : impact des organisations sur l'environnement et impact de l'environnement sur les organisations⁶. Pour M. de Cambourg⁷, il s'agit de renforcer les informations de durabilité et progressivement leur donner la même importance que les informations financières, car la durabilité est en passe de devenir l'un des leviers de performance les plus importants pour les entreprises.

Cependant comme le rappelait l'ADEME lors du Printemps de l'économie⁸, seules 40 % des organisations soumises à la NFRD⁹ publient effectivement leurs informations extra-financières.

Or la CSRD s'appliquera à toutes les grandes entreprises européennes dès le 1^{er} janvier 2025¹⁰ impliquant une mise à niveau dès 2024 : soit directement - au niveau européen, ce sont près de 50 000 entreprises qui entreront

dans le champ d'application du texte (vs. 11 500 sous NFRD) - soit indirectement, en tant qu'entreprises intégrées à la chaîne de valeur de celles directement concernées par le texte.

Aussi, le passage de l'extra-financier (NFRD) à la durabilité (CSRD) ne sera réussi que si les entreprises françaises, notamment celles nouvellement incluses dans le périmètre, s'y préparent dès aujourd'hui.

L'objet de cette contribution est de présenter les normes de reporting extra-financier auxquelles devront se conformer les entreprises soumises à la CSRD (1) et d'évaluer comment l'ensemble des entreprises françaises - TPE, PME, ETI, grands groupes - peuvent anticiper ces nouvelles règles et saisir l'opportunité de ce nouveau socle réglementaire pour valoriser leurs engagements en matière environnementale ou sociale (2).

6 Audition de M. Alexandre Rambaud, maître de conférences à AgroParisTech-CIRED, chercheur associé à l'université Paris-Dauphine, 8 décembre 2022.

7 Audition de M. Patrick de Cambourg, président du Conseil de reporting de durabilité de l'EFRAG, 17 mai 2023

8 Printemps de l'économie 2023 « Quel engagement des acteurs financiers ? » avec Mathieu Garnero (ADEME, directeur du projet LIFE Finance ClimAct) et Eric Campos (Groupe Crédit agricole). Programme/Replay 2023 - Printemps de l'Economie (printempsdeleco.fr)

9 Environ 3800 entreprises françaises sont concernées (entreprises cotées avec 500 salariés ou plus, au moins 20 millions d'euros au bilan ou 40 millions de chiffre d'affaires ; entreprises non cotées avec 500 salariés ou plus et 100 millions d'euros au bilan ou de chiffre d'affaires (Le rapportage extra-financier des entreprises | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr))

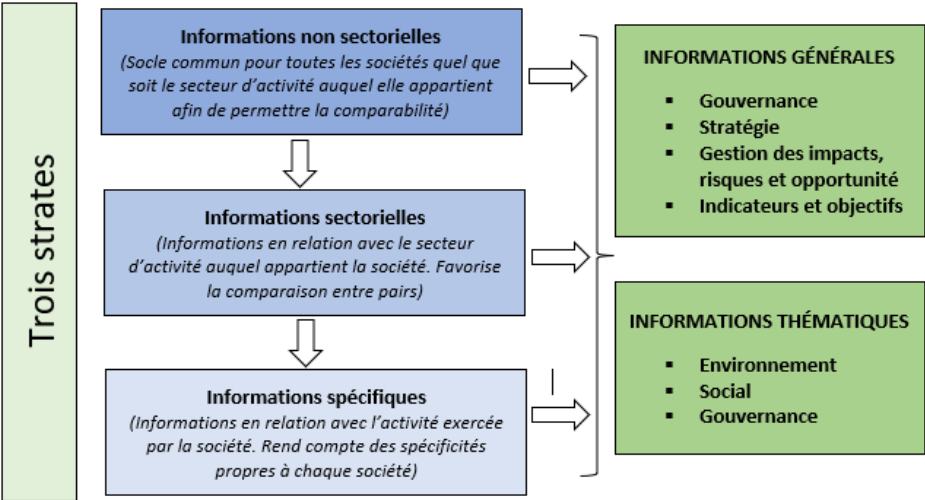
10 À partir du 01/01/2025 : toutes les grandes entreprises remplissant deux des trois critères suivants : 250 employés, 40 millions d'euros de chiffre d'affaires, ou 20 millions d'euros de total du bilan ; à partir du 01/01/2026 : les PME cotées remplissant deux des trois critères suivants : 10 à 250 employés, 700 000 euros à 40 millions d'euros de chiffre d'affaires, ou 350 000 euros à 20 millions d'euros de total du bilan (avec une possibilité de différer leur obligation de reporting pendant deux ans) ; à partir du 01/01/2028 pour les filiales européennes de sociétés mères non européennes qui réalisent plus de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires en Europe et une filiale ou succursale basée dans l'Union européenne.

I. Un premier ensemble de normes publié le 31 juillet par la Commission européenne

La Commission européenne a publié le 31 juillet 2023 l'acte délégué à la CSRD à la suite d'une consultation publique. Un des principaux débats apparu dans cette consultation a porté sur l'arbitrage entre l'intérêt d'une discrimination positive en faveur des entreprises européennes mieux disantes en matière environnementale et sociale, et le risque d'introduction d'une complexité supplémentaire à laquelle s'ajouterait des coûts de mises en conformité. En pratique, la CSRD introduit l'obligation pour les entreprises concernées de

compléter leur rapport de gestion d'un rapport de durabilité, comprenant une série d'informations extra-financières, lequel rapport de durabilité sera sujet à certification par un certificateur indépendant. Ces informations extra-financières (**graphique 1**) portent à la fois sur des informations générales et sur des informatiques thématiques. Ces informations, générales et thématiques, peuvent être non sectorielles, sectorielles voire spécifiques à chaque entreprise.

GRAPHIQUE 1 : LES INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES¹¹



11 Audition de MM. Romain Rard et Didier Martin, Gide Loyrette Nouel, 26 avril 2023.

Les normes non sectorielles

sont décrites dans l'acte délégué à la CSRD. Il s'agit des normes dites "ESRS 1" qui portent sur les exigences générales¹² et des normes dites "ESRS 2" qui portent sur les informations générales (**graphique 2**). Ces deux séries de normes sont transversales. Seules les normes ESRS 2 sont obligatoires et doivent être impérativement publiées par les entreprises concernées dans leur rapport de durabilité. Les normes ESRS 1 ne doivent quant à elles être publiées que sous réserve de matérialité pour l'entreprise. En cas de non-publication de l'une des normes ESRS 1, l'entreprise doit alors justifier les raisons de cette absence de publication. Les justifications sur l'analyse de matérialité sont particulièrement renforcées concernant les données

relatives au climat et celles ayant un lien avec d'autres règlements auxquels serait soumise l'entreprise (comme par exemple celui relatif à la finance durable dit « SFDR »¹³).

Les normes sectorielles,

s'appliquant aux entreprises en fonction de leur secteur d'activité, sont en cours de définition, et devraient être adoptées à la fin du premier semestre 2024, pour une application à l'exercice 2025. Certaines seront obligatoires. Des normes spécifiques pour les PME cotées devraient également être adoptées pour une application à partir de l'exercice 2026, ainsi que des normes spécifiques aux sociétés non européennes pour une application à l'exercice de reporting 2028.80

¹² Les exigences transversales visées dans ESRS 1 sont les suivantes : double matérialité, diligences générales en matière de développement durable, horizon temporel, chaîne de valeur

¹³ « Sustainable Finance Disclosure Regulation »

GRAPHIQUE 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS 2)

Gouvernance	Stratégie	Impacts, gestion des risques et opportunités	Indicateurs et objectifs
• GOV 1 : Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance, leurs rôles, leurs responsabilités et leur expertise à propos des questions de durabilité. • GOV 2 : Comment les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des questions de durabilité et comment elles ont été traitées. • GOV 3 : Intégration des facteurs de durabilité dans la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance. • GOV 4 : Localisation des informations en matière de durabilité qui sont communiquées • GOV 5 : Gestion des risques et système de contrôle interne en lien avec les questions de durabilité	• SBM 1 : Position sur le marché, stratégie en lien avec les questions de durabilité, modèle d'affaires et chaîne de valeur • SBM 2 : Prise en considération des intérêts et des attentes des parties prenantes dans la stratégie et le modèle d'affaires. • SBM3 : Description des facteurs de durabilité significatifs, risques et opportunités, et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires.	• IRO 1 : Description des process permettant d'identifier les impacts, les risques et les opportunités des facteurs de durabilité. • IRO 2 : Compréhension de la façon dont les obligations de communication des informations en matière de durabilité ont été prises en compte dans le rapport de gestion et explication à propos de celles qui ont été omises car considérées comme n'étant pas matérielles. • Communication à propos des opportunités générés par les facteurs de durabilité • CCR1 : Stratégies adoptées pour gérer les facteurs de durabilité • CCR2 : Plans d'actions et ressources allouées aux facteurs de durabilité	• Communication à propos des mesures retenues pour évaluer les performances en matière de durabilité • CCR3 : Communication à propos des objectifs, des progrès et de l'efficacité du suivi des facteurs de durabilité.

Les normes dites **ESRS 2** relatives aux **informations générales** portent sur le modèle et la stratégie de l'entreprise, les objectifs et échéances en matière de développement durable que s'est fixé l'entreprise, les politiques et la description du processus de diligence raisonnable mis en œuvre par l'entreprise en matière de développement durable, les principales incidences négatives réelles ou potentielles liées aux activités de l'entreprise et à sa chaîne de valeur, les mesures prises par l'entreprise en ce qui

concerne les impacts négatifs réels ou potentiels, et le résultat de ces actions, une description des principaux risques pour l'entreprise liés aux questions de développement durable, les indicateurs pertinents liés à ces informations.

Les **normes thématiques** portent sur trois enjeux (social, environnemental, gouvernance) (**graphique 3**).

GRAPHIQUE 3 : NORMES THÉMATIQUES ASSOCIÉES
AUX TROIS ENJEUX DE DURABILITÉ¹⁴

Environnement (5 normes)	Social (4 normes)	Gouvernance (1 norme)
• Norme E1 : Atténuation et adaptation au changement climatique • Norme E2 : Pollution • Norme E3 : Eau et ressources marines • Norme E4 : Biodiversité et écosystèmes • Norme E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire	• Norme S1 : Travailleurs sous contrôle direct de l'entité • Norme S2 : Travailleurs dans la chaîne des valeurs • Norme S3 : Communautés affectées • Norme S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux	• Norme G1 : Gouvernance, gestion des risques, contrôle interne et conduite des affaires

II. Les clés de réussite pour engager les entreprises dans une trajectoire de durabilité

Le renforcement réglementaire des obligations de reporting extra-financier pour les entreprises et les investisseurs risque de complexifier la charge des entreprises, en particulier pour les TPE et PME, à plusieurs titres :

- en raison des effets de seuils, en particulier pour les PME se situant près du seuil de 250 salariés et qui n'ont pas forcément les moyens humains et financiers pour répondre à de telles obligations de reporting ;
- par un effet de ruissellement, car les TPE et PME vont faire face à une augmentation des demandes d'information sur la durabilité, de la part des banques et des grandes entreprises qu'elles fournissent ;

→ par manque de visibilité sur les multiples textes réglementaires (Green deal, droit de vigilance, finance durable) qui se superposent les uns aux autres, avec souvent des articulations incertaines entre eux. Il est donc opportun de clarifier la cohérence entre ces textes dans leur mise en application ;

→ par manque de clarté sur le calendrier d'entrée en vigueur de la CSRD pour les PME non cotées, et sur les exigences précises de reporting de durabilité qui leurs seraient demandées.

Il sera donc nécessaire de faire de ce renforcement réglementaire une opportunité pour les entreprises de s'engager dans une trajectoire de durabilité et de valoriser leurs engagements, notamment en

¹⁴ Idem nbp 8

s'assurant que le reporting soit adapté aux spécificités des TPE et PME.

Il est intéressant de noter que deux tiers des startups¹⁵ estiment que s'être engagées dans une trajectoire de durabilité (par exemple : mesure de l'empreinte carbone, labellisation auprès d'organismes certifiés, etc...) a facilité leur accès aux financements (levées de fonds, dette bancaire, etc.).

Il revient donc aux autorités - Union européenne, États membres - d'organiser un cadre de déploiement de ces règles adapté à l'ensemble des parties prenantes - entreprises, investisseurs, travailleurs - pour faciliter leur adoption par toutes et tous.

En outre, l'introduction de règles communes de reporting permet, en principe, de mettre l'ensemble des acteurs au même niveau d'égalité, sur le territoire européen. La réalité est toutefois plus complexe : la taille des entreprises, leur capacité à absorber la charge administrative et la complexité de la collecte d'informations, la transparence sur les normes retenues pour mesurer l'impact, peuvent introduire des biais importants entre entreprises, faussant le jeu de libre concurrence entre entreprises. Ces risques devront être appréhendés.

Premier enjeu : préparer les entreprises face à un calendrier relativement serré et des informations complexes à collecter

Le volume d'informations à collecter, prospectives, rétrospectives, qualitatives et quantitatives, est considérable. Si certaines entreprises, notamment celles soumises à la déclaration de performance extra-financière¹⁶, sont sans doute mieux préparées, de nombreuses

autres devront s'organiser pour réaliser les travaux de mise à niveau dès janvier 2024 (analyse de double matérialité, état des lieux des indicateurs et informations manquants, renforcement des ressources humaines, feuille de route des actions prioritaires pour le passage à CSRD, etc.) afin d'assurer la mise en conformité de leurs comptes sur cette année fiscale.

Reconnaissant le défi que représentent les nouvelles règles, l'acte délégué du 31 juillet 2023 introduit des délais de mise en conformité, par exemple en exemptant du reporting de leurs émissions de « scope 3 » les entreprises de moins de 750 employés pendant au moins un an. Plus globalement, les entreprises ont la possibilité de fournir des informations allégées pendant trois ans, à condition d'expliquer les efforts déployés pour obtenir les informations requises, les raisons pour lesquelles elles n'ont pas pu les obtenir et leurs plans pour les rassembler à l'avenir.

Par ailleurs, la Commission européenne exprime son souhait d'éviter d'imposer une charge administrative disproportionnée sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Elle se dit consciente des difficultés que les entreprises peuvent rencontrer dans la collecte d'informations auprès des acteurs de leur chaîne de valeur, notamment les PME, et souhaite veiller à ce que le coût de collecte des informations soit proportionnel aux avantages tirés de l'obtention et de l'analyse de ces données. Une difficulté tient en particulier à la non-limitation de la chaîne de valeur sur la partie amont et des relations contractuelles.

¹⁵ Baromètre EY x France Digitale sur la performance économique et sociale des startups, septembre 2023

¹⁶ Pour les sociétés cotées : 20 millions d'euros pour le total de bilan ou 40 millions de chiffre d'affaires et 500 employés ; pour les sociétés non cotées : 100 millions d'euros pour le total de bilan ou de chiffre d'affaires et 500 employés

L'acte délégué prévoit en outre de laisser aux entreprises la possibilité de questionner la matérialité de certaines informations demandées, et de s'exonérer de collecter et publier des informations, si elles font la démonstration que, dans le cadre de leur activité, certaines des informations demandées n'ont pas de matérialité par rapport aux objectifs poursuivis par la directive. La généralisation du principe de matérialité pour toutes les normes thématiques et les obligations d'information crée une situation problématique pour les acteurs des marchés financiers (FMP), car elle introduit un décalage entre les obligations de déclaration des entreprises financières et non financières. Un certain nombre d'acteurs économiques ont ainsi demandé à la Commission européenne de poursuivre ses travaux de rationalisation, afin de faciliter l'utilisation de l'ensemble du cadre de la finance durable et la cohérence entre les différents textes réglementaires de l'UE, en impliquant toutes les parties prenantes (y compris SFDR et le pilier 3 de la directive Solvabilité 2 sur les risques ESG).

La question se pose enfin de la cohérence avec des normes développées par des organismes internationaux comme l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et le Global Reporting Initiative (GRI), et ainsi de la capacité de l'Union européenne à édicter ses propres standards. La Commission a d'ailleurs publié un tableau de concordance à des fins

d'interopérabilité, pour assurer une moindre charge administrative aux entreprises tout en préservant la comparabilité des données. Cependant, des problèmes de comparaison subsistent au niveau européen et international, comme par exemple les indicateurs relatifs aux politiques sociales.

Deuxième enjeu : anticiper l'impact du reporting de durabilité sur les entreprises qui n'entrent pas directement dans le périmètre de CSRD

Les entreprises qui n'entrent pas directement dans le périmètre de CSRD redoutent d'être potentiellement marginalisées sous deux angles¹⁷ :

- dans l'accès à la commande privée, d'une part : en effet, les entreprises assujetties à la CSRD devront scruter avec attention leur chaîne de valeur (fournisseurs, clients) et se verront de plus en plus exigeantes dans leurs appels d'offres. Les TPE et PME, en qualité de fournisseurs et clients, craignent ainsi d'être exclues de partenariats d'affaires si elles ne parviennent pas à apporter les informations attendues par les grandes entreprises, lesquelles informations risquent de changer selon le donneur d'ordre, complexifiant d'autant la tâche pour les TPE et PME ;

17 Audition de M. Patrick de Cambourg, président du Conseil de reporting de durabilité de l'EFRAG, 17 mai 2023

→ dans l'accès au financement, d'autre part : les investisseurs ont également besoin de collecter des données autour de critères environnementaux et sociaux, afin de les intégrer dans leurs propres obligations de reporting de la SFDR, qui leur demandent de favoriser des entreprises capables de prouver leur impact positif. Une TPE ou une PME peut être exclue des portefeuilles d'investissement ou fortement désavantagée en matière d'accès au financement si elle ne parvient pas à collecter des données extra-financières, voire à s'engager sur une trajectoire de durabilité.

Pour les entreprises non soumises directement à la CSRD et pourtant impactées de fait par le texte, la Commission européenne et l'EFRAG¹⁸ réfléchissent à des standards d'application volontaires. L'EFRAG travaille par exemple sur un standard calibré pour répondre aux caractéristiques des PME, prises à la fois en tant qu'actrices économiques s'engageant dans une démarche volontaire de reporting extra-financier, mais également en tant qu'actrices de la chaîne de valeur et actrices entretenant des relations avec les institutions financières.

Selon l'EFRAG, les partenaires des PME tels que les banques et les commissaires aux comptes, doivent offrir un premier accompagnement à ces entreprises. Pour le CESE, il faut aussi souligner le rôle que devront tenir les organisations professionnelles, les branches et les chambres consulaires, actrices traditionnelles de l'accompagnement des PME et TPE, et également encourager les donneurs d'ordre à s'impliquer aux côtés de leurs sous-traitants.

Ces propositions ne pourront fonctionner que si les TPE et PME disposent des compétences et des outils adaptés pour y répondre et bénéficient de l'information et de l'accompagnement adéquats pour s'engager dans une trajectoire de durabilité, et qu'elles.

Troisième enjeu : simplifier et standardiser les outils de collecte d'information de durabilité

De nombreux outils émergent pour collecter les données de durabilité, développés soit par des organismes privés (Ecovadis, Sweep, Zei, etc.), soit par des organismes publics. À ce titre, en France, le gouvernement a mis en place la plateforme Impact qui permet aux entreprises de publier les données de leur performance environnementale, sociale et de gouvernance ; cette plateforme peut constituer un premier pas pour les PME, même si des améliorations en termes d'accessibilité seraient encore nécessaires pour les TPE.

La Commission européenne va créer une plateforme dénommée "ESAP" (« European Single Access Point ») pour centraliser le reporting CSRD et SFDR en Europe. L'enjeu est ici d'établir des définitions communes et détaillées des termes employés dans le reporting extra-financier, mais également de créer des standards de données interopérables avec des outils de reporting tierces. L'émergence d'outils de reporting extra-financier doit être soutenue et simplifiée : chaque entreprise, chaque investisseur, doit avoir la liberté d'avoir recours aux solutions les plus adéquates face à ses besoins.

¹⁸ Groupe consultatif européen et conseiller de la Commission européenne sur l'adoption des normes comptables IFRS et sur la préparation des normes communes d'informations extra-financières

Quatrième enjeu : former massivement aux métiers de la durabilité et engager l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise dans la trajectoire de durabilité

Il est essentiel d'accompagner l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille, pour qu'elles puissent monter en compétences. À titre d'exemple, aujourd'hui, seulement 4 % des startups françaises comptent parmi leurs effectifs un responsable RSE¹⁹. Ce chiffre est alarmant tant la tâche est grande : toutes les entreprises devront, tôt ou tard, être en mesure d'évaluer leurs impacts, risques et opportunités sociaux et environnementaux et s'inscrire pleinement dans la transition durable derrière les acteurs déjà soumis aux réglementations.

Une attention particulière devra donc être portée sur la formation, initiale et professionnelle, afin de pallier la pénurie de talents qui s'annonce (comptables carbone et biodiversité, responsables RSE, analystes, etc.). Les métiers dans l'entreprise vont également se transformer : demain, l'ensemble des travailleurs devront être acculturés aux nouveaux critères de durabilité. Chaque unité de business devra être rendue comptable de son impact ESG, ce qui impliquera d'engager les travailleurs dans de nouveaux parcours de formation. À ce titre, les organisations syndicales auront un rôle à jouer,

à travers le Comité social et économique dont les attributions liées à l'environnement ont été élargies par la loi Climat et résilience²⁰. Au-delà, le CESE souligne l'importance d'impliquer les représentants du personnel et les salariés pour les acculturer aux enjeux de durabilité et en faire des acteurs à part entière de la transformation des entreprises.

Cinquième enjeu : Rappeler la nécessité pour les entreprises de proposer, d'informer et d'associer les salariés, les organisations syndicales dans la trajectoire de la durabilité dans la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE).

L'employeur d'au moins 50 salariés doit mettre à disposition du comité économique et social (CSE) ou des représentants du personnel une base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE). La BDESE rassemble les informations sur les grandes orientations économiques et sociales de l'entreprise. Elle comprend des mentions obligatoires qui varient selon l'effectif de l'entreprise. En l'absence de constitution de base de données unique, l'employeur est coupable de délit d'entrave. Ce délit est passible d'une amende de 7 500 €. Elle sert de support de préparation à la consultation annuelle du comité économique et social (CSE) sur les points suivants :

¹⁹ Étude emploi 2023 - France Digitale

²⁰ Accord inédit entre patronat et syndicats sur la transition écologique en entreprise (novethic.fr) : « Les élus des CSE peuvent alerter l'employeur lorsqu'ils constatent que les produits ou

procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement font peser un risque grave sur l'environnement ».

- Orientations stratégiques de l'entreprise, définies par l'organe chargé de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise
- Conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, la formation professionnelle, l'organisation du travail, le recours à des contrats temporaires et à des stages
- Situation et évolution économique et financière de l'entreprise, la modification de son organisation juridique
- Politique sociale de l'entreprise : conditions de travail, santé et sécurité, travailleurs handicapés

Il pourrait être proposé d'inclure les informations du rapport de durabilité dans la BDESE afin de faciliter la trajectoire de la durabilité et du dialogue social.

Conclusion

Information, sensibilisation, accompagnement des entreprises concernées directement et indirectement par la directive CSRD s'avèrent nécessaires pour s'assurer de la qualité des informations extra-financières à produire. Cette directive, si elle est importante, ne constitue qu'une étape pour les entreprises par rapport aux problématiques de double matérialité et de responsabilité sociale : le projet de directive sur le devoir de vigilance vise à renforcer encore l'implication des entreprises en matière d'atteintes aux droits humains et à l'environnement.

FOCUS 2 - LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Les difficultés auxquelles est confronté notre système de santé sont nombreuses – très fortes inégalités géographiques et sociales dans l'accès aux soins, crise de l'hôpital, tensions de recrutement des métiers du soin et de l'accompagnement, déserts médicaux, hausse des pathologies chroniques... Elles montrent un décalage toujours plus grand entre l'offre de soin existante et l'évolution des besoins, marquée en particulier par l'impératif d'une prise en charge sanitaire et sociale bien plus globale et mieux coordonnée.

Dans ce contexte, le numérique ouvre certainement des opportunités : il faut les prendre en compte.

Mais si les avis du CESE soulignent les apports du numérique, apports parfois déjà bien réels, ils formulent parallèlement un double constat :

- le numérique doit être considéré comme un outil, au service d'objectifs préalablement identifiés, et non pas comme une finalité²¹ ;
- il n'est jamais, à lui seul, une réponse suffisante.

Le développement du numérique en santé a connu des accélérations massives au cours de dernières années - en particulier depuis la crise sanitaire et le déploiement de la Stratégie nationale du numérique en santé -. Mais les interrogations face au numérique ou simplement les difficultés de son utilisation restent des limites importantes à son déploiement

²¹ CESE avril 2023 La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement (Michel Chassang)

qui ne doivent pas être négligées. La fracture numérique persiste et divise la société entre celles et ceux qui ont accès au numérique et les autres. L'illectronisme (cette difficulté, pour des raisons diverses mais bien réelles, à accéder aux usages du numérique) a des effets excluants dont le défenseur des droits s'est récemment inquiété²².

On le voit bien, l'apport du numérique n'a rien d'une évidence et le débat sur sa place en santé ne saurait en aucun cas se limiter à sa dimension technologique : il doit être un débat démocratique et social. **Le CESE souhaite engager**

une réflexion plus approfondie sur l'apport des outils numériques au système de santé, les conditions d'acceptabilité du développement du numérique en santé : il y consacrera de prochains travaux. La numérisation doit poursuivre un objectif prioritaire d'amélioration de l'accessibilité des services, d'inclusion de tous les publics, de transparence dans les données utilisées. Tout cela dans le respect d'un principe fondamental : l'humain doit rester au cœur du soin.

I. Les avis du CESE identifient les apports possibles du numérique en santé

L'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication se destine, selon l'Agence du numérique en santé, à la création d'une « santé augmentée ». L'objectif est, notamment, de faciliter l'accès aux soins, de libérer du temps pour les professionnels de santé, de mieux organiser les systèmes de soin, d'améliorer la recherche en santé, d'accroître la prévention. Il s'agit, aussi, de contribuer à rendre l'utilisateur acteur de sa santé, à travers des outils de prévention, d'éducation thérapeutique, de gestion de ses données de santé.

Le numérique est un outil qui ouvre des opportunités considérables en matière de prévention, d'aide au diagnostic, de rapidité dans l'accès et de suivi des malades²³.

Le numérique comme outil de prévention

Le CESE a souvent déploré la place bien trop faible donnée à la prévention en santé. Il faut tirer les conséquences du lien étroit entre la santé de l'homme et le bon fonctionnement des écosystèmes²⁴ et agir prioritairement sur les facteurs d'exposition, les conditions de vie, de logement, de travail. La prévention doit devenir une priorité interministérielle qui, dans

²² Défenseur des droits, Dématérialisation des services publics, trois ans après, où en est-on ?, 2022

²³ CESE juillet 2020 Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique (Yves Kottelat et Patrick Molinoz)

²⁴ CESE mai 2022 Pour une politique publique nationale de santé environnement au cœur des territoires (Isabelle Dorese et Agnès Popelin-Desplanches)

sa conception même, tienne compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé²⁵. Les outils numériques ne sont pas, à eux seuls, une réponse à la hauteur du changement d'approche demandé par le CESE. Ils peuvent néanmoins, à condition qu'ils soient conçus de façon ascendante, en synergie avec des campagnes de prévention nationales et relayés par les acteurs et les actrices de terrain, jouer un rôle utile²⁶.

Leur avantage est en effet de dépasser des campagnes de prévention trop abstraites ou trop normatives, déconnectées des personnes : ils peuvent s'appuyer sur l'identification des attentes, des intérêts, des spécificités des publics ciblés, qu'ils peuvent ensuite accompagner, via une application numérique par exemple²⁷.

D'autres outils contribuent au dépistage de vulnérabilités. Dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie, par exemple, le CESE préconise la généralisation du programme de dépistage multidimensionnel dit « ICOPE » (pour « Integrated Care for Older People », soins Intégrés pour les personnes âgées) de l'OMS qui s'adresse aux personnes de plus de 60 ans²⁸. Il permet de suivre l'évolution des capacités physiques et mentales d'une personne : mobilité, mémoire, nutrition, état psychologique, vision, audition. L'objectif est de repérer les faiblesses de chaque capacité pour permettre une prise en charge rapide et éviter l'hospitalisation, grâce à des outils digitaux (ICOPE MONITOR et ICOPEBOT). Ce

programme permet aux personnes, à partir de tests simples, d'évaluer leurs capacités.

La prévention est également assurée par l'amélioration du suivi et de l'accès aux soins. A titre d'exemple, la télésurveillance médicale, qui permet d'accompagner à distance les patients chroniques à risque d'hospitalisation ou de complication, a permis d'allonger de 7 mois en moyenne la durée de vie des patients atteints d'un cancer²⁹.

La prévention passe enfin par une meilleure connaissance et détection des facteurs de risques des maladies.

L'intelligence artificielle - à des fins d'analyse d'images, de textes, de sons ou de vidéos, d'entraînement de modèles, d'analyse statistique, de résolutions de problèmes, de partage d'informations, d'automatisation d'usages - appliquée à des fins de recherche médicale, accélère la prévention.

La donnée est la matière première de cette intelligence augmentée, et les plateformes de données de santé sont des outils qui pourraient faciliter le partage des données, au service de la recherche et de la production de connaissances. A ce titre, la

Plateforme des données de santé (PDS), ou « Health data hub » créée en 2019 est destinée à faciliter le partage des données de santé issues de sources très variées. Elle permet aux porteurs de projet (les agences de recherche en santé, par exemple) d'accéder à des données non nominatives par une plateforme sécurisée, dans le respect de la réglementation. Ils peuvent ainsi y

25 Contribution CNR

26 CESE juin 2019 *Les maladies chroniques* (Michel Chassang et Anne Gautier)

27 CESE juin 2019 *les maladies chroniques* (Michel Chassang et Anne Gautier)

28 CESE avril 2023 *La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement* (Michel Chassang)

29 Télésurveillance en oncologie Etude 2019 du Professeur Fabrice Denis Etude Denis et Jama, 2019

croiser les données sanitaires et les analyser pour améliorer la qualité des soins et l'accompagnement des patients. D'autres plateformes coexistent. L'Union européenne travaille également à la création d'un Espace européen de données de santé, incontournable pour permettre à l'ensemble des États membres de disposer d'un cadre juridique et opérationnel unique pour l'échange de données de santé³⁰.

Toujours dans l'objectif d'alimenter la recherche et la connaissance des pathologies et des facteurs de risque, il est temps d'accélérer

le croisement et le partage des données environnementales et de santé.

L'interopérabilité des données environnementales - entre elles ainsi qu'avec les données de santé, à travers par exemple le projet de création d'un espace commun de partage des données (Green data for health) - doit répondre à ces enjeux³¹.

Il faut pour le CESE organiser la capitalisation des données recueillies localement, et en tirer les conséquences dans la définition, avec les personnes concernées, des politiques de prévention en santé-environnement³².

Enfin, le recensement et l'analyses de données numériques relatives aux risques professionnels peuvent

laisser espérer d'importantes marges de progression en termes de connaissances et d'exploitation de ces connaissances pour la prévention. Pour permettre aux préventeurs en santé au travail de concevoir des actions plus efficaces, le CESE recommande la création d'une base de données communes à partir des informations issues des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et des données épidémiologiques collectées par les services de prévention en santé au travail³³. Là encore, l'enjeu sera celui de l'interopérabilité des systèmes d'information qu'utilisent les acteurs de santé publique et de prévention primaire pour permettre un recueil et une exploitation plus systématique des données par la puissance publique.

Le numérique peut améliorer la pertinence des soins et la fluidité des parcours³⁴

L'un des axes de la Stratégie nationale pour le numérique en santé est l'organisation des soins, en particulier l'amélioration de la prise en charge des patients, en facilitant l'accès à la santé et l'orientation des patients.

Pour le CESE, il faut évoluer vers une approche globale et coordonnée de la santé. Le partage de l'information est la clé, pour

30 CESE avril 2022 *Comment construire une Europe de la santé ?* (Benoît Miribel et Catherine Pajares y Sanchez) pages 37 et suivantes

31 CESE mai 2022 *Pour une politique publique nationale de santé environnement au cœur des territoires* (Isabelle Dorese et Agnès Popelin-Desplanches) Préconisation n°5

32 CESE mai 2022 *Pour une politique publique nationale de santé environnement au cœur des territoires* (Isabelle Dorese et Agnès Popelin-Desplanches) Préconisation n°17

33 CESE avril 2023 *Travail et santé environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?* (Jean-François Naton) Préconisation n°2

34 CESE juin 2019 *Les maladies chroniques* (Michel Chassang et Anne Gautier)

associer le patient à son traitement, pour améliorer la coordination et la cohérence des différentes interventions médicales, pour construire un accompagnement global.

Certains outils permettent le partage des données de santé. Pour le CESE, ils doivent avoir pour objectifs d'améliorer la prise en charge des personnes et de faciliter le travail des professionnels.

La France dispose de plusieurs bases de données compilant un nombre considérable d'informations de santé et dont la sécurité est reconnue. La plus importante est celle de l'Assurance maladie (le SNIRAm, Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie) qui collecte les informations sur les remboursements issus des différents régimes obligatoires. Cette base s'ajoute aux données du PMSI (Programme de médicalisation des systèmes d'information) qui comprend les données issues des hôpitaux et des autres établissements de santé.

Le CESE avait fait le constat, dans ses derniers avis, que des progrès devaient encore être réalisés afin d'avancer vers le partage de l'information, sur deux points plus particulièrement :

→ les systèmes d'information doivent être interopérables. Les applications fonctionnent encore trop en silo : les professionnels doivent utiliser de trop nombreux logiciels, parfois perdre un temps précieux à renseigner les données, à recopier les informations. L'interopérabilité des systèmes d'information en santé des professionnels et établissements de santé et la mise à disposition d'un

équipement informatique suffisant doit permettre de faciliter l'organisation du parcours de soin du patient et désengorger l'hôpital³⁵.

→ l'accélération du déploiement du DMP (Dossier médical partagé), pour en faire, « à travers une organisation simple et lisible, un instrument de la coordination médicale, médico-sociale et sociale »³⁶.

Depuis janvier 2022, l'espace numérique de santé *Mon espace santé* a « remplacé » le Dossier médical partagé (DMP). Il permet le partage de données et des documents de santé avec les professionnels et établissements de santé de son choix, dans un carnet dématérialisé. Les professionnels et établissements, à condition d'y être autorisés par l'utilisateur, peuvent consulter et déposer des documents. Cet espace comporte également une messagerie sécurisée pour les échanges entre patients et professionnels de santé ainsi qu'un catalogue de services et d'applications pour prendre des rendez-vous médicaux, mesurer sa tension ou se faire livrer des médicaments à domicile.

Toutefois, ce service numérique peine à rencontrer les usagers et les professionnels de santé.

Du côté des usagers, le manque d'information et le manque de bénéfices identifiés représentent les premiers freins à l'activation de *Mon Espace Santé*³⁷. Alors qu'il est ouvert automatiquement par l'assurance-maladie à chaque citoyen sauf opposition et permet aujourd'hui à 90 % des assurés d'avoir un profil, seulement 8,6 millions de personnes sur 65,7 millions (12,4 %) ont activé ce service un an après

35 CESE octobre 2020 *L'hôpital au service du droit à la santé* (Sylvie Castaigne, Alain Dru et Christine Tellier)

36 CESE juin 2019 *Les maladies chroniques* (Michel Chassang et Anne Gautier)

37 Etude réalisée par l'institut CSA pour France Assos Santé - 12 décembre 2022 - *Les usagers font un bon accueil à Mon Espace Santé mais ils ont encore besoin d'être convaincus de son utilité*

son lancement³⁸. Si l'ouverture de Mon Espace Santé est souvent réalisée lorsque l'utilisateur consulte un médecin - ce qui peut expliquer la faible adoption à ce stade - la compréhensibilité de ce carnet de santé numérique, la lisibilité de sa structuration, la clarté des règles d'accès (qui a accès à quelles données et pour quelles fins ?) demeurent essentielles pour que le patient ou la patiente s'approprie cet outil et l'utilise comme l'un des moyens d'être acteur ou actrice de sa santé. Par ailleurs, le patient a la possibilité de masquer dans son Espace Santé des données le concernant : la recherche d'un équilibre entre le partage des informations sur sa santé d'une part, et la protection de sa vie privée de l'autre est un impératif. Il est donc important que les soignants en aient conscience, et ne considèrent pas les données partagées comme une information exhaustive.

Il est important de rappeler que Mon Espace Santé reste un outil et seulement un outil et que l'adhésion qu'il suscitera dépend en grande partie de l'usage qu'en feront les citoyens et les professionnels de santé. Son efficacité dépendra également de la possibilité de le relier aux outils de suivi de la médecine du travail, de la médecine scolaire, de la médecine du sport pour une approche globale de la santé.

Le numérique peut faciliter l'accès aux soins

Le numérique peut, dans certaines conditions, contribuer à l'accès aux soins. Les rendez-vous médicaux peuvent être pris via des applications, la téléconsultation est une alternative lorsqu'il n'est pas nécessaire de se déplacer chez le médecin, un dispositif de télésurveillance peut permettre qu'une partie du suivi médical soit réalisé à distance : les innovations et les nouveaux services se multiplient.

La télémedecine³⁹, en particulier, apparaît comme un levier technologique et opérationnel pour améliorer le suivi des patients, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques⁴⁰.

Son intérêt s'est confirmé, alors que le confinement mettait en danger la continuité des soins. Avec la crise sanitaire, la téléconsultation a connu un développement considérable. La télémedecine peut permettre de répondre à des situations de tension démographique propres à certaines professions de santé, mais aussi de faciliter et d'accélérer la prise en charge. Son essor donne lieu à des coopérations multiples, notamment avec des collectivités territoriales et/ou avec des actrices/acteurs de l'économie sociale et solidaire⁴¹.

38 Source : délégation ministérielle du numérique en santé,

39 La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a favorisé le recours à la télémedecine, en distinguant différentes situations: la téléconsultation (consultation à distance), la téléexpertise (un médecin sollicite à distance l'avis d'un autre), la télésurveillance (interprétation à distance des données recueillies sur le lieu de vie du patient ou de la patiente), la téléassistance (qui permet d'assister à distance un autre médecin), et la régulation dans le cadre des urgences.

40 CESE juin 2019 *Les maladies chroniques* (Michel Chassang et Anne Gautier) préconisation n°12

CESE octobre 2015 *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?* (Guillaume de Russé)

41 CESE juillet 2020 *Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique* (Yves Kottelat et Patrick Molinoz)

Il faut néanmoins le souligner d'emblée : pour lutter contre les déserts médicaux, il faut actionner plusieurs leviers ⁴² et le numérique n'est pas une solution « clé en main » à un problème trop longtemps resté sans réponse. La crise sanitaire due à la Covid19 et le confinement ont l'ont bien montré : le renforcement du recrutement des professionnelles et professionnels de santé, leur présence dans tous les territoires sont des priorités.

Par ailleurs, une étude ⁴³ montre une utilisation prédominante des téléconsultations par les publics jeunes, peu précaires, et urbains. Enfin, il faut veiller à l'accessibilité des services de téléconsultation et télésanté aux personnes en situation de handicap. Il reste donc beaucoup à faire pour des publics, qui sont souvent aussi les plus concernés par les besoins de santé.

Le numérique peut contribuer à améliorer l'efficacité des soins

Le numérique augmente les capacités des chercheurs à comprendre une maladie, des chirurgiens à s'entraîner avant une intervention, des médecins à prescrire des traitements plus personnalisés... Il s'agit d'une aide pour augmenter le savoir-faire humain.

Au cours des dernières années se sont développées et normalisées de nouvelles pratiques : robotisation des actes chirurgicaux, création de jumeaux numériques. Cette dernière pratique peut permettre, par exemple, de préparer des actions chirurgicales et voir en simulation numérique ce que deviendrait l'organe numérisé après l'intervention en fonction du geste prévu par le chirurgien. Les

avantages sont colossaux : anticipation de la prise en charge, diminution du risque de complications, réalisation d'une chirurgie moins invasive.

Les apports et les potentialités du numérique pour la santé sont majeurs. Renoncer à les exploiter ou ne pas tirer les enseignements que permettra le croisement des données populationnelles constitueraient en réalité une « perte de chance » pour les personnes. En raison de ce renoncement, en effet, certaines pathologies ne seraient pas repérées ni soignées⁴⁴. Pour autant, le CESE a plusieurs fois indiqué dans ses travaux que certains grands principes devaient guider l'action des pouvoirs publics sur le sujet. On le voit bien : ce sont les objectifs qui seront assignés au numérique, le cadre dans lequel il sera utilisé, qui constitueront les éléments les plus déterminants. Le sujet est loin de n'être que technique : il impose un débat démocratique et social.

42 CESE décembre 2017 *Les déserts médicaux* (Sylvie Castaigne et Yann Lasnier)

43 DREES décembre 2022 *Études et résultats* n° 1249 *Sept téléconsultations de médecine générale sur dix concernent en 2021 des patients des grands pôles urbains*

44 Les « *Rencontres de la longévité : le numérique en santé* » janvier 2023, intervention d'Eric Chenu, président de la Mutualité française

II. Les avis du CESE identifient des principes qui doivent gouverner le numérique en santé

A. Le respect du droit à la protection des données personnelles et la sécurité des systèmes d'information : des conditions essentielles pour gagner la confiance des utilisateurs

Le respect des règles sur la protection des données, et du choix des personnes concernées est primordial. La confiance des usagers est la clé pour accompagner le développement du numérique et permettre l'implication des usagers du système de santé.

Il faut davantage partager ces règles et leur importance : qui peut avoir accès à quoi et pour quelle finalité ? Combien de temps sont gardées les données de santé et où sont-elles archivées ? Le patient ou la patiente doit avoir la certitude absolue que leur confidentialité et leur non-marchandisation seront respectées. L'information et la transparence vis-à-vis des personnes concernées sont essentielles. Elles doivent leur permettre de rester maître de l'utilisation des informations personnelles et sensibles que sont leurs données de santé. L'association des usagers et de leurs représentants dès la conception des outils devrait également contribuer à renforcer leur confiance dans le numérique.

Dans ses précédents avis, le CESE a établi que les données de santé

doivent bénéficier des niveaux de sécurité les plus élevés. La sécurité des infrastructures doit être garantie.

L'Union Européenne, dans ce domaine, doit faire face à de nombreux défis et en particulier celui de garantir une souveraineté stratégique dans l'hébergement et la gestion des données au regard des géants du numérique. Pour le CESE, les données de santé doivent être hébergées en Europe et respecter les réglementations de l'UE sur la protection des données personnelles⁴⁵. Un cadre juridique européen sur la collecte, le stockage, le partage et l'exploitation des données de santé est en cours d'élaboration. Les débats sont complexes autour des problématiques de souveraineté de l'hébergement des données, de transparence des règles d'utilisation des données, ou de libre consentement des individus. Ils se heurtent à des difficultés importantes : celle de la compréhension par les citoyens des problématiques et de leurs enjeux, de la temporalité du consentement, de l'anonymisation *versus* la « pseudonymisation » des données, de la réutilisation des données.

L'enjeu est majeur : la donnée sert la recherche médicale, qui ne cesse d'avancer. Il y a quelques années, il n'était pas possible de détecter une rupture d'anévrisme à partir d'un scanner. Désormais, une analyse

⁴⁵ CESE avril 2022 *Comment construire une Europe de la santé ?* (Benoît Miribel et Catherine Pajares y Sanchez) et CESE octobre 2020 *L'hôpital au service du droit à la santé* (Sylvie Castaigne, Alain Dru et Christine Tellier)

d'image au travers de l'intelligence artificielle permet de prédire de futures ruptures d'anévrisme. Cette découverte n'aurait pas été possible sans accès des chercheurs à une gigantesque base d'images médicales. Les individus qui ont accepté de donner accès à ces images à des fins de recherche médicale souhaitent-ils garder la possibilité d'être prévenus s'il apparaît qu'ils sont à risque ? Cela sera-t-il seulement possible si les données sont anonymisées ?

La réglementation doit trouver un équilibre entre protection des données personnelles des individus, intérêt des patients, et avancement de la science pour le bien commun.

B. La France doit se donner les moyens d'un numérique « incluant »

Le numérique doit être inclusif : chacun doit pouvoir utiliser les outils mis à disposition, personne ne doit être exclu. Le numérique ne peut pas accroître les inégalités en santé.

Le développement des outils numériques en santé implique la garantie de l'accès à internet, sur tout le territoire. Mais loin de ne concerner que l'accès à internet, des difficultés peuvent également porter sur l'utilisation même des outils numériques et sur l'usage des contenus disponibles sur internet (incapacité à réaliser une démarche - une demande, une inscription - en ligne ; oubli de mot de passe...). La crise sanitaire a mis en exergue la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser

les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement : 17 % de la population française est ainsi concernée par l'illectronisme⁴⁶.

Ce sont des réalités dont il faut bien davantage tenir compte.

Cet enjeu de la fracture numérique en santé touche particulièrement les personnes les plus âgées⁴⁷, celles habitant dans les zones les plus rurales, celles disposant des plus faibles revenus. L'omniprésence des outils numériques peut accroître les difficultés, en induisant un sentiment fort d'exclusion et un impératif d'adaptation⁴⁸. Une attention particulière doit également être portée aux femmes, qui sont, notamment, davantage concernées par le renoncement aux soins⁴⁹.

Des réponses pour éviter cette fracture numérique doivent impérativement accompagner le déploiement de tout outil digitalisé. En ce qui concerne les publics éloignés du numérique et/ou du système de santé, le risque pourrait être le renforcement d'une médecine à deux vitesses : les pouvoirs publics doivent répondre à cet enjeu pour éviter la superposition des inégalités. Il faut se donner les moyens d'un numérique « incluant », les moyens de l'accès à internet (sur tout le territoire, avec un équipement accessible), de son usage (à travers des formations) et de son accessibilité financière. La simplicité et

46 Insee Première No 178030/10/2019 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4241397>

47 La Défenseure des droits a rendu publique en septembre 2021 une enquête qui révèle que près d'un quart des personnes âgées de 65 ans et plus sont confrontées à des difficultés dans leurs démarches administratives, et que cette proportion augmente fortement avec l'âge (21 % des 65-74 ans, 38 % des 75-84 ans et 85 % des 85 ans ou plus). Pour autant, l'usage du numérique croît, y compris chez les plus âgés.

48 Défenseur des Droits, Rapport *Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?* 2022

49 CESE juin 2019 *Les maladies chroniques* (Michel Chassang et Anne Gautier) « Le genre : au croisement des inégalités » Page 29 et CESE mars 2021 *Crise sanitaire et inégalités de genre* (Dominique Joseph et Olga Trostiansky)

la lisibilité des outils lors de leur conception doivent être une priorité. L'accessibilité aux personnes en situation de handicap (moteur, psychique, mental ou sensoriel) de tous les contenus et les services digitaux doit être effective.

C. L'humain doit rester au cœur du soin

Le numérique est un outil qui devrait permettre de renforcer l'accompagnement et la prise en charge des personnes. Il ne pourra jamais se substituer aux professionnels de santé qualifiés, aux acteurs du secteur social et médicosocial ni aux associations qui accompagnent au quotidien les plus vulnérables. Il faut ici insister sur l'importance de la dimension humaine dans le soin.

Des avis du CESE l'ont souligné⁵⁰ : l'annonce d'un diagnostic peut constituer une épreuve et susciter des questions. L'annonce d'une maladie marque l'entrée dans une nouvelle vie et bouleverse l'idée que la personne se fait de son avenir. Les personnes qui ont vécu « l'entrée en maladie » décrivent les phases traversées, les étapes qu'il faut franchir et au fil desquelles les réactions psychologiques et les attentes évoluent. Le rôle des professionnels de santé, mais aussi des associations de patients aux côtés du malade et de sa famille tout au long de son parcours de soin est essentiel.

S'il est intéressant de développer la digitalisation, des possibilités de faire les démarches autrement doivent être préservées. Il est indispensable de maintenir des alternatives réelles au numérique, facilement accessibles, en préservant un réseau de services publics de proximité, des réseaux associatifs, en offrant un accompagnement humain⁵¹.

Or le CESE l'a déploré à plusieurs reprises : la situation actuelle de sous-effectif à l'hôpital ou dans les établissements et services médico sociaux est dangereuse tant pour les patients des établissements de santé que pour les usagers des établissements sociaux et médico-sociaux. Faute de personnel, de nombreux services fonctionnent en mode dégradé, sont contraints de fermer des lits ou de stopper leur activité. La démographie médicale reste défavorable, tant en nombre que du point de vue de sa répartition géographique.

L'organisation du système de soin doit être repensée. Elle doit certes intégrer le numérique mais également renforcer l'accompagnement par du personnel soignant qualifié. Pour le CESE, il faut se donner les moyens de réduire les tensions de recrutement pour parvenir à rendre opposables des normes d'encadrement dans les établissements de soin et d'accompagnement médico-social.

⁵⁰ CESE juin 2019 *Les maladies chroniques* (Michel Chassang et Anne Gautier)

⁵¹ Cf encadré de l'avis CESE avril 2023 *La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement* (Michel Chassang)

Les professionnels, déchargés de certaines tâches par l'usage de technologies numériques, pourraient se concentrer encore plus sur leur cœur de métier : la relation avec les usagers. Pour le CESE, considérer le numérique comme un outil et non comme une finalité en soi pourrait conduire, concrètement, à réaffecter les économies qu'il

permet de réaliser au recrutement de professionnels des métiers du soin et de l'accompagnement et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Le CESE prend la mesure de l'ensemble de ces enjeux qu'il traitera dans un prochain avis.

FOCUS 3 - TAUX D'EMPLOI : UNE ATTENTION NÉCESSAIRE AUX POPULATIONS ET AUX TERRITOIRES LES MOINS FAVORISÉS

Une réponse efficace aux enjeux de cohésion sociale suppose que des conditions équitables de travail et d'accès à l'emploi soient réunies. Alors que le taux de chômage diminue et que les difficultés de recrutement se sont accentuées depuis la reprise post-covid, augmenter la part des personnes au travail dans la population devient le moyen de stimuler l'offre de travail à structure démographique constante. Encourager la reprise d'activité y compris des personnes les plus éloignées de l'emploi est à ce titre l'objectif prioritaire du projet de loi portant de nouvelles dispositions sur France travail. L'INSEE précise que le taux d'emploi révèle à la fois la capacité des structures productives à mobiliser la main-d'œuvre potentielle et la capacité de l'économie à favoriser l'inclusion sociale des personnes par l'emploi.

Le taux d'emploi d'une classe d'individu désigne le rapport entre le nombre d'individus de la classe ayant un emploi et le nombre d'individus dans la classe. L'INSEE le mesure sur la population des 15-64 ans à partir de la définition de l'emploi au sens du BIT. Celui-ci regroupe les personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une semaine donnée, dite « de référence », ainsi que celles qui sont en emploi mais n'ont pas travaillé

durant cette semaine de référence pour un certain nombre de raisons répertoriées (congrés, arrêts maladie, chômage partiel, etc.)

Toutefois, l'indicateur du taux d'emploi, agrégé au niveau national, ne permet pas de rendre compte des difficultés particulières qui sont observées dans certaines catégories (âge, sexe, nationalité, diplôme) ou même dans certains territoires où s'observe un cumul d'obstacles à l'emploi très divers. Cette contribution entend mettre l'accent sur une vision globale du taux d'emploi, en éclaircissant en fonction des composantes de la population les évolutions constatées du taux d'emploi et en proposant un focus ainsi que des préconisations d'actions sur les quartiers prioritaires de la ville qui connaissent les plus grosses difficultés d'insertion dans l'emploi. Il est essentiel de rappeler que les efforts pour accroître le taux d'emploi de la population en âge de travailler, dans toutes ses composantes, doivent aujourd'hui s'inscrire dans la dynamique de la transition écologique. Cette dernière doit être le point cardinal de toute politique de développement de l'activité, de créations d'emploi et de reconversions.

I. Une tendance à la progression globale du taux d'emploi qui masque de fortes disparités entre les différentes catégories de population

A. Un taux d'emploi en progression mais un accès à l'emploi et des conditions d'emploi toujours difficiles pour certaines catégories

Le taux d'emploi mesuré par l'INSEE en 2022 était de 68,1 % pour les 15-64 ans, en progression de près d'un point par rapport à 2021⁵². En comparaison, le taux d'emploi a progressé d'1,5 point en Allemagne (77,2 % en 2022 contre 75,8 en 2021) et dans la moyenne de l'UE à 27 (69,9 % contre 68,4 en 2021). Ce résultat, en demi-teinte pour la France, peut être expliqué en décomposant les évolutions catégorielles du taux d'emploi.

1. Une récente amélioration du taux d'emploi des jeunes mais des délais de stabilisation dans l'emploi toujours inégaux

Le taux d'emploi des 15-24 ans a connu l'augmentation la plus sensible avec une hausse de 2,5 points (passant de 32,4 % à 34,9 %). Cela est à mettre en relation avec une politique de soutien massive à l'alternance et à l'apprentissage. Mais le taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans est fortement influencé à la fois par un taux de chômage nettement plus élevé que la moyenne nationale et un taux d'activité⁵³ plus faible, en raison du choix en faveur

de la poursuite des années de formation bien au-delà de 15 ans.

La question de la qualité de l'emploi des jeunes, et en particulier des moins diplômés, reste posée. L'enquête Génération du Céreq 2017 a montré une amélioration de l'accès des jeunes à l'emploi par rapport à ceux de la génération précédente (2010), qui avaient fortement pâti de la crise financière. Aujourd'hui, près de 2/3 des jeunes sont en emploi (CDD ou CDI) trois ans après leur sortie du système scolaire. En règle générale, plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'accès à l'emploi se fait rapidement et sur des emplois à durée indéterminée. La formation par alternance assure également, dans la conjoncture actuelle, une meilleure insertion dans l'emploi à durée indéterminée. Néanmoins de nombreux jeunes connaissent des dynamiques professionnelles moins linéaires avec des temps d'insertion plus long et des périodes d'inscription au chômage prolongées. 4 % des jeunes sont inactifs trois ans après leur sortie du système éducatif.

La sensibilité de l'emploi des jeunes à la conjoncture a été illustrée par la crise pandémique qui a gelé le marché du travail pendant plus d'un trimestre. Les jeunes non diplômés ont été les plus affectés par cette détérioration.

⁵² Insee, Le taux d'emploi 2022. Les chiffres du taux d'emploi et du taux de chômage pour la France cités dans cette contribution ne comprennent pas la population de Mayotte.

⁵³ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante.

2. Des difficultés persistantes des seniors sur le marché du travail

En 2022, 56,9 % des personnes âgées de 55 à 64 ans sont en emploi en France, contre 62,7 % en moyenne dans les pays de la zone euro. Le taux d'emploi de cette tranche d'âge a connu une augmentation continue dans notre pays depuis 2010 mais moins soutenu que dans les pays du nord de l'Europe, notamment l'Allemagne.

Il apparaît qu'aux âges élevés, les inégalités devant l'emploi selon la catégorie socio-professionnelle et le genre sont particulièrement fortes. En 2019, seulement 28 % des ouvrières et ouvriers étaient en emploi à 61 ans contre 60 % des cadres du même âge. 35 % des ouvrières et ouvriers âgés de 61 ans n'étaient ni en emploi ni à la retraite⁵⁴.

Une exposition plus forte et prolongée à des facteurs de risques professionnels et à des conditions de travail globalement moins favorables constitue la principale explication des écarts entre ces CSP⁵⁵.

De nombreux seniors basculent dans le chômage ou l'inaptitude professionnelle avant d'avoir atteint l'âge de leur retraite. 16 % des personnes âgées de 55 à 69 ans se trouvaient dans cette situation en 2021⁵⁶. Les personnes de 55 à 61 ans ni en emploi ni à la retraite sont majoritairement des femmes (59 %) qui subissent majoritairement cette situation. Parmi elles, 45 % sont sans emploi pour une raison de santé ou de handicap et 19 % le sont malgré une recherche active et sont donc au chômage⁵⁷.

Une prévention encore insuffisante de l'usure professionnelle et des

discriminations liées à l'âge sont les principaux facteurs de ces sorties trop précoces de l'emploi. Suite de l'ANI du 10 décembre 2020, la loi du 2 août 2021 sur la prévention en santé au travail et deux décrets d'application en date du 16 mars 2022 ont créé des mesures de prévention de la désinsertion professionnelle. Ce nouveau dispositif qui se met en place n'a évidemment pas encore produits de résultats. Il faudra également lutter contre les préjugés sur le vieillissement et leur capacité à d'adaptation dont les seniors sont souvent victimes sur le marché du travail. Dans certaines circonstances, ces stéréotypes se combinent avec des représentations négatives sur le genre et le milieu social⁵⁸.

3. Une tendance au rapprochement du taux d'emploi des femmes et des hommes, mais souvent sur des emplois de qualité inégale

Le taux d'emploi féminin a continué à progresser en 2022 pour s'établir à 65,6 %, taux légèrement supérieur à celui de l'UE à 27 (65 %). Si la tendance est au rapprochement des taux d'emplois masculin et féminin, la nature et la qualité des emplois occupés restent, dans bien des cas, différentes.

54 Michael Zemmour, Les effets du report de l'âge légal de la retraite à 62 ans : une approche par catégorie socio-professionnelle. Note de recherche, juin 2022.

55 L'emploi des seniors (rapporteur : Alain Cordesse), 2018 p. 67-68-69.

56 16 % renvoie aux personnes se trouvant encore sur le marché de l'emploi.

57 « En 2021, une personne de 55 à 69 ans sur six ni en emploi ni à la retraite, une situation la plus souvent subie. », Insee Première n° 1946, mai 2023.

58 L'emploi des seniors (rapporteur : Alain Cordesse), ibid.

Le comportement d'activité des femmes a profondément évolué. En 2018, 12,1 % des femmes âgées de 20 à 59 ans étaient inactives au sens de l'INSEE, contre 51,5 % cinquante ans plus tôt.⁵⁹ La naissance d'un enfant explique encore une part importante des fluctuations observées dans le parcours professionnel des femmes⁶⁰. En outre en 2020, les femmes travaillent bien plus souvent que les hommes à temps partiel (27,4 % contre 8,4 %) et déclarent le faire, dans 50,8 % des cas, pour des raisons personnelles ou familiales et souvent parce qu'elles sont aidantes d'un proche fragilisé par la maladie, le handicap et ou le grand âge.

En termes de statut d'emploi, les femmes sont plus souvent fonctionnaires que les hommes (22,5 % contre 12,2 %). Leur sur-représentation dans des services publics à forts effectifs (Éducation nationale, fonction publique hospitalière) explique cette situation. En outre, elles représentent 72,3 % des professions intermédiaires et 59,5 % des catégories employées et ouvrières des trois fonctions publiques⁶¹. Dans le secteur privé, elles sont moins fréquemment en CDI que les hommes dans le secteur privé (54,9 % contre 61 %).

4. Les publics « vulnérables » sur le marché du travail : le « noyau dur » du chômage de longue durée

La notion de « vulnérabilité » sur le marché du travail est souvent utilisée pour caractériser la situation des personnes plus exposées que d'autres au risque de chômage⁶² en raison d'un manque d'expérience, de qualifications frappées d'obsolescence dans le système productif, de problèmes de santé ou de handicap ainsi que de discriminations à l'emploi. Parmi les motifs de vulnérabilité, la durée du chômage elle-même aggrave les difficultés des demandeurs d'emploi. La distance temporelle au dernier emploi occupé joue comme une marque d'inemployabilité aux yeux des recruteurs⁶³. L'échec de la recherche d'emploi, la perte de confiance en soi et la fragilisation des liens sociaux qui en découlent contribuent aussi à altérer la santé mentale et physique de ces chômeurs⁶⁴.

Cette durée est assez largement dépendante de la conjoncture. Les effets de la crise financière de 2008 ne se sont estompés qu'à la fin de la décennie 2010 : en 2020, 36 % des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de plus d'un an contre 45 % six ans plus tôt. Au quatrième semestre 2021, la durée moyenne d'inscription au chômage d'une personne de plus de cinquante ans

59 Ibid. Femmes et hommes, l'égalité en question, éd. 2022.

60 81 % des mères en couple sont en activité contre 96 % des pères, chez les 25-49 ans. Ibid.

61 Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, DGAFF, 2021.

62 Céreq Échanges n° 16, Sélections, du système éducatif au marché du travail, XXVI^e journée du longitudinal, Toulouse, 12-13 novembre 2010.

63 Cf. Bernard Gazier évoque à ce sujet un effet d'hystérèse.

64 Avis du CESE, L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner, Jacqueline Farache (rapporteuse), 2016.

était encore de 523 jours pour un homme et 546 jours pour une femme.

D'autres caractéristiques contribuent à éloigner les chômeurs de longue durée de l'emploi : situation de pauvreté qui entraîne des difficultés d'insertion sur le marché du travail, de mobilité et de la stigmatisation sociale (les DELD de longue durée sont bénéficiaires du RSA dans 37,1 % des cas contre 20,4 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi). Les chômeurs de longue durée connaissent aussi plus souvent des problèmes de santé (39,8 %) que les autres demandeurs d'emploi.

5. La question préoccupante du taux d'emploi des immigrés et descendants d'immigrés

UN TAUX D'EMPLOI DES IMMIGRÉS PLUS FAIBLE EN FRANCE QUE DANS LES AUTRES PAYS DE L'UE ET DE L'OCDE

Les statistiques de l'OCDE montrent que la contribution nette de l'immigration au PIB est positive⁶⁵. Cependant la France se caractérise par un taux d'emploi des immigrés parmi les plus faibles des pays de l'OCDE (60 %) ⁶⁶. L'écart entre le taux d'emploi global et le taux d'emploi des immigrés (8 points) est supérieur à celui constaté dans la moyenne de l'UE (4 points), et très supérieur à celui observé dans la moyenne des pays de l'OCDE.

La situation française s'explique en partie par un écart important entre le taux d'activité des immigrés et celui des natifs (9 points), ce qui place la France parmi les pays d'immigration ancienne, où la composante de l'immigration

non économique est désormais très importante. Les femmes qui ont migré pour un motif familial connaissent ainsi un taux d'activité plus faible.

Par ailleurs le taux de chômage des populations immigrées est un facteur important pour expliquer la faiblesse de leur taux d'emploi. Il est aujourd'hui deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population (13 % contre 7 %) et est encore supérieur pour les immigrés en provenance d'Afrique (15 %). Cet écart entre la moyenne du taux de chômage constaté chez les immigrés et la population des natifs n'est que partiellement lié à des effets de composition de la population immigrée, tenant à la qualification, au sexe ou à l'âge. En effet, une part non négligeable de la population immigrée est aujourd'hui diplômée. C'est notamment le cas des immigrés en provenance d'Afrique⁶⁷.

Le taux de chômage des descendants d'immigrés, quel que soit le niveau de diplôme, est aussi nettement plus élevé que celui de la population des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés. L'écart est d'autant plus important que le niveau de qualification est élevé. Par exemple, dix ans après les sorties de formation, le taux de chômage des descendants d'immigrés des titulaires d'un diplôme du supérieur (12 %) est plus de deux fois plus élevé que celui des personnes de même niveau de diplôme ni immigrées ni descendantes d'immigrées (5 %). L'enquête trajectoire et origines montre ainsi une moindre rentabilité du diplôme des descendants d'immigrés sur le marché du travail.

65 OCDE, Perspectives des migrations internationales 2021.

66 OCDE, Commission européenne, Les indicateurs de l'intégration des immigrés, 2022-2023.

67 L'enquête Trajectoires et Origine (TeO) dont la deuxième édition a été réalisée pour la première fois par l'Insee et l'INED en 2009-2020. Elle a été renouvelée en 2019-2020 et a porté sur un échantillon de 27 000 enquêtés de 18 à 59 ans. Elle permet d'observer et de comparer, les personnes immigrées, leurs descendants, les personnes originaires des DOM et celles sans ascendance migratoire.

Plus inquiétant encore le taux de chômage des enfants d'immigrés originaire de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb est plus élevé que celui des immigrés eux-mêmes.

**UN SENTIMENT DE DISCRIMINATION
À L'EMPLOI QUI S'AGGRAVE D'UNE
GÉNÉRATION À L'AUTRE**

Selon les données relatives aux trajectoires éducatives et professionnelles issue de la deuxième édition de l'enquête Trajectoires et Origine (2019-2020), cette situation semble s'être aggravée au cours de la dernière décennie⁶⁸. Les données disponibles sur les trajectoires éducatives et professionnelles des personnes immigrées et issues de l'immigration qui s'appuient sur Les résultats observés sur la dernière cohorte de descendants d'immigrés suivis sont très défavorables. Aujourd'hui les descendants d'immigrés hommes connaissent en moyenne un taux de chômage supérieur à celui de leurs parents en dépit d'une progression très sensible de leur niveau d'éducation. Ils sont plus de 70 % à obtenir un diplôme supérieur à celui de leurs parents. Un tiers d'entre elles et d'entre eux sont diplômés du supérieur, une proportion qui reste cependant en dessous de celle des descendants de natifs (43 %) à l'exception des descendants de couples mixtes et de ceux d'Asie et d'Afrique subsaharienne. Ces derniers tirent parti du niveau d'éducation déjà élevé de leurs parents à leur arrivée (dont 26 % sont diplômé de l'enseignement supérieur contre 20 % dans la population majoritaire).

La mobilité éducative ascendante des filles et fils d'immigrés ne trouve donc pas de traduction positive sur le marché du travail. Non seulement les taux de chômage des immigrés et de leurs descendants sont supérieurs à celui des natifs mais le taux de chômage des descendants immigrés est supérieur à celui de leurs parents. La différence est particulièrement nette s'agissant des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne (15 % contre 19 %). À ces plus grandes difficultés d'accès à l'emploi de la deuxième génération viennent s'ajouter, en situation de travail, de moindres perspectives de promotion professionnelle. Quelle que soit l'ascendance migratoire, les promotions sont plus fréquentes si le niveau de formation initiale est élevé. Mais à niveau de diplôme identique, les descendants d'immigrés ont moins souvent une promotion que les natifs, ce qui nourrit un sentiment de déclassement. Ces données sont à rapprocher de celles sur le ressenti de la discrimination en fonction de l'origine : les descendants d'immigrés déclarent dans l'enquête plus de discriminations que leurs parents et ces discriminations sont majoritairement en lien avec le travail.

⁶⁸ Ibid.

B. Une faible progression du taux d'emploi dans certains territoires

1. De faibles taux d'emploi dans certains territoires, qui correspondent à un nombre d'actifs insuffisants en ruralité ou à un niveau de chômage élevé dans les zones en déprise industrielle

Un taux d'emploi faible dans un territoire peut signifier soit que celui-ci accueille beaucoup d'inactifs soit qu'il est frappé par le chômage.

Dans le premier cas de figure, qui concerne en particulier les territoires ruraux des régions Bretagne, Loire atlantique, Centre-Val de Loire, nord et sud de la Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Alpes et Massif central, les difficultés de recrutement dominant en relation avec la faiblesse de la population active et donc de l'insuffisance de main-d'œuvre à proximité. Ces territoires caractérisés par un faible taux de chômage ne parviennent pas à attirer suffisamment de main-d'œuvre en provenance d'autres territoires. Le CESE a souvent souligné les enjeux de logement, de mobilité et d'insuffisance des équipements publics comme frein périphérique à l'emploi⁶⁹.

À l'opposé, les régions Haut de France, Grand Est et Midi Pyrénées (hors bassin toulousain), Normandie du Nord, connaissent des taux de chômage élevés qui sont la conséquence d'une trop faible activité dans des territoires, souvent périphériques aux grandes métropoles et en déprise industrielle importante. L'avis du CESE sur le chômage *Prévenir et réduire le chômage de longue*

durée dans une perspective d'action territoriale avait signalé la difficulté d'un risque d'obsolescence de qualifications, de type ouvrières (CAP-BEP) ou acquises par l'expérience, dans les zones d'emploi où la fermeture d'un site industriel isolé ne s'accompagne d'aucune offre d'accompagnement aux reconversions professionnelles⁷⁰.

2. Les quartiers prioritaires de la ville : un écart structurel du taux d'emploi avec celui observé dans les autres unités urbaines environnantes

Le taux d'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est de 45,5 % en 2022⁷¹, soit de plus de 20 points inférieurs à celui de la population générale des 15-64 ans. Cela s'explique largement par un effet de composition de la population qui y réside et qui cumule un certain nombre de vulnérabilités.

Le rapport de la Cour des comptes sur l'évaluation des dispositifs en faveur de l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la ville a bien identifié les données caractéristiques des QPV. La part des jeunes - plus exposés au chômage y est plus importante et le niveau de qualification y est plus faible (60 % des demandeurs d'emploi résidant en QPV n'ont pas le baccalauréat contre moins de la moitié des autres demandeurs d'emploi). Les 15-24 ans non scolarisés et sans emploi y représentent plus du double de la moyenne nationale (29,4 % contre 16,6 %). Par ailleurs, les familles y sont plus souvent monoparentales que dans les quartiers

69 Les métiers en tension (Pierre-Olivier Ruchenstain, rapporteur), avis du CESE, 2022 ;

Travail, emploi et mobilité (Michèle Chay et Laurent Clévenot, rapporteur.e.s), avis du CESE, 2020.

70 La lutte et la prévention du chômage de longue durée dans une perspective d'action territoriale (Luc Bérille et Jean-Michel Pottier, rapporteurs), avis du CESE, 2020.

71 https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/6527995/IPRO_2022.xlsx

des unités urbaines les contenant⁷². Enfin, 25 % des personnes résidant en QPV sont attributaires du RSA contre 13 % dans les unités urbaines environnantes.

La population des QPV est aussi composée d'une part plus importante d'immigrés (27,9 % contre 12,9 % au niveau national). Dans ces quartiers, les phénomènes de ségrégation urbaines sont nets et concernent plus particulièrement des populations étrangères ou d'origine étrangère, 32 % des habitants du département de la Seine-Saint-Denis sont des immigrés et 32 % également sont des descendants d'immigrés de la deuxième génération.

Dans les QPV, la discrimination prend principalement la forme d'une ségrégation résidentielle qui touche aussi les personnes sans ascendance migratoire qui y résident dont le taux de chômage très élevé (27 %) est très proche de ceux des immigrés et descendants d'immigrés. C'est en dehors des

quartiers prioritaires des politiques de la ville que les discriminations d'accès à l'emploi en fonction de l'origine sont statistiquement les plus apparentes.

Pendant la période 2014-2019, les taux de chômage y sont restés 2,6 à 2,7 fois plus élevés que dans les unités urbaines englobantes et l'écart entre le taux d'activité observé dans les QPV et dans ces unités s'est aggravé sur la période. La Cour des comptes observait aussi que le taux d'emploi en CDI (73,6 %) y était plus faible que dans les unités urbaines englobantes (85,3 % en 2019).

Sur la période, la Cour des comptes a estimé que le retard des QPV sur les zones hors QPV s'était même aggravé.

Si ces écarts territoriaux semblent s'être un peu réduits récemment, dans une conjoncture plus favorable et face à des besoins en main d'œuvre importants, ils conservent néanmoins un caractère largement structurel.

II. d'une logique de dispositif à une logique d'accompagnement personnalisée

Compte tenu des variations observées du taux d'emploi, une analyse exhaustive des dispositifs ciblés sur l'ensemble des catégories ou des territoires dépasse le cadre de cette contribution. C'est pourquoi nous nous limiterons aux quartiers prioritaires de la ville et au cas des salariés éprouvant des difficultés de maintien dans l'emploi (seniors, salariés exposés à un risque

d'obsolescence des qualifications. Les dispositifs prévus pour ces publics sont-ils à la mesure de leur situation ?

A. La politique des quartiers prioritaires de la ville en matière d'emploi

Différents dispositifs de droit commun ou spécifiques

⁷² « Les habitants des quartiers de la politique de la ville - La pauvreté côtoie d'autres fragilités », Insee première, n° 1593, 3 mai 2016.

caractérisent la situation de l'emploi dans les QPV. Ces moyens consacrés aux QPV sont-ils suffisants, adaptés et suffisamment coordonnés, compte tenu d'une offre de travail moins qualifiée et moins bien orientée ?

Parmi les dispositifs de droit commun, sont plus particulièrement analysés la formation initiale et son lien à l'emploi (1) et l'accompagnement vers la formation et à la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi (2). La politique spécifique d'emploi aidés (contrats aidés et emplois francs) ou d'incitation à la création d'emploi dans les QPV sont également abordés (3).

1. Un lien formation initiale - emploi qui reste à consolider

LES JEUNES EN SORTIE DE FORMATION INITIALE

- **La prédominance d'une orientation initiale en formation professionnelle, excessivement genrée**

Dans les QPV, près d'un élève de classe de première sur deux résidant en quartier prioritaire de la ville est en filière professionnelle contre un peu plus du quart dans la population générale⁷³. Qu'ils résident ou non en QPV, cette orientation vers la filière professionnelle concerne davantage les garçons (55,5 % contre 40,1 % des filles des QPV et 33,7 % des garçons, contre 21,2 % des filles hors des QPV⁷⁴). Dans plusieurs de ses travaux, le CESE a souligné le caractère fortement genré de l'orientation scolaire, encore plus marqué dans les filières professionnelles initiales (CAP, BEP bac professionnels mais aussi supérieur court) que dans les filières généralistes. Cela s'observe au niveau des QPV. Les

garçons sont quant à eux plus souvent orientés vers des filières professionnelles à caractère technique qui offrent généralement de meilleures perspectives d'insertion dans l'emploi.

Contrairement à l'ensemble de la population étudiante préparant un BTS, celle issue des QPV compte une majorité de femmes (51,2 % en 2018-2019 contre 48,8 % d'hommes). Cette situation pourrait être interprétée comme le résultat de la meilleure performance scolaire des filles qui leur permettrait d'accéder à des filières supérieures professionnalisantes mais il semble qu'elle s'explique surtout par le poids plus important des BTS « services » (gestion et comptabilité, relation client, services à la personne...) qui regroupent 92,1 % des étudiantes en BTS en QPV⁷⁵ et donc par un effet de ségrégation très genrée dans les filières professionnelles.

- **Un accès moindre aux diplômes et aux formations du supérieur adaptées, des taux d'échec plus élevés**

Le niveau de qualification des jeunes en sortie de formation initiale dans les quartiers prioritaires de la ville au moment du bac ou à la fin des études pour un non-bachelier est nettement inférieur à celui des autres quartiers des unités urbaines environnantes. Selon l'enquête Génération 2020 du Céreq, 29 % des jeunes qui résident en QPV sont sortis de la formation initiale en 2013 sans diplômes (contre 13 % pour leurs homologues des autres quartiers), 17 % des sortants ont un diplôme inférieur au bac (niveau CAP-BEP) contre 13 % pour leurs homologues des autres quartiers. En revanche, le fait de détenir seulement le baccalauréat est plus facilement un sésame

73 Chiffres clés Éducation, ONPV, 2021.

74 DEPP, Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur, 2021.

75 Rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville. Date à compléter...

pour rentrer dans le supérieur pour les jeunes des QPV : 16 % des jeunes sortant avec un bac n'ont pas entamé d'études supérieures (contre 18 % pour les bacheliers des autres quartiers). Toutefois, ils sont relativement plus nombreux à choisir le supérieur court. 37 % d'entre eux sortent de formation initiale avec un diplôme de niveau bac +2 (14 points de plus que leurs homologues des quartiers voisins).

A caractéristiques identiques, le fait de résider en QPV au moment du bac réduit significativement les chances d'atteindre un niveau de diplôme supérieur à bac+2. Les jeunes des QPV sont moins nombreux à atteindre les diplômes des niveaux les plus élevés (1 % contre 5 % le doctorat, 38 % contre 41 % un master 2 ou un autre bac + 5). Mettre un terme à ses études à un niveau bac +2 à bac +4 relève plus souvent de motifs contraints (contraintes financières, de mobilité, refus dans la formation demandée ou absence de la formation visée à proximité).

Lorsqu'ils s'engagent dans l'enseignement supérieur universitaire en licence, les bacheliers de QPV sont 45 % à ne pas obtenir de diplôme (contre 29 % des bacheliers des unités urbaines englobantes). Ils et elles semblent « payer » une orientation contrariée ou inadaptée dans l'enseignement supérieur qui correspond rarement au premier choix formulé⁷⁶. Les jeunes femmes et les bacheliers professionnels quel que soit leur sexe sont les premiers à pâtir de ce défaut d'orientation.

Les jeunes des QPV, qu'ils soient bacheliers professionnels, technologiques ou généraux, postulent davantage aux formations de proximité ou des formations moins sélectives comme l'université. Les bacheliers professionnels des QPV sont plus nombreux à formuler un vœu universitaire (24 % contre 14 % pour les bacheliers professionnels des autres quartiers des unités urbaines environnantes). 40 % des titulaires d'un bac professionnel des QPV intègrent un cursus universitaire pour lequel ils n'ont pas été préparés contre 20 % des jeunes des quartiers voisins.

• Une insertion dans l'emploi plus compliquée

Concernant la nature des emplois obtenus, les jeunes bacheliers ou plus diplômés issus des quartiers prioritaires de la ville suivis par l'enquête Génération du Céreq occupent des emplois moins qualifiés. Leurs trajectoires professionnelles sont aussi plus instables : ils ont accédé moins rapidement à leur premier emploi et ont passé au cours de ces trois années moins de temps en emploi que les autres jeunes. À caractéristiques sociodémographiques et parcours scolaires identiques, les jeunes qui résident en QPV au moment où ils passent le bac ont en effet 1,3 fois moins de chances d'être en emploi 1,2 fois moins de chances d'occuper un poste de cadre ou de professions intermédiaires⁷⁷.

⁷⁶ Thomas Couppié, Pascal Dieusaert, Mélanie Vignale, « Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après le bac ? », Céreq Bref, n° 391.

⁷⁷ Ibid.

Les chiffres de l'INSEE sur la situation d'activité des jeunes ayant terminé leurs études depuis 10 ans ou moins à l'issue de l'enseignement secondaire montrent que les filières du bac et du CAP professionnel orientées vers des métiers à prédominance d'effectifs féminin connaissent, à l'exception de la coiffure, de l'esthétique, de l'hôtellerie et du médico-social, des taux de chômage systématiquement supérieurs aux cursus professionnels orientés vers des métiers à prédominance masculine⁷⁸.

Les jeunes NEETS des QPV sont-ils réellement un public prioritaire des politiques d'insertion par la formation professionnelle ? La part des NEETS dans les QPV est de 15 points plus élevée que la moyenne nationale. Ces publics ont très certainement bénéficié de la mobilisation nationale pour l'emploi des habitants des quartiers, qui prévoyait d'investir des fonds importants issus de la cotisation unique pour la formation professionnelle et l'apprentissage (2 milliards dans le cadre du PIC) dans la formation vers l'emploi de 150 000 jeunes sans qualification et sans emploi d'une part, et de 150 000 DELD d'autre part.

Les NEETS sont aussi, le plus souvent peu ou pas diplômés, ce qui traduit un échec d'un système de formation initiale excluant et peu adapté aux exigences d'une économie de la connaissance. Dans ces conditions les Pouvoirs publics ont développé des initiatives massives et financièrement coûteuses en faveur de l'insertion professionnelles des jeunes non qualifiés sans emploi (Garantie des jeunes, Plan un jeune une solution, Plan d'investissement dans les compétences) avec une réussite relative. Une des difficultés de ces politiques réside aussi

dans un ciblage sélectif : les NEETS ne sont pas les seuls jeunes des QPV connaissant des difficultés face à l'emploi.

Ainsi, si l'apprentissage offre aujourd'hui pour des jeunes de faible niveau scolaire de meilleures perspectives d'insertion dans l'emploi, il devrait s'accompagner de la construction plus systématique de passerelles entre l'enseignement professionnel court et long afin de procurer aux apprentis de plus larges perspectives de développement⁷⁹.

Une politique, bien que conçue pour répondre aux besoins spécifiques d'un public ciblé, peut aussi être sous dimensionnée eu égard aux besoins. La Cour des comptes a notamment relevé que les 0,6 Md€ dépensés dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » en faveur des habitants des QPV représentent moins dans le total des dépenses que la part des jeunes issus des QPV dans les demandeurs d'emploi de leur âge, ceci alors même que le taux de chômage y est presque trois fois plus élevé qu'ailleurs.

2. L'accompagnement vers la formation et la recherche d'emploi

Les moyens des acteurs du service public de l'emploi en termes d'accompagnement vers la formation et la recherche d'emploi ont été différenciés en fonction des profils variables des personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi. Pôle emploi distingue son offre d'accompagnement entre les personnes autonomes (« suivies » ou simplement « guidées ») dans leur recherche d'emploi et celles orientées vers un « accompagnement » de plus ou moins grande intensité, soit « renforcé » soit « global » pour les

⁷⁸ INSEE, L'insertion des jeunes 2021.

⁷⁹ Bernard GAZIER, Les ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEETS) en France : un défi qui reste à relever. Note du LIEPP de Sciences Po, 2023.

publics les plus éloignés de l'emploi, qui ont notamment besoin d'un accompagnement social, souvent en lien avec les services départementaux en charge de l'insertion.

Toutefois, la mise en œuvre d'un tel suivi dépend aussi des effectifs de conseillers Pôle emploi en fonction des territoires. Un accompagnement renforcé ne peut être mené qu'à la condition de consacrer plus de temps aux demandeurs d'emploi concernés. De même aller vers les publics les plus difficiles nécessite du temps. De plus, les Missions locales pour les jeunes, comme Cap emploi pour les personnes en situation de handicap répondent également à des besoins spécifiques. En outre le réseau des Maisons de l'emploi, porté par les communes ou communautés de commune peuvent adapter aussi des services d'accompagnement spécifiques aux demandeurs d'emploi.

L'évaluation de la Cour des comptes sur les dispositifs de l'emploi en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la ville a montré que la part des dépenses consacrées par Pôle emploi aux habitants des QPV était globalement plus élevée que celle consacrée aux habitants des autres quartier, ceci garantissant qu'un plus grand nombre de personnes fassent l'objet d'un suivi guidé ou d'un accompagnement renforcé ou global. Néanmoins cet effort ainsi que les formations prescrites, qui ont un effet positif sur l'emploi, ne sont pas suffisants pour réduire les besoins liés aux écarts de taux de chômage constatés avec le reste du territoire national.

La Cour des comptes constate que la spécificité de la situation des habitants vivant en QPV ne conduit pas à une politique de l'emploi suffisamment différenciée. Seuls les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée, qui ont également été jugés prioritaires dans le cadre de la mobilisation nationale pour l'emploi des habitants des quartiers, font désormais l'objet d'une action prioritaire au titre des QPV (dont le suivi est assuré depuis 2020). Une part de l'enveloppe de 2 Mds d'euros consacrés dans le cadre du PIC leur a été consacrée.

Sur le budget de l'État, le rapport de la Cour des comptes de juin 2022 estime à environ 0,8 Md€ en 2018 et 2019 le montant des dépenses imputées au budget de la mission Travail et emploi en faveur de l'emploi des habitants des QPV, soit une part du total des dépenses d'intervention inférieure à la part des habitants des QPV dans les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Selon ce rapport, les dispositifs actuels en faveur de l'emploi, dont la grande majorité n'est pas spécifique aux QPV, ne sont pas en mesure de réduire les écarts entre les habitants des QPV et les autres.

La Cour des comptes relève en outre que de nombreux dispositifs spécifiques se font en réalité concurrence pour capter des publics qui ne sont pas les plus en difficulté, ceci afin de réaliser les objectifs fixés, plutôt que de fonctionner en complémentarité les uns des autres. Cela ne permet pas toujours d'aller vers ceux qui en ont le plus besoin. L'orientation vers des contrats aidés ou favorisés par des incitations fiscales illustre assez bien ces difficultés.

3. Emplois francs, contrats aidés et incitations à l'installation d'entreprises en zones franches urbaines

Pour s'assurer que des aides atteignent effectivement les habitants des quartiers prioritaires de la ville, des dispositifs leur ont été réservés spécifiquement. C'est le cas en particulier des emplois francs, des contrats aidés au titre de la politique de la ville.

S'agissant des contrats aidés, ils peuvent bénéficier d'une aide bonifiée si la personne embauchée est habitant d'un QPV. L'effet d'une telle bonification s'observe dans les chiffres, dans la mesure où le taux de bénéficiaires dans les QPV est égal la part des DELD des QPV dans l'ensemble des demandeurs d'emploi (14 %).

Les emplois francs constituent un dispositif spécifique. Tous les bénéficiaires sont donc des habitants des QPV. Pensé dans un cadre expérimental, ce dispositif a été renforcé et généralisé en 2020 dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » sous le nom d'« emplois francs + ». L'aide annuelle prévue pour l'embauche d'un habitant de QPV sous ce dispositif est alors passée de 5 000 euros par an à 7 000. Cette aide est par ailleurs cumulable avec d'autres aides. Si elle ne vise que l'embauche des habitants des QPV elle peut être versée à tout employeur, y compris non installé en QPV. Le rapport d'évaluation des emplois francs établi en 2020⁸⁰ observait des échantillons encore trop peu significatifs pour observer, à ce stade, l'effet du dispositif sur le taux de chômage des QPV.

Il faisait néanmoins ressortir le taux de recours particulièrement faible d'emplois francs d'à peine 10,7 % (avec de fortes disparités selon les départements) à comparer à 46,7 % pour le contrat emploi jeune. Les difficultés d'information et de recrutement étaient pour les employeurs la première cause de ce faible recours. D'une manière générale, la relation avec Pôle emploi, l'usage intégré d'autres formes de contrats aidés, la non prise en compte du lieu de résidence dans le critère de recrutement est souvent invoquée comme un motif de non-recours par les employeurs.

La confusion entre les dispositifs peut aussi constituer un obstacle. Les termes même d'emploi franc peuvent entraîner une certaine confusion avec le dispositif des zones franches urbaines (ZFU).

Ce dernier dispositif, principal volet économique de la politique de la ville, prévoit des exonérations sur l'impôt sur les sociétés lorsque les entreprises s'installent dans une zone délimitée. Une des conditions pour en bénéficier est d'employer un salarié sur deux résidant dans la zone ou dans un QPV. Toutefois, la géographie des ZFU ne recouvre pas celle des QPV. Plusieurs évaluations ont montré que cette mesure avait eu des effets positifs en termes de création d'activité dans certains secteurs économiques (services à la personne notamment). L'effet sur l'emploi des habitants des quartiers serait néanmoins modeste avec une augmentation de l'emploi de seulement 3 % pour un coût de la mesure en termes d'exonérations socio-fiscales très important⁸¹.

80 Rapport d'évaluation du dispositif des emplois francs, DARES, 2020.

81 Insee Analyses, mars 2012, « Les ZFU, quels effets sur le développement économique ? ».

À la date de cette évaluation, ce coût était évalué à 527 millions par an.

B. Le gain attendu de la réforme du service public de l'emploi

Le projet de loi pour le plein emploi porte une réforme du service public de l'emploi et de l'insertion qui s'incarne dans la création d'un organisme France travail, voué à succéder à Pôle emploi, et d'un réseau du même nom regroupant différents opérateurs en lien avec les collectivités locales.

Ce projet s'inscrit dans un contexte favorable de baisse tendancielle du chômage. Du point de vue du Gouvernement, l'objectif du plein emploi apparaît, pour la première fois depuis longtemps, atteignable pour la France. Pour y parvenir, l'efficacité du service public de l'emploi doit être améliorée par la mise en place d'une offre d'accompagnement susceptible de toucher les publics les plus en difficulté sur le marché du travail. Il s'agit aussi de parvenir à un relâchement des tensions de recrutement que connaissent actuellement les entreprises. La persistance d'un déséquilibre dans les compétences imputable au système de formation et à la distribution imparfaite des qualifications dans les bassins d'activité appellent la poursuite du plan d'investissement dans les compétences (PIC) fondé sur les efforts conjugués de l'État et des Régions.

Le projet de création de France travail vise aussi la simplification du service public de l'emploi par la formation d'un réseau unique entre les différents acteurs (Pôle emplois, missions locales, Cap emploi) afin d'éviter une concurrence délétère entre les dispositifs ainsi que les ruptures de parcours pour les demandeurs d'emploi. L'évolution projetée de la gouvernance permettrait une association plus étroite des collectivités locales en vue de faciliter la résorption du déficit d'offre dont souffre certaines parties du territoire. Une disposition essentielle du projet conduirait à l'inscription systématique des allocataires du RSA à France travail afin de tous les engager dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi. Enfin, des mesures spécifiques en matière d'accompagnement des jeunes en fin de scolarité seraient envisagées et un effort particulier serait réalisé, en partenariat avec les collectivités territoriales en direction de populations très fragiles, notamment dans les quartiers prioritaires des politiques de la ville (QPV).

Plusieurs organisations de la société civile, notamment syndicales, qui suivent les politiques d'insertion émettent cependant des réserves sur la perspective de voir le versement du RSA conditionné à de nouvelles exigences en matière d'activité hebdomadaire. Elles posent également la question des moyens supplémentaires nécessaires pour répondre à l'élargissement des publics devant être accompagnés vers et dans l'emploi.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi du plan de relance et de résilience, le Conseil de l'Union européenne note qu'il subsiste en France « de multiples obstacles au perfectionnement professionnel des personnes faiblement qualifiées, ce qui nuit à l'efficacité de programmes ciblés

tels que le plan d'investissement dans les compétences » et que « la participation des travailleurs faiblement qualifiés à la formation reste bien inférieure à celle des autres travailleurs, et cette formation est en général moins souvent qualifiante. »⁸²

III. Préconisations

- **Des politiques publiques résolument orientées vers un recrutement plus inclusif**

La population active des QPV est certes en moyenne moins qualifiées que la population générale. On constate cependant une élévation du niveau de qualification, notamment des personnes issues de l'immigration. Or, les difficultés d'accès à l'emploi de ces populations sont souvent plus grandes que dans la population active générale. Les discriminations liées à l'origine, au lieu de résidence et à la classe sociale, ainsi que les stéréotypes genrés contribuent largement à cette situation.

PRÉCONISATION #1

Les politiques publiques de l'emploi doivent intégrer la lutte contre les discriminations directes sur le fondement d'une meilleure connaissance de celles-ci à partir d'enquêtes du type TEO de l'INED et des recommandations du Défenseur des droits. Elles ne doivent pas alimenter les discriminations indirectes en sélectionnant dans leur dispositif les publics réputés comme plus « facilement employables ».

Une conception et une animation des politiques publiques centrées sur les

caractéristiques socio-démographique des personnes et leurs besoins réels, plutôt qu'orientée sur la seule mesure quantitative du fonctionnement des dispositifs, devrait permettre d'éviter des biais de sélection.

- **Politique d'accompagnement conjoint des recruteurs et des demandeurs d'emploi**

Le focus sur les QPV a montré que le taux de recours aux emplois francs était souvent trop faible en raison d'un défaut d'information sur l'existence de telles aides. En outre, les recruteurs doivent être accompagnés dans le repérage des compétences réelles des candidats à l'emploi issus de ces quartiers. Le CESE a formulé plusieurs préconisations tendant à faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande de travail dans l'avis récent sur les métiers en tension⁸³.

PRÉCONISATION 2

Pour permettre par une démarche innovante, le recrutement des habitants résidant dans les QPV, proches de l'emploi ou diplômés sans emploi, le CESE préconise de développer et de financer dans le cadre des contrats de ville, des actions de médiation entre offre et demande de travail portant en particulier

⁸² Recommandation du Conseil concernant le programme national de réforme de la France pour 2023 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2023, COM (2023) 610 final, 24 mai 2023.

⁸³ Les métiers en tension (Pierre-Olivier Ruchenstein : rapporteur), avis du CESE, 2022.

sur la connaissance des métiers, visant à démarcher conjointement les recruteurs et les candidats à l'emploi résidant dans ces quartiers et en priorisant les métiers inscrits dans la transition écologique.

• **Politique de l'apprentissage plus ciblée sur les jeunes des QPV**

L'analyse de la situation de l'emploi dans les QPV qui vient d'être présentée permet de comprendre que les jeunes de ces quartiers ne bénéficient pas autant qu'ils le devraient de l'effort actuel en faveur de l'apprentissage et de l'alternance. Or ceci peut paraître étonnant dans la mesure où les jeunes des QPV ont aujourd'hui plus souvent accès à l'enseignement professionnel du CAP à la licence Pro.

PRÉCONISATION 3

Veiller à ce que les aides à l'alternance (apprentissage, contrats pro) bénéficient davantage aux jeunes habitants des QPV qui sont nombreux à suivre des formations professionnelles, du CAP à l'enseignement supérieur. La voie de l'alternance devrait être mobilisée en priorité pour assurer l'accès de jeunes pas ou peu diplômés à de premiers niveaux de certifications du CAP au baccalauréat professionnel.

• **Accompagnement des publics les plus en difficulté sur le marché du travail**

Les seniors restent surreprésentés parmi les chômeurs de longue durée. L'image négative dont ils

pâtissent souvent sur le marché du travail est l'une des principales raisons de cette situation. En France, les stéréotypes liés à l'âge semblent particulièrement tenaces⁸⁴. Les femmes seniors rencontrent aussi des difficultés spécifiques pour se maintenir en emploi dans des secteurs qui survalorisent l'apparence physique et la jeunesse ou pour revenir dans l'emploi, en raison d'une disponibilité supposée moindre. Le fait que les situations d'aidance familiale incombent beaucoup plus souvent aux femmes n'est pas étranger à ce dernier jugement.

Deux préconisations que le CESE a porté dans son avis de 2018 afin de prévenir la privation durable des seniors hommes et femmes méritent d'être rappelées :

- la possibilité de mobiliser un CEP renforcé pour accompagner les plus de 50 ans dans un projet de reconversion professionnelle ou de retour à l'emploi;
- la mise en place d'un contrat de travail à durée indéterminée assorti d'une aide financière pour accompagner le retour à l'emploi de demandeurs d'emploi de plus de 57 ans.

En outre, dans un avis rendu en 2021, le CESE appelait à un changement d'échelle dans la mise en œuvre du CEP afin de faire face aux besoins de reconversion professionnelle⁸⁵.

84 L'emploi des seniors (Alain Cordesse, rapporteur), avis du CESE, 2018 pp. 89-91.

85 Avis du CESE Les reconversions professionnelles (Florent Compain et Bernard Vivier, rapporteurs), mars 2021. Voir la préconisation 13.

PRÉCONISATION 4

Le CESE considère que pour répondre aux besoins des actifs les plus en difficulté sur le marché du travail et pour des salariés confrontés à la perspective d'une disparition ou d'une transformation rapide de leur métier, le CEP pourrait être plus fortement mobilisé après

renforcement de ses moyens humains et financiers. Le plan d'investissement dans les compétences devrait prévoir un fléchage d'une partie de ses financements sur le renforcement de l'outil CEP auprès des personnes en besoin de transition professionnelle.

FOCUS 4 - ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Le choix a été fait cette année de cibler la production d'électricité renouvelable.

La production primaire d'énergies renouvelables (EnR) progresse depuis

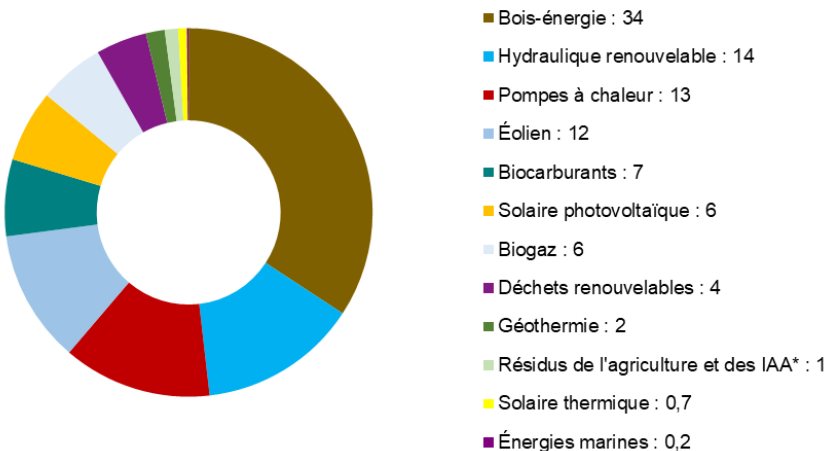
2005. Toutefois, la France reste en retard au regard de ses objectifs européens quant à la part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie.

I. Une production primaire d'énergies renouvelables accrue en longue période

La production primaire d'énergies renouvelables (EnR) en France atteint, selon le SDES, 326 TWh en 2022. Une

douzaine d'EnR différentes contribuent à ce total.

GRAPHIQUE : PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2022 :



Source : CGDD, calculs SDES

Le bois énergie, première filière renouvelable, en représente 34 %, utilisée surtout pour les usages domestiques des ménages. Les autres principales filières sont l'hydraulique (14 %), les pompes à chaleur (13 %) et l'éolien (12 %).

L'hydroélectricité a une capacité de développement limitée et sa production dépend de la pluviométrie et du stock hydraulique en fin d'année précédente. Toutefois, l'équipement de certains barrages existants de capacités de pompage/turbinage à des fins de stockage est actuellement gelé par le contentieux existant avec la commission européenne sur l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques. Les capacités installées en matière de pompes à chaleur et d'éolien se sont fortement accrues, avec notamment la mise en service des premiers parcs d'éolien en mer, Saint-Nazaire (2022) et

Saint-Brieuc (2023). Le biogaz et le photovoltaïque connaissent un développement dynamique.

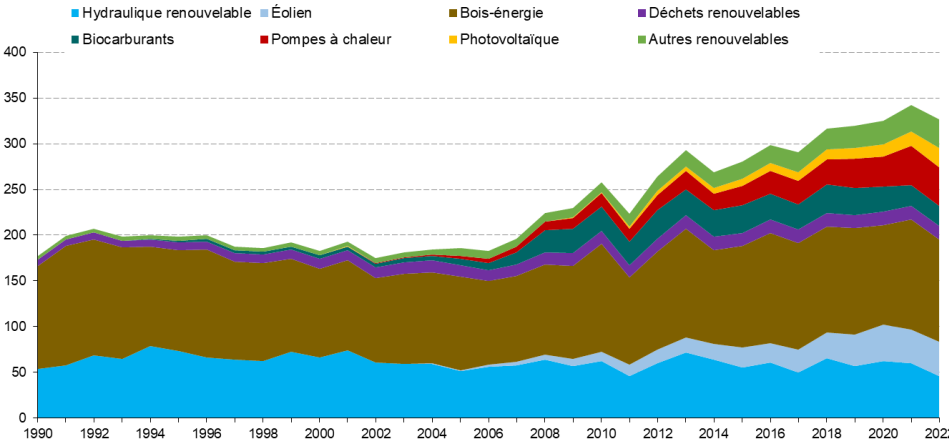
Entre 2021 et 2022, la production primaire d'EnR s'est réduite de 5,5 % en raison notamment d'une année sèche et chaude : la sécheresse a réduit la production hydraulique. De moindres besoins en chauffage liés à un hiver doux, ajoutés aux prix élevés de l'énergie et aux appels du Gouvernement à la sobriété, ont favorisé la limitation de la consommation de biomasse⁸⁶ et une baisse de la production de biocarburants.

Mais la production primaire d'EnR progresse sur le long terme (+ 80 % depuis 2005) en raison du fort développement des pompes à chaleur, de l'éolien et du photovoltaïque, comme le notaient en audition Mmes Virginie Andrieux et Janine Eguienta, du SDES⁸⁷.

86 EpE La biomasse représente la première EnR en France : cf. La ruée vers l'or vert : quelle gouvernance de la biomasse ? (2020).

87 Audition de Mmes Virginie Andrieux, cheffe de bureau des statistiques de l'énergie, en charge des énergies renouvelables, et de Janine Eguienta, adjointe à la cheffe de bureau, en charge de l'étude relative aux EnR, au SDES, CGDD, ministère de la Transition écologique.

GRAPHIQUE : EVOLUTION DE LA PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DEPUIS 1990



Source : calculs SDES

La France est, après l'Allemagne, le deuxième pays de l'Union européenne en termes de production primaire d'EnR, mais, avec 14 %, elle se situe parmi les

pays européens dont la part d'EnR dans la production primaire d'énergie est relativement faible.

II. La France en retard au regard de ses objectifs et engagements :

Les engagements de la France dans l'Accord de Paris, déclinés dans la Stratégie nationale Bas Carbone (SNBC), prévoient une réduction de 40 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de notre pays en 2030 par rapport à 1990, suivie d'une décarbonation complète de notre production d'énergie en 2050.

Cela nécessite une diminution globale de la consommation d'énergie (- 40 % en 2050) en France et un remplacement des énergies fossiles par des énergies

décarbonées. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 et la loi « énergie-climat » de 2019 fixent les objectifs pour y parvenir, soit, en matière d'énergies renouvelables :

- 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et 33 % en 2030 couverts par les énergies renouvelables ;

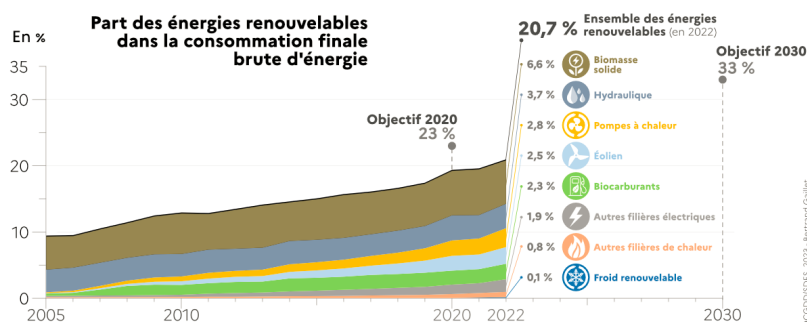
La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie⁸⁸ en France, calculée selon les nouvelles

88 La consommation finale brute d'énergie est définie comme « la somme de la consommation finale dans

conventions fixées par la directive européenne (UE) 2018/2001⁸⁹,

atteint **20,7 % en 2022**, selon les données provisoires du SDES⁹⁰.

GRAPHIQUE : PART DES ENR DANS LA CONSOMMATION FINALE BRUTE D'ÉNERGIE
PAR FILIÈRE ET OBJECTIFS 2020 ET 2030



Avec une part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie de 19,1 % en 2020⁹¹, la France n'a pas atteint l'objectif de 23 % en 2020 et ne l'atteint toujours pas en 2022.

La part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie a toutefois progressé de 11,5 points en France depuis 2005 pour atteindre 20,7 % en 2022. « Depuis 2005, la consommation finale d'énergie brute d'énergies renouvelables augmente ainsi à

un rythme soutenu (+ 4 % par an) (). Dans le même temps, la consommation finale brute d'énergie diminue tendanciellement (à un rythme d'environ – 0,8 % par an) »⁹².

Elle reste pour autant en deçà de l'objectif et de la trajectoire fixés pour 2020 (23 %) et pour 2030 (33 %)⁹³. La France fait partie, avec l'Irlande et les Pays-Bas, des trois pays européens qui n'ont pas atteint leur objectif pour 2020.

Si l'on distingue par secteurs de

l'industrie, le transport, les services, le résidentiel et l'agriculture pêche, la production d'électricité et la production de chaleur vendue ».

⁸⁹ La directive (UE) 2018/2001 sur la promotion de l'utilisation des EnR définit l'objectif à atteindre et la méthode de calcul de la part d'EnR dans la consommation finale brute d'énergie. Le SDES précise que « cette définition peut différer sensiblement des consommations réelles d'EnR pour l'électricité, la chaleur et le froid, et le transport ».

⁹⁰ MTE Les énergies renouvelables en France en 2022 : suivi de la directive (UE) 2018/2001 relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables (2023) Janine Eguienta et Cécile Phan (SDES).

⁹¹ SDES Chiffres clés des énergies renouvelables Edition 2021.

⁹² MTE Les énergies renouvelables en France en 2022, op. cit.

⁹³ Au niveau européen, la part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie, fixée à 32 % par la directive 2018/2001, est en discussion pour en relever le niveau à 42,5 % en 2030.

consommation le chemin qui reste à parcourir d'ici à 2030 au sens de la directive UE 2018/2021, la part des ENR dans la consommation finale brute d'énergie atteint en 2022 :

- pour l'électricité, 28 % (à comparer avec un objectif 2030 fixé par la LTECV de 2015 à 40 %) ;

- pour le chauffage et le refroidissement, 27,2 % (objectif LTECV 2030 : 38 %)

- pour les transports, 8,9 % (objectif LTECV 2030 : 15 %).

La part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité atteint quant à elle 24,4 % en 2021⁹⁴ (pour un objectif à atteindre en 2030 de 40 %⁹⁵).

III. Une accélération indispensable mais qui doit rester maîtrisée

Le rapport *Futurs énergétiques 2050*, de RTE, gestionnaire du réseau français de transport de l'électricité, présente six scénarios possibles pour atteindre l'objectif de décarbonation de la production énergétique en 2050⁹⁶ en assurant l'équilibre entre production et consommation électrique. Les deux scénarios extrêmes étudiés reposent à l'horizon 2050, pour l'un, sur une sortie du nucléaire en 2050 (scénario MO : « 100 % EnR en 2050 »), et, pour l'autre, sur un mix de production associant à parts égales les énergies renouvelables et le nucléaire (scénario NO3 : « EnR + nouveau nucléaire »). S'y ajoutent différents scénarios intermédiaires.

L'étude souligne notamment la nécessité, pour sortir des énergies fossiles à horizon 2050 et respecter les engagements internationaux de la France, quels que soient les scénarios, **d'une augmentation considérable et d'une accélération de la production des EnR électriques⁹⁷, associées à une efficacité et à une**

sobriété énergétiques accrues. La réduction de la demande d'énergies peut en effet, toutes choses égales par ailleurs, contribuer à accroître la part d'EnR dans la consommation d'énergies.

Les capacités installées nécessaires en 2050 (en GW) sont, d'après RTE, les suivantes pour les différentes filières d'EnR électriques, avec des variations selon le scénario retenu :

- Pour le photovoltaïque (solaire), entre 70 et 208 GW, soit une multiplication de la production par un facteur se situant entre 7 (scénario NO3 EnR + nouveau nucléaire3) et 21 (scénario MO « 100 % EnR en 2050 ») ;
- Pour l'éolien terrestre, entre 43 et 74 GW, soit une multiplication de la production entre 2,5 (scénario NO3) et 4 (scénario MO : 100 % EnR en 2050) ;

94 SDES Chiffres clés des énergies renouvelables, Edition 2022, (septembre 2022), p. 22.

95 Cf. CESE avis Acceptabilité des EnR : transition, subie, transition choisie ? p.116.

96 L'étude de RTE *Futurs énergétiques 2050*, principaux résultats (2021), rappelle qu'en France, en 2020, environ 60 % de l'énergie utilisée est d'origine fossile (les produits pétroliers en représentant environ 40 %, le gaz naturel de l'ordre de 20 % et le charbon moins de 1 %).

97 En effet, le parc des centrales nucléaires actuelles, qui représente près de 70 % de l'électricité produite en France et de 20 % de l'énergie finale utilisée par la population, fermera au cours des prochaines décennies. Par ailleurs, même si la décision de construire un nouveau parc nucléaire est prise, la production des nouvelles centrales ne sera pas effective avant 2030 au moins.

→ Pour l'éolien en mer, entre 22 (scénario N03) et 62 GW (scénario MO)⁹⁸.

M. Philippe Bonnet, directeur adjoint du pôle stratégie, prospective et évaluation de RTE, notait en audition l'accélération du raccordement au réseau des EnR électriques (doublement sur les deux dernières années). Il a par ailleurs indiqué que le coût de production du kWh renouvelable a baissé et est devenu concurrentiel avec celui du nouveau nucléaire, coût d'adaptation du réseau inclus. Il a souligné le défi industriel lié à ce développement, les problèmes d'acceptabilité et d'environnement que cela peut comporter, puis précisé que la production d'électricité renouvelable n'est plus seulement consommée localement et que le nombre de points de collecte augmentera (6 Mds€ d'investissements d'ici à 2030) pour accompagner cet essor des EnR électriques⁹⁹.

M. Alexandre Roesch, délégué général du Syndicat des énergies renouvelables (SER), a estimé que les énergies renouvelables pourraient couvrir au moins 45 % de la consommation énergétique en France métropolitaine en 2030, une étude du SER estimant que la part minimale des EnR dans la consommation énergétique française serait de 75 % en 2050¹⁰⁰.

il a par ailleurs souligné la dynamique d'accélération à l'œuvre, toutes filières d'EnR confondues : ainsi, en matière de photovoltaïque, la progression, déjà forte en 2021 et 2022, s'accroît en 2023, le recours au chauffage au bois s'est accru cet hiver et le marché des granulats (hors buche) se développe. Il a noté que, en matière de projets d'EnR, du point de vue du syndicat qu'il représente, les difficultés tiennent souvent davantage aux autorisations et aux recours qu'à des problèmes techniques, un parc d'éolien en mer pouvant être construit en 24 mois une fois les recours purgés. Il a considéré que la loi d'accélération des EnR offrent pour ce faire des opportunités importantes : meilleur accès au foncier, notamment pour les parkings ou les constructions ou rénovations lourdes de certains types de bâtiments, nouveaux pouvoirs donnés aux élus locaux avec des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'EnR », définition de l'agrivoltaïsme, prise en compte de la biodiversité, la filière de l'éolien en mer faisant progresser la connaissance en ce domaine, ainsi qu'en matière de partage de la valeur par une fiscalité adaptée, dont le produit permettrait d'accompagner la transition écologique, de lutter contre la

98 RTE Futurs énergétiques 2050, principaux résultats (2021), résumé exécutif p. 17. Dans l'étude, la production du nouveau nucléaire va selon les scénarios retenus de 27 GW (scénario N03) à zéro (MO). La production hydraulique est supposée rester proche de 22 GW. Celle des énergies marines se situerait entre 0 et 3 GW, celle des bioénergies aux alentours de 2 GW et celle des boues de STEP à 8 GW, avec des importations de l'ordre de 39 GW.

99 Audition de M. Philippe Bonnet, directeur adjoint du pôle Stratégie, prospective et évaluation de RTE, le 7 juin 2023, dans le cadre de la table ronde EnR de la commission environnement du CESE.

100 Syndicat des énergies renouvelables (SER) Renouvelables : l'énergie d'un nouvel élan pour la France : la feuille de route du SER pour une programmation énergie-climat ambitieuse, planification mode d'emploi p. 4 et 5.

précarité énergétique et de renforcer le lien de causalité entre installations de sites de production et bénéfice pour les riverains¹⁰¹. En France, grâce à la collecte obligatoire, 94 % de la masse d'un module photovoltaïque est recyclée¹⁰².

Le CESE a relevé de longue date, avant même la publication de la SNBC et de la PPE, puis dans plusieurs avis successifs que la France ne se situe pas sur les trajectoires prévues et a fait des recommandations pour y remédier et pour renforcer les mesures d'atténuation et d'adaptation¹⁰³. Il souligne que, outre une plus grande sobriété¹⁰⁴, accélérer les investissements dans les EnR est un impératif. Les aides publiques aux investissements doivent être priorisées notamment en fonction des coûts, du rendement énergétique et de l'impact environnemental.

Un projet de loi sur la Stratégie française énergie climat (SFEC) devrait être présenté au Parlement d'ici la fin de l'année 2023 ou début 2024, suivi en 2024 de la publication de la SNBC et de la PPE. Mais le premier élément constitutif de la SFEC qu'est la toute première loi de programmation énergie Climat comportera des objectifs de développement des EnR pour l'électricité, la chaleur, le carburant, le gaz ainsi que l'hydrogène renouvelable et bas carbone. A l'approche de ces échéances, le CESE rappelle sa recommandation aux pouvoirs publics d'organiser, avec la Commission

nationale du débat public, un grand débat public national sur la stratégie française énergie climat (SFEC) et que ce grand débat de société aborde aussi le récit global de la transition énergétique, présentant les évolutions possibles des modes de vie. Pour améliorer l'acceptabilité des EnR et favoriser leur développement massifié ainsi que celui des filières industrielles correspondantes, le CESE souligne l'enjeu de régulation et d'une planification des EnR, qui incombe à l'Etat dans le cadre de son rôle de stratège. Il appelle à favoriser des concertations territoriales, à accompagner les projets, ainsi qu'à doter les services centraux et déconcentrés du ministère de la Transition écologique des moyens humains et financiers suffisants pour exercer leur mission d'expertise, d'instruction et de contrôle. Il préconise de définir un nouveau contrat social territorial autour d'un modèle économique équilibré et équitable, notamment en consacrant une part du coût des chantiers des EnR à des entreprises et des emplois locaux, ainsi qu'en rééquilibrant leurs retombées fiscales¹⁰⁵.

La loi d'accélération des EnR marque des évolutions, notamment en matière de disponibilité du foncier, de rôle des collectivités territoriales et de partage de la valeur, mais il est trop tôt pour savoir dans quelle mesure cela se traduira sur le terrain par une accélération du

101 Audition de M. Alexandre Roesch, délégué général du Syndicat des énergies renouvelables, le 7 juin 2023, dans le cadre de la table ronde EnR de la commission environnement du CESE.

102 SER Renouvelables L'énergie d'un nouvel élan pour la France La feuille de route du SER pour une programmation énergie climat ambitieuse, p. 19.

103 Cf. notamment résolution SFEC : quelle gouvernance pour la transition écologique ? (2022), avis Climat neutralité carbone et justice sociale (2021), avis Climat, énergie, biodiversité, contribution du CESE à la Convention citoyenne pour le climat (2019), et avis Climat énergie : la France doit se donner les moyens (2019), avis Comment accélérer la transition énergétique ? Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) (2018).

104 CESE, avis Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? (2023).

105 CESE, avis Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie, ? (2022), pp. 8 et 15.

développement des EnR, les effets de la loi en ce domaine étant plutôt à attendre, sur le plan statistique, en 2025 voire 2026.

Le CESE a aussi souligné dans ses travaux successifs que les défis du climat et de la biodiversité doivent être traités de manière simultanée en raison des synergies qu'ils comportent¹⁰⁶. Il appelle à veiller à ce qu'une accélération des projets d'EnR qui serait focalisée à l'excès sur le seul changement climatique ne se traduise pas par des atteintes accrues à la biodiversité. Pour y contribuer, il se propose de donner un caractère pluriannuel au suivi de la production des EnR dans le cadre du RAEF et, dans la version 2024 du RAEF, de compléter la liste des indicateurs complémentaires au PIB qu'il étudie par deux indicateurs, relatifs respectivement à la qualité des eaux et au suivi temporel des oiseaux communs (STOC).

Le CESE note par ailleurs que la loi d'accélération des EnR est surtout centrée sur les énergies renouvelables électriques, plus que sur la biomasse ou la méthanisation. L'avis *Quels besoins de gouvernance pour les différents usages de la biomasse* relève pour sa part l'augmentation considérable, dans le cadre de la transition écologique et agro-écologique, de la quantité de biomasse appelée à être utilisée d'ici 2040 pour les usages énergétiques et industriels en remplacement des fossiles et de leurs dérivés. Il formule dans ce cadre un ensemble de préconisations pour améliorer la gouvernance, mieux prendre

en compte la biomasse dans les approches circulaires et concilier les impératifs de politique publique découlant de la biomasse.

Le CESE relève enfin que l'innovation technologique dans les moyens de production constitue un facteur majeur d'accroissement des performances mais peut augmenter, par une plus grande sophistication, les besoins en maintenance, mise à niveau et réparations souvent sous-estimés. Outre la recherche d'une plus grande résilience, le développement de solutions locales est à privilégier comme vecteur d'activité et d'emploi, contribuant ainsi à une meilleure acceptabilité des infrastructures.

Depuis 2014, le CESE souligne l'enjeu de renforcer la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) pour répondre aux défis de la transition écologique. Une vigilance est ainsi nécessaire quant aux besoins en termes d'emploi, de formation et d'adaptation de la main d'œuvre et des qualifications liées notamment aux impératifs de la montée en puissance des EnR. (Cf. les travaux du CESE *Avis L'emploi dans la transition écologique* (2015), *avis Les reconversions professionnelles* (2021) et *avis Métiers en tension* (2022).

106 CESE résolution SFEC : *Quelle gouvernance pour la transition écologique ?* (2022).

VOLET 3

Indicateurs

NOTE 1 - POUR UNE APPROCHE QUALITATIVE DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE

Indicateur : baromètre qualitatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE) - 2022-2023

I. Éléments de contexte et de méthodologie

En 2021, sur demande du Gouvernement, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE) a mis en place un outil qualitatif pour appréhender la pauvreté et l'exclusion sociale au plus près du terrain. Cette approche s'inscrit en complément des indicateurs qualitatifs de pauvreté et d'exclusion sociale suivis par l'INSEE : pauvreté monétaire (taux et seuil de pauvreté) et privation matérielle et sociale (santé, conditions de logement, insertion professionnelle, relations sociales...). Elle permet également d'obtenir des informations plus contemporaines, les données de l'INSEE sur la pauvreté paraissant avec deux ou trois années de décalage.

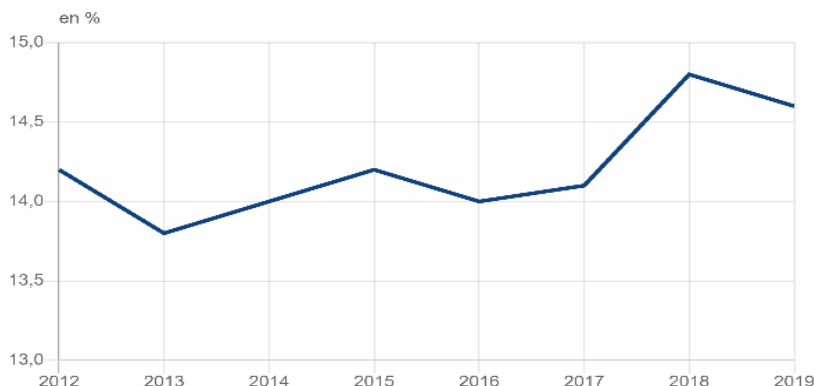
Le CESE soutient l'idée que les politiques publiques de lutte contre la pauvreté ne soient pas seulement fondées sur les statistiques de l'INSEE mais également sur des informations qualitatives, d'autant plus dans un contexte d'inflation.

D'après les dernières données disponibles de l'INSEE (2019 et 2020), 9,2 millions de personnes vivent avec un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire (1 102 euros par mois), soit un taux de pauvreté de 14,9 % qui resterait stable selon les estimations 2020 de l'Insee¹⁰⁷. Les chômeurs, les familles monoparentales et certains territoires (Seine-Saint-Denis et les DOM) sont les plus touchés par la pauvreté monétaire. Par rapport à l'Union européenne, le taux de pauvreté en France est inférieur à la moyenne des Etats membres (16,8 %) ; la France se situe au dixième rang des pays avec les taux de pauvreté les plus faibles¹⁰⁸.

¹⁰⁷ Insee Première – « En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue ». Une autre mesure de la pauvreté est parue en 2020 mais selon une méthodologie adaptée qui ne permet pas de comparabilité : [En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire - Insee Analyses - 77](#)

¹⁰⁸ D'après les données de 2018.

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ EN FRANCE (INSEE)



Depuis 2020, le contexte a été marqué par la crise sanitaire et plus récemment par l'inflation. Le CESE s'interroge alors sur l'impact de ces éléments sur la pauvreté et l'exclusion sociale, définie par le CNLE comme « *la non-réalisation des droits sociaux de base garantis par la loi* ». Le CNLE a élaboré un instrument barométrique de suivi pour saisir la pauvreté de manière plus large et en temps presque réel. En pratique, le CNLE s'est appuyé sur les structures locales d'aide et d'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité présentes sur tout le territoire métropolitain : associations (structures caritatives, banques alimentaires, etc.), services publics (centres communaux d'action sociale, centres d'hébergement, etc.)¹⁰⁹. En contact direct avec les populations fragiles, ces structures captent les signaux faibles de la pauvreté (difficultés vécues, inquiétudes).

Les informations exploitées dans cette fiche sont essentiellement tirées de la première enquête de terrain menée entre octobre 2021 et février 2022, dont les résultats définitifs ont été publiés en mai 2022¹¹⁰. Elles sont complétées par les premiers résultats de la deuxième vague d'enquête réalisée à partir de fin 2022/début 2023¹¹¹.

¹⁰⁹ Echantillon de 148 réponses à une quinzaine de questions ouvertes.

¹¹⁰ <https://cnle.gouv.fr/barometre-qualitatif-du-cnle.html>

¹¹¹ <https://www.cnle.gouv.fr/reunion-pleniere-du-13-avril-2023.html>

II. Les nombreux visages de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France : une diversité de profils marqués successivement par la crise sanitaire et l'inflation

L'enquête du CNLE réalisée entre octobre 2021 et février 2022 recense plusieurs publics concernés par la pauvreté :

- Des ménages déjà vulnérables et soumis à des tensions financières accrues. Exemple : dépenses alimentaires liées au télétravail et à la fermeture des cantines scolaires.
- Des personnes basculant dans des situations de précarité : il s'agit d'individus disposant de moins de ressources et d'une protection beaucoup plus faible. Exemples : étudiants ayant perdu leur « job » pendant le confinement, les saisonniers... Ces catégories ont connu une paupérisation importante et ont demandé des aides financières et alimentaires.
- Des personnes en souffrance liée à l'isolement, aux conditions de travail et de confinement, en particulier les personnes âgées.
- Des personnes ayant des difficultés de santé notamment psychologiques : cette situation concerne des individus ayant rencontré des difficultés d'accès aux soins ou des personnes ayant connu une dégradation de leur état de santé (enfants, étudiants, salariés...).
- Des personnes en difficulté dans l'accès aux droits : il s'agit essentiellement d'individus concernés par l'ouverture des droits pendant la crise sanitaire dans un contexte d'accélération de la numérisation des services publics.
- Les premiers résultats de la deuxième vague d'enquête réalisée fin 2022 - début 2023 apportent de nouveaux éclairages :
- Pour certains publics (travailleurs sur contrats précaires, étudiants), il y a un déplacement des difficultés, de celles liées au marché de l'emploi à celles liées à l'inflation ;
- Les possibilités de contacts avec les administrations ne se sont pas améliorées depuis la pandémie, les délais de traitement des dossiers restent importants ;
- Les difficultés psychologiques liées au confinement se déplacent vers de l'anxiété liée à la période considérée comme anxiogène.

→

III. Les difficultés à l'origine de la pauvreté et de l'exclusion sociale : accès aux droits limité et structures d'accompagnement saturées

Le baromètre du CNLE fait également état de difficultés conjoncturelles susceptibles de s'ancrer dans le long terme :

- Les difficultés d'accès aux droits : les acteurs pointent des contraintes croissantes d'accès aux droits, liées notamment à la complexité et la dématérialisation des démarches, source d'éloignement entre l'administration et l'utilisateur. Cette situation explique la persistance voire le risque d'augmentation du non-recours. En outre, les acteurs constatent que les critères pour accéder aux droits sont de plus en plus restrictifs, laissant de côté des populations « interstitielles » dont la situation ne permet pas d'être autonomes financièrement ni d'être aidées ;
- Les difficultés liées à une dégradation de certaines situations : elle s'explique par un cumul de problèmes (mal-être du demandeur d'emploi, surendettement de personnes fragiles...) ;

- Les difficultés relatives au logement : elles sont transversales aux problèmes déjà mentionnés ;
- La surcharge des structures locales d'aide et d'accompagnement des populations en situation de vulnérabilité : elles éprouvent des difficultés à répondre aux besoins des nouveaux publics.

Les premiers résultats de la deuxième vague d'enquête confirment les contraintes conjoncturelles observées lors de la première vague. Cette deuxième vague est marquée par l'apparition de premières inquiétudes quant à l'impact social de la transition écologique (exemples : difficultés de mobilité, culpabilisation pour les personnes ne pouvant avoir une alimentation bio et locale). Concernant le logement, les acteurs insistent sur le manque de places d'hébergement, sur les difficultés d'accès au logement et sur les difficultés éprouvées par les locataires à régler leurs loyers dans un contexte de forte inflation.

IV. Les crispations dans la société

Le baromètre du CNLE identifie quatre sources de crispations dans la société :

- Une montée de l'agressivité liée aux difficultés d'accès aux droits et de dialogue avec l'administration.
- Certains usagers vulnérables ont tendance à s'informer sur leurs droits via les réseaux sociaux, ce qui témoigne d'une rupture avec l'administration ;

- Une augmentation du sentiment d'injustice. Certains publics expriment un sentiment d'abandon de la part des pouvoirs publics notamment pendant les périodes de confinement (exemple : interruption de l'accompagnement des personnes sans emploi) ;
- L'expression d'un sentiment d'angoisse envers l'avenir qui peut se justifier par la dégradation des situations financières sans visibilité à moyen terme d'amélioration. Cette anxiété est aggravée par l'isolement et par l'absence de prise en charge psychologique ;
- La question des capacités des acteurs de terrain à répondre aux demandes dans un contexte de forte sollicitation liée à la crise sanitaire (public habituel et nouveau public).

Les premiers résultats de la deuxième vague confirment l'ensemble de ces observations et mettent l'accent sur le fait que les acteurs en charge de l'accompagnement des plus vulnérables sont eux-mêmes concernés par ces crispations. Leurs discours sont marqués par un sentiment de désengagement des services publics (tampon entre usagers agressifs et institutions injoignables ; sentiment de déshumanisation des institutions...).

Conclusion

Les données publiées pendant l'été 2023 mettent toutes l'accent sur l'aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale, en 2022 et au premier semestre 2023, dans un contexte d'inflation. Ainsi, selon l'INSEE, début 2022, 14 % de la population de France métropolitaine était en situation de privation matérielle et sociale. Cette proportion atteint son plus haut niveau depuis 2013 en raison notamment de l'inflation qui touche le pouvoir d'achat des ménages¹¹². Dans le même sens, les résultats du baromètre de la pauvreté Ipsos/Secours Populaire¹¹³ soulignent l'aggravation de la pauvreté dans un contexte de forte hausse des prix. A titre illustratif, ce sondage réalisé en juin 2023 et paru à la rentrée, révèle notamment qu'un Français sur trois (32 %) n'est pas toujours en capacité de se procurer une alimentation saine en quantité suffisante pour manger trois repas par jour.

Pour le CESE, l'approche complémentaire à la fois qualitative et quantitative pour appréhender les visages de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France, et les sources de crispation qu'ils engendrent, est essentielle.

¹¹² La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022 – INSEE – Juillet 2023

¹¹³ Baromètre de la pauvreté Ipsos / Secours Populaire : Près d'un Français sur cinq déclare vivre à découvert – Septembre 2023

NOTE 2 - APPROFONDIR ET NUANCER LES MESURES DE PAUVRETÉ

*Indicateur : Budgets de référence
de l'Observatoire national de la
pauvreté et de l'exclusion sociale
(CNLE, 2022)*

I. Contexte et méthodologie : nuancer la mesure de pauvreté au travers d'un nouvel indicateur, le budget de référence

Dans les précédents RAEF, la pauvreté était abordée à travers le prisme des indicateurs suivants : satisfaction dans la vie, privation matérielle et sociale, inégalités de revenus.

Il a été estimé que ces indicateurs ne permettaient pas la prise en compte de tous les aspects de la pauvreté. Plus ancré dans la réalité, la notion de **budget de référence** permet d'étendre la mesure de la pauvreté à son halo. Cet indicateur nous éclaire non plus seulement sur la pauvreté budgétaire mais aussi sur la pauvreté en termes de participation à la vie sociale.

Historique - En 2015, un premier rapport nommé « les budgets de référence, pour une autre approche de la mesure de l'exclusion sociale » est publié par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES). Ce rapport, rédigé dans un contexte de diversification des mesures de la pauvreté et de l'exclusion sociale, entend dépasser la seule notion de pauvreté monétaire relative. Ce dernier

instaure donc la notion de budget de référence permettant de mesurer les conditions minimales d'une vie digne plutôt que celle de la simple survie. Se centrant sur l'élaboration des budgets de référence au sein des « villes moyennes »¹¹⁴, le rapport de 2015 est complété en 2022¹¹⁵ par un second rapport qui étend l'analyse aux communes rurales ainsi qu'à la Métropole du Grand Paris. A travers de ces deux rapports émerge un regard nouveau sur la problématique de l'inclusion sociale, dépassant les seules considérations monétaires.

Qu'est-ce que le budget de référence ? L'ONPES, rattaché en 2019 au Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), définit les budgets de référence comme « *le budget minimum pour un niveau de vie décent aujourd'hui en France* ». Ce dernier doit permettre de disposer de « *ressources suffisantes, non seulement pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne - se loger, se nourrir,*

¹¹⁴ Tours et Dijon.

¹¹⁵ L'ONPES a fusionné avec le CNLE en 2019.

avoir accès à la santé...- mais aussi pour avoir la possibilité de participer pleinement à la vie sociale ». C'est donc une notion novatrice qui inclut et met en avant la dimension sociale de la pauvreté.

Qu'est-ce qu'un « niveau de vie décent » ? Pour le Conseil de l'Europe en 1992, cela représente : « *des ressources [...] suffisantes pour vivre conformément à la dignité humaine* ». La décence se trouve ainsi intimement liée au maintien de la dignité. De nombreuses études montrent aussi que l'indécence est, en outre, intimement liée aux expériences de privation et de manque, associées aux sentiments de honte, d'humiliation et d'indignité. Au-delà de la dimension objective de la décence (atteinte de seuils de non-privation), elle est aussi subjective et se rapproche de la notion de dignité.

A travers ces rapports, il est observé qu'un budget permettant la réalisation de ces conditions de décence est très supérieur au « minimum décent » pris en compte par les organismes sociaux. Ce dernier ne permettrait pas d'assurer les moyens d'une vie familiale, professionnelle et sociale minimale et en bonne santé. L'objectif de la mise en avant des budgets de référence est donc de parvenir à un consensus sur le contenu d'un panier de biens et de services nécessaires pour vivre décemment aujourd'hui en France. L'apport du rapport de 2022 est d'établir une cartographie des besoins en fonction des différents types de territoires¹¹⁶ et des différentes typologies de ménages.

Comment sont construits les budgets de référence ?

Pour définir les besoins « *indispensables pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se nourrir, se loger,*

se soigner...) et participer pleinement à la vie sociale », l'ONPES et le CNLE s'appuient sur la participation directe des citoyens, complétée par l'intervention d'experts notamment pour partager l'état de la connaissance scientifique sur le sujet.

Les budgets de référence sont élaborés sur les trois territoires précités (villes moyennes, ruralité et Métropole du Grand Paris).

Ils sont construits pour différents types de ménages :

- Actifs : femme seule, homme seul, couple sans enfant, femme seule avec enfants âgés de 0-2 ans (garçon) et 3-10 ans (filles), couple avec deux enfants de 11-14 ans (garçon) et de 15-17 ans (filles).
- Retraités : femme seule, homme seul, couple n'ayant plus d'enfant à charge.

Chaque membre de ces ménages est considéré en bonne santé (ne souffrant ni de handicap, ni de maladie chronique).

Enfin, le processus de construction des budgets de référence s'articule de la manière suivante :

1. Orientation : définition du revenu minimum décent et des cas types
2. Discussion : Elaboration du contenu des paniers
3. Valorisation des paniers : Séquence réalisée uniquement par les experts
4. Validation : précisions sur le contenu des paniers

Le dernier rapport établissant les budgets de référence a été publié en 2022, sur la base de données de l'année 2018.

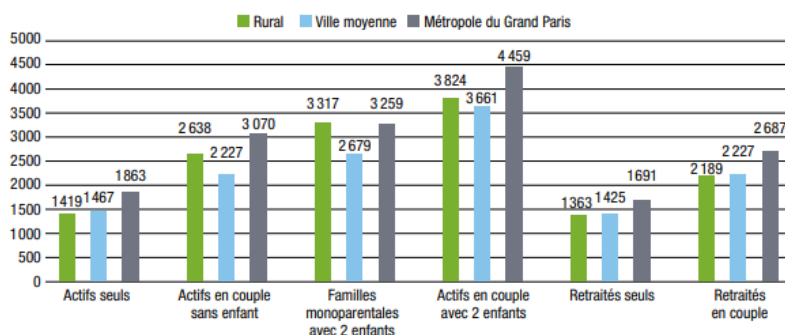
¹¹⁶ Villes moyennes, Communes rurales et Métropole du Grand Paris.

II. Hétérogénéité et évolution des budgets de référence

Les budgets dans les trois types de territoires font état de **convergence des besoins minimaux**¹¹⁷. Mais la **concrétisation de la satisfaction des besoins peut prendre des formes variables** selon les lieux et selon la composition du ménage. Ces divergences s'expliquent par une offre d'équipements et de services différente, par des

modes de vie distincts, ou encore parce que les prix diffèrent d'un territoire à l'autre. Ces éléments de différenciation peuvent avoir une incidence plus ou moins marquée sur la constitution et la valorisation du panier de biens et de services expliquant ainsi les écarts de budgets de référence entre territoires.

Graphique 1 – Budgets de référence mensuels totaux - Logement compris (en euros)



Note ♦ Les actifs seuls et les familles monoparentales sont locataires du parc social. Les actifs en couple (avec ou sans enfants) sont considérés accédants en milieu rural et locataires du parc privé en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris. Les retraités sont propriétaires non accédants de leur maison individuelle en rural et de leur appartement dans les deux autres territoires. La famille monoparentale comporte deux enfants âgés de 0-2 ans (garçon) et 3-10 ans (fille) ; le couple d'actifs avec deux enfants comprend un enfant de 11-14 ans (garçon) et un enfant de 15-17 ans (fille).

Sources ♦ Budgets de référence CNLE en milieu rural, valorisation Crédoc 2018. Budgets de référence CNLE en ville moyenne revalorisation Crédoc 2018. Budgets de référence CNLE en Métropole du Grand Paris, valorisation Crédoc 2018.

En particulier, certaines données relatives à l'année 2018 nous paraissent intéressantes :

→ les budgets de référence mensuels en milieu rural sont compris entre 1363 et 3824 euros, alors que les budgets de référence mensuels de la

Métropole du Grand Paris sont compris entre 1 691 et 4 459 euros ;

→ Les budgets alloués à l'alimentation, l'habillement et la santé sont quasi-identiques en villes moyennes et en communes rurales.

¹¹⁷ Données de 2018

→ Dans la Métropole du Grand Paris et par rapport aux villes moyennes, les postes sorties culturelles et logement sont supérieurs, tandis que les postes transports et garde d'enfants sont inférieurs. Il faut entre 6 % et 32 % de budgets de référence en plus pour vivre décemment en Métropole du Grand Paris pour des locataires logés dans le parc social.

Quelles évolutions des budgets de référence depuis 2018 ?

Les données utilisées dans le rapport publié en 2022 datent de 2018. Il apparaît alors intéressant d'observer les évolutions de ces budgets de référence aujourd'hui. A défaut de données disponibles au travers du CNLE, d'autres budgets comparables peuvent être trouvés.

En particulier, les budgets types publiés chaque année par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) ne sont pas construits de la même manière que les budgets de référence du CNLE, mais ils traitent de la même problématique : *« Le calcul d'un budget théorique par l'UNAF résulte de la volonté de mesurer, dans un contexte économique et social donné, les sommes nécessaires chaque mois pour satisfaire, dans des conditions décentes mais modestes, les besoins de base d'une famille-type, afin de lui assurer un niveau de vie »* minimum décent », c'est-à-dire en dessous

duquel, sauf circonstances particulières (avantages en nature, prix locaux inférieurs à la moyenne nationale, etc.), commencent les risques de privation ».

Nous nous sommes donc intéressés aux données de 2019 et 2023 pour le budget-type d'un ménage constitué d'un homme, une femme, un adolescent et une adolescente âgés de 14 ans ou plus¹¹⁸.

En 2019, les budgets-types de cette configuration de ménage étaient, hors Ile-de-France, d'en moyenne 3 445 euros par mois et de 3 793 euros en Ile-de-France. En comparaison, le revenu médian disponible pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans¹¹⁹ était en 2019 de 3 857 euros par mois selon l'INSEE. Le seuil de pauvreté étant fixé par l'INSEE à 60 % du niveau de vie médian de la population, tous les ménages disposant de moins de 2 314 euros par mois sont considérés comme pauvres. Ces résultats démontrent un fort écart entre le seuil de pauvreté et le budget type de l'UNAF (hors Ile de France, un écart de 1 131 euros mensuel). Ces résultats mettent en avant le fait qu'un revenu de subsistance n'est pas un revenu de décence. En d'autres termes, il est possible de se situer au-dessus du seuil de pauvreté sans pour autant posséder un revenu permettant de vivre décemment.

TABLEAU : BUDGET-TYPE D'UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES

	Budget-type UNAF 2019	Revenu médian Insee 2019	Seuil de pauvreté Insee 2019
IdF Paris	3 703 euros/mois	3 857 euros/mois	2 314 euros/mois
Hors IdF hors Paris	3 445 euros/mois		

118 Type de famille B de l'UNAF
119 Configuration de ménage la plus proche de celle choisie par l'UNAF

En 2023, c'est un budget-type de 3 934 euros en moyenne par mois hors Ile-de-France (soit +14 % par rapport à 2019) et 4 300 euros par mois en Ile-de-France (+13,5 %) qu'il faut prévoir. Ces augmentations sont légèrement supérieures à l'inflation cumulée sur cette période (9,1 %). Les données Insee sur le revenu médian et le seuil de pauvreté n'étant pas disponibles pour 2023, la comparaison avec le budget-type n'est pas encore disponible pour l'année 2023.

Conclusion

Le budget de référence permet de déterminer le niveau des dépenses estimées nécessaires pour qu'un ménage, quelle que soit sa composition, puisse vivre sans privation. Il est important de noter qu'il n'est pas question d'un minimum vital mais bien d'un minimum décent.

Grâce au développement de ces budgets notamment par l'ONPES, le CNLE et l'UNAF dans leurs différents travaux, de nouveaux outils émergent pour éclairer la pratique quotidienne des acteurs sociaux et des politiques publiques. En effet, ces budgets peuvent être comparés avec la réalité des ressources des familles et ainsi permettre de donner un retour sur le niveau des prestations, des cotisations, etc.

C'est d'ailleurs en Belgique que cette notion s'est largement démocratisée. REDI est un outil en ligne qui évalue si le revenu familial suffit à vivre dignement. Il compare les revenus des ménages avec des budgets de référence et permet aux travailleurs sociaux de s'adapter aux besoins individuels des familles. REDI indique un solde négatif lorsque le revenu est insuffisant et fournit une vue d'ensemble des revenus et des dépenses nécessaires. Il aide les travailleurs sociaux et les bénéficiaires à améliorer structurellement le pouvoir d'achat des familles en difficulté.

NOTE 3 - ATTRACTIVITÉ, RÉINDUSTRIALISATION ET EFFORT DE RECHERCHE EN FRANCE¹²⁰

Indicateurs : baromètre de l'attractivité de la France ; effort de recherche (dépense intérieure de recherche et développement -DIRD- et dépense intérieure de recherche et développement des entreprises -DIRDE-).

Contexte et méthodologie

Dans les précédents RAEF, l'« effort de recherche » était l'un des dix « nouveaux indicateurs de richesse » suivis par le CESE. Cette année, il est proposé de lier cette problématique avec celle de l'attractivité et de la réindustrialisation de la France. Ces thématiques sont en effet au cœur de l'actualité économique de la France et de l'Europe en 2023 : après les difficultés d'approvisionnement subies en 2020 et 2021, le regain d'autonomie et de souveraineté industrielle et économique est devenu une priorité pour le gouvernement français et l'Union européenne.

Dans ce contexte, il est intéressant de suivre, en complément, les dernières évolutions en termes d'investissements étrangers en France. L'un des facteurs d'attractivité de la France pour les investisseurs repose sur le cadre jugé favorable en matière de recherche et développement. Cette appréciation favorable peut interroger dans la mesure où l'effort de recherche en France reste insuffisant au regard des objectifs européens et par rapport aux pratiques d'autres pays en Europe et au-delà.

D'une tendance historique de désindustrialisation au projet de réindustrialisation de la France

La France a connu 50 années de délocalisation de ses structures de production industrielle, et a perdu plus de deux millions d'emplois. Entre 1970 et 2021 la part, en France, du secteur manufacturier dans le PIB a chuté de 23 % à 10 %, et celle dans l'emploi de 29 % à 11 %¹²¹. De multiples facteurs expliquent le mouvement de désindustrialisation : politiques expansionnistes de soutien à la demande ayant pour conséquence d'augmenter nos déficits commerciaux, réorganisation complexe des chaînes de valeur liée aux progrès techniques et la concurrence internationale...

La crise sanitaire de 2020 puis le conflit en Ukraine à partir de 2022 ont révélé la perte de souveraineté de la France, et le soutien à l'industrie, en particulier pour une réindustrialisation et une relocalisation, est apparu nécessaire.

Cette fiche n'a pas pour objectif d'étudier l'origine de la désindustrialisation, mais plutôt d'identifier si le mouvement de réindustrialisation est effectivement amorcé, et quels sont les facteurs d'accélération de celui-ci.

Les initiatives engagées depuis 2020 pour réindustrialiser la France

Les pouvoirs publics français envisagent la réindustrialisation de la France à travers plusieurs dimensions.

¹²⁰ Parmi les dix thèmes couverts par le RAEF, ce sujet s'inscrit dans le thème « performance économique »

¹²¹ Avis « Industrie : un moteur de croissance et d'avenir », 2018, Marie-Claire Cailletaud.

- Le plan « France Relance », initié en septembre 2020, consacre 35 milliards d'euros à l'industrie, notamment pour financer des projets de relocalisation ou de constructions d'usines ;
- Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) mettent en place depuis 2023 des « accélérateurs » dédiés à l'accompagnement des projets de relocalisation et de réindustrialisation des PME ;
- Le renforcement des programmes de formation professionnelle et l'encouragement de la collaboration entre l'industrie et les établissements d'enseignement ont pour but de combler les lacunes en matière de compétences et de garantir une main-d'œuvre qualifiée répondant aux besoins de la réindustrialisation ;
- Les pratiques industrielles durables sont vivement encouragées par des mesures incitatives en faveur des technologies propres, de la transition énergétique et des initiatives d'économie circulaire, en veillant à ce que la réindustrialisation s'aligne sur les objectifs environnementaux ;
- Le projet de loi « industrie verte » en cours de discussion a pour ambition de « *faire de la France la championne de l'industrie verte et des technologies qui vont permettre la décarbonation, ainsi que d'accompagner l'industrie (qui représente aujourd'hui 19 % des émissions de gaz à*

effet de serre en France) dans cette décarbonation, pour favoriser une réindustrialisation décarbonée du pays ». En particulier, elle met en place un plan d'épargne vert pour les jeunes avec une rémunération supérieure au livret A ; un crédit d'impôt « industrie verte » de 500 millions d'euros par an pour favoriser le développement des panneaux solaires, des éoliennes, des batteries électriques, des pompes à chaleur, etc. ; un bonus sur les véhicules électriques réservé pour ceux produits en Europe ; un niveau élevé de subventions (2,3 milliards d'euros de prêts directs ou de garanties de la Banque publique d'investissement – BPI) conditionnées à l'atteinte d'objectifs climatiques par les entreprises. Au niveau local, la loi confie notamment aux régions le soin de définir, dans les SRADDET¹²², des objectifs en matière de localisation des implantations industrielles.

Avec le « Net Zero Industry Act » - encore en discussion -, l'Union européenne ambitionne d'engager la réindustrialisation verte à l'échelle du continent, et de répondre à l'« Inflation reduction act » américain qui vise à attirer les investissements « verts » sur le territoire américain.

L'atout de la France : sa capacité à attirer des investissements directs étrangers, en particulier dans l'industrie

Selon le Baromètre de l'attractivité de la France 2023¹²³, avec 1 259

¹²² Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

¹²³ Baromètre EY de l'Attractivité de la France 2023 | EY - France

projets annoncés en 2022¹²⁴, la France a conservé la première place européenne pour l'accueil des investissements étrangers, et ce pour la quatrième année consécutive. Cette attractivité concerne à 51 % l'industrie.

Quels secteurs de l'industrie tirent profit de cette attractivité des investissements étrangers ?

- Dans le secteur de la santé, si 80 % des médicaments vendus en France sont encore fabriqués en Asie, on assiste à l'amorce d'un mouvement de rapatriement de capacités de production en France, avec 19 % de projets supplémentaires par rapport à 2021 et +7 % d'emplois créés ou maintenus.
- Dans l'industrie automobile et aéronautique, de plus en plus de projets se créent autour de la mobilité décarbonée. La décarbonation de l'industrie devient ainsi un facteur stratégique pour les investissements des entreprises : le nombre de projets industriels à impact environnemental n'a cessé d'augmenter ces cinq dernières années. À titre d'exemple, alors qu'en 2018, 12 % des projets manufacturiers dans le secteur automobile étaient destinés à la production de véhicules électriques et hybrides, en 2022, cette part avoisine les 30 %¹²⁵.

La France est également la première destination des investissements de R&D en Europe. Ils représentent 11 % du total d'investissements avec 191 projets de R&D et d'ingénieries (4 789 emplois)¹²⁶. Son évolution est remarquable avec une augmentation de 23 % en termes de projets par rapport à 2021 et une hausse de 53 % des emplois créés dans ce domaine.

¹²⁴ Business France en comptabilise 1.725, en augmentation de 7 %.

¹²⁵ Baromètre EY de l'Attractivité de la France 2023 | EY - France

¹²⁶ Bilan Invest 2022_VF.pdf (windows.net)

FOCUS : START-UPS ET PME INDUSTRIELLES FRANÇAISES EN 2022¹²⁷

Portée par l'image de la French Tech, le soutien public à l'innovation et le CIR, la France reste « championne d'Europe des centres de R&D » (144 accueillis en 2022).

En 2022, le nombre de start-ups et PME industrielles est en augmentation : 1 900, contre 1.500 en 2020. Elles se répartissent dans des secteurs stratégiques pour l'industrie française et pour la souveraineté du pays, que l'État soutient dans le cadre du plan France 2030 (35 % dans la santé, 17 % dans l'électronique et la photonique, 10 % dans l'énergie, etc.).

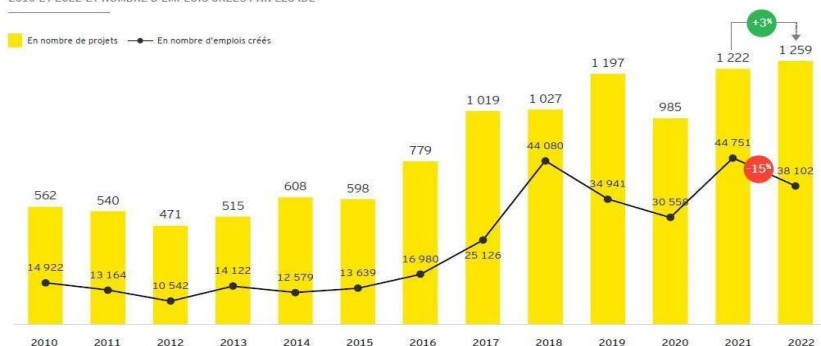
Elles lèvent de plus en plus de fonds pour financer leur croissance. Les levées industrielles françaises ont augmenté de 36 % en 2022, alors que la tendance mondiale est à la baisse. Avec 3,78 milliards d'euros levés, la France passe devant l'Allemagne. Le nombre de levées supérieures à 100 millions d'euros a doublé. Au total, 28 % des fonds levés en France en 2022 l'ont été par des startups industrielles.

Cela s'est traduit concrètement par 76 inaugurations de sites industriels par des startups (35) et PME (41) en 2022 sur l'ensemble du territoire, dont 68 hors de l'Ile-de-France.

Les investissements directs étrangers créent-ils des emplois en France ?

GRAPHIQUE 1 : NOMBRE D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ANNONCÉS ENTRE 2010 ET 2022 ET NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS PAR LES IDE

NOMBRE D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS ANNONCÉS EN FRANCE ENTRE 2010 ET 2022 ET NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS PAR LES IDE



Source : EY, baromètre de l'attractivité 2023

¹²⁷ <https://presse.bpifrance.fr/un-an-apres-la-mise-en-place-du-plan-startups-et-pme-industrielles-bpifrance-le-premier-observatoire-de-la-dynamique-des-startups-et-pme-industrielles-innovantes-francaises/>

Le nombre d'emplois créés en France par les investisseurs étrangers a chuté de 15 % en 2022 et en moyenne, ces investissements créent moins d'emplois en France (33 par projet) que dans le reste des principaux pays d'accueil des investissements étrangers en Europe (58 en Allemagne, 59 au Royaume-Uni).

L'amélioration de l'attractivité de la France passera par un renforcement de la R&D

Pour les investisseurs, outre la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés et la réforme du marché du travail, la disponibilité d'énergie décarbonée est le principal atout de la France, à laquelle s'ajoutent une main d'œuvre qualifiée, la qualité de vie et des infrastructures de qualité.

En outre, la France est reconnue pour sa capacité à innover - même si les performances de la France baissent depuis 2016 selon le tableau de bord européen de l'innovation¹²⁸. En particulier, sa faculté à attirer des étudiants étrangers en doctorat, à faire collaborer ensemble les PME innovantes et à offrir un soutien public à la R&D des entreprises constituent des points forts pour la France. Sur ce point, le RAEF 2022 rappelait, citant le rapport du Centre national d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI)¹²⁹, que le crédit d'impôt recherche (CIR) « *n'a pas suffi à contrecarrer la perte d'attractivité de la France pour la localisation de la R&D de multinationales étrangères* ».

D'une façon générale, le CESE a plusieurs fois attiré l'attention des pouvoirs publics sur l'insuffisance de l'effort de recherche.

Pour soutenir l'innovation, il est primordial de renforcer les liens et d'encourager les échanges entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée au sein des entreprises. La recherche académique détient souvent un rôle stratégique dans la création du processus d'innovation. Elle nécessite du temps et des moyens suffisants. Dans ce domaine, la France (32^e du classement Collaboration Université-Industrie en R&D établi par la Banque mondiale en 2016) a encore du chemin à faire, avec un moindre rayonnement des universités françaises au niveau mondial et une détérioration continue des conditions de travail des chercheurs dont le salaire moyen en début de carrière se situe à seulement 63 % du salaire moyen des pays de l'OCDE.

Le manque de moyens financiers alloués à la recherche publique tend à s'aggraver depuis quelques années en raison de la normalisation du modèle de financement axé sur les appels à projets. Ce « mode projet » inscrit sur le court terme restreint l'horizon de recherche des laboratoires et laisse moins de place aux recherches plus fondamentales qui nécessitent un investissement sur le long terme, comme l'avait alerté le CESE dans son avis (septembre 2020) sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

¹²⁸ European Innovation Scoreboard 2023 - Publications Office of the EU (europa.eu)

¹²⁹ « Évaluation du crédit d'impôt recherche », CNEPI avec IPP, 2021.

L'effort de recherche en France est insuffisant et s'éloigne de l'objectif européen des 3 %

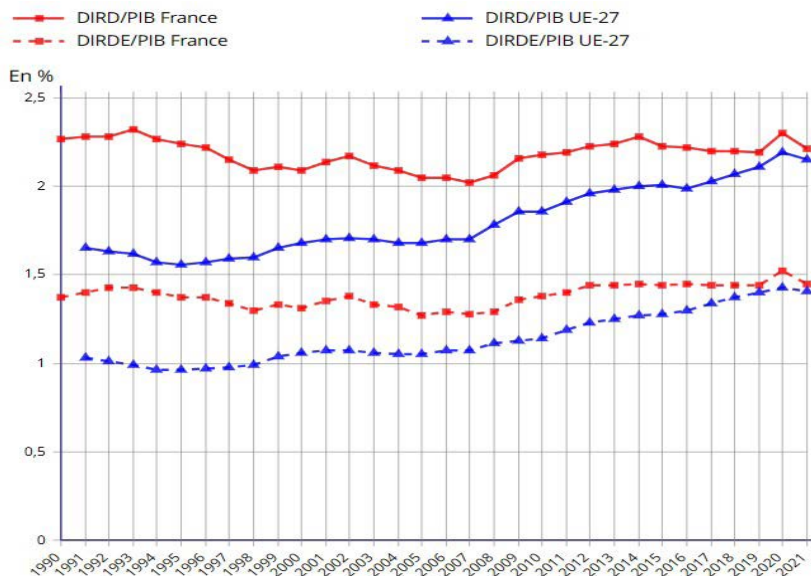
Après un ressaut en 2020 à 2,30 % du PIB (après 2,19 % en 2019), l'indicateur de dépenses de recherche repart à la baisse en 2021 à 2,21 %. Il est vrai que l'évolution en 2020 était davantage due à la baisse du dénominateur PIB (-7,9 %) qu'à une hausse des dépenses. De fait, le montant de ces dépenses, à 53,2 milliards d'euros, avait baissé de 1 % en volume en 2020.

En 2021, les dépenses de recherche ont augmenté de 2,4 % alors que le PIB a augmenté de 6,8 %, de

sorte que le ratio est en diminution. Les dépenses de recherche des administrations ont atteint 19 milliards en 2021 (+ 3,8 %), et celui des entreprises 36,2 milliards (+ 1,7 %). Comme dans le reste de l'Union européenne, les deux tiers environ des dépenses de recherche et développement sont effectuées par les entreprises.

Ainsi à 2,21 %, l'effort de recherche en France reste inférieur à l'objectif des 3 % fixé par l'Union européenne, objectif atteint par d'autres pays comme la Suède (3,35 %), la Belgique (3,22 %) ou encore l'Autriche (3,19 %) et l'Allemagne (3,13 %).

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE INTÉRIEURE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (DIRD) ET DE LA DÉPENSE INTÉRIEURE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (DIRDE)



Dans le contexte budgétaire actuel, les risques de réduction des dépenses de recherche publique sont réels, en décalage avec les ambitions de la loi de programmation de la recherche (LPR) et des ambitions de réindustrialisation.

Les premières informations relatives au projet de loi de finances 2024 évoquent des objectifs de réduction en volume de 3,5 % des dépenses de l'État, variables selon les domaines. L'effort budgétaire s'inscrit dans le contexte européen de retour vers les objectifs du traité de Maastricht (3 % de déficit et 60 % d'endettement) alors que ces ratios pour la France se situaient respectivement à 4,7 % et 111,6 % en 2022, le retour de l'inflation en 2022 pesant sur ces ratios.

Dans ce contexte, l'objectif visé par la LPR d'une augmentation progressive du budget de la recherche publique pour un total de 25 milliards d'euros sur 10 ans pourrait être compromis. Jusqu'à décembre 2022, les trajectoires en crédits et en emplois semblent tenues. Dans leur rapport d'information sur la mise en œuvre de la LPR présenté en juillet 2022¹³⁰, la sénatrice Mme Laure Darcos et le sénateur M. Stéphane Piednoir se félicitaient de l'achèvement de la mise en œuvre réglementaire des textes prévus (décrets, ordonnances, arrêtés) et estimaient que la trajectoire budgétaire, caractérisée notamment par la montée en charge financière de l'Agence nationale de la recherche, était respectée. En 2021, la loi de finances ouvrait 389 millions d'euros de plus qu'en 2020 ; la loi de finances 2021 ouvrait 497,4 millions de plus ; en 2023 ce sont 350 millions supplémentaires qui figuraient au projet de loi de finances¹³¹.

Les rapporteurs signalaient néanmoins que la trajectoire d'emploi n'était pas tenue en 2021 et alertaient sur le fait que l'effort budgétaire a été largement absorbé par l'inflation, élément qui n'avait pas été pris en compte dans la trajectoire initiale.

En conséquence, les rapporteurs recommandaient de réexaminer la trajectoire budgétaire lors de la clause de revoyure prévue en 2023 et en particulier : réduire la durée de programmation et ramener la trajectoire à sept ans (au lieu de dix ans) ; augmenter le rythme des prochaines annuités et donc augmenter l'effort budgétaire.

De façon non rassurante, la revoyure de la LPR est repoussée à 2024. Les rapporteurs avaient raison de souligner le manque de visibilité sur les prochaines années et la nécessité de garanties sur la suite de la mise en œuvre de la programmation budgétaire et des possibilités d'actualisation.

Au-delà des aspects budgétaires, le rapport d'information soulève, parmi les faiblesses de la LPR, l'absence de renouvellement du modèle d'organisation du système de recherche, clarifiant le rôle de chaque acteur, redéfinissant leurs relations réciproques et favorisant les complémentarités d'action. De plus, selon les rapporteurs, la LPR n'a pas donné de cap à la recherche française, la programmation budgétaire n'ayant pas été définie dans le cadre d'une programmation stratégique. Les rapporteurs demandaient que ces deux aspects, organisation et cap, soient étudiés lors de la revoyure. Ces points faibles étaient du reste bien identifiés dans les avis du CESE relatifs à la LPR¹³².

¹³⁰ Mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche | vie-publique.fr

¹³¹ Dossier de presse—budget-plf-2023-24346.pdf (enseignementsup-recherche.gouv.fr)

¹³² Avis du CESE sur « La programmation budgétaire du projet de programmation pluriannuelle de la recherche », juin 2020. Avis du CESE : « Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle

L'effort de recherche privé face aux défis de la transition écologique

L'effort de recherche en France est porté aux deux tiers par les entreprises (35,1 milliards d'euros en 2020). Le RAEF 2022 pointait la nécessité d'une augmentation des dépenses de recherche par le secteur privé : les entreprises françaises investissent moins que les entreprises allemandes ou belges (et moins que la moyenne de l'OCDE). Or le lien entre R&D, innovation et compétitivité est démontré par de nombreuses études.

Les grandes entreprises, à l'origine de 55 % de ces dépenses de recherche privée, réalisent 74 % de leur effort dans les industries de haute (construction aéronautique et spatiale, produits informatiques, électroniques et optiques, pharmacie) et moyenne-haute technologie (automobile), proches du niveau des ETI (les ETI industrielles portent 70 % des dépenses de recherche des ETI). Les PME réalisent 20 % des dépenses de recherche privée, principalement sur des activités de service (64 %) ¹³³.

La répartition de cet effort se concentre sur six des trente-deux branches de recherche identifiées : l'industrie automobile (12 % de la dépense de recherche des entreprises), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (11 %), la construction aéronautique et spatiale (10 %), les activités informatiques et services

d'informations (8 %), l'industrie pharmaceutique (8 %) et l'industrie chimique (5 %).

Il est remarquable que dans un contexte de recherche d'innovation technologique pour faire face au changement climatique, les dépenses de construction aéronautique et spatiale aient reculé de 10,8 % en volume, celles de l'automobile de 9,8 % et que celles de l'industrie pharmaceutique diminuent régulièrement.

Environ 10 % des efforts de recherche des entreprises sont financés par un soutien public direct (3,1 milliards d'euros en 2020) : les grandes entreprises en perçoivent 72 %, les PME 21 % et les ETI 7 %. Ces dernières sont donc celles qui bénéficient le moins du soutien public, celui-ci représentant seulement 2 % de leurs dépenses de recherche, contre 9 % pour les PME et 12 % pour les grandes entreprises.

Conclusion

Dans un contexte de crise budgétaire et environnementale, les dépenses de recherche tant publiques que privées doivent être traitées avec attention. D'un côté, il conviendrait de tirer parti de la revoyure en 2024 de la loi de programmation pour la recherche pour réaffirmer les objectifs budgétaires en volume (et prendre en compte les effets de l'inflation non budgétée en 2019 lors de la préparation de la loi), repenser la

de la recherche », septembre 2020.

¹³³ L'effort de recherche et développement en France - état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°16 (enseignementsup-recherche.gouv.fr)

stratégie et le modèle d'organisation de la recherche publique. De l'autre, compte tenu des enjeux d'innovation liés au changement climatique et à la nécessité d'adaptation de nos sociétés, les efforts de recherche, y compris privés, doivent redoubler et être portés à tous les niveaux, aussi bien par les PME, ETI que les grandes entreprises, avec un accompagnement public adapté (et un

rattrapage de cet accompagnement pour les ETI).

L'amélioration tangible des conditions du développement de la R&D en France pourrait apporter un regain d'attractivité des investisseurs étrangers et pourrait contribuer à inverser la tendance au recul, depuis 2016, de la performance des systèmes d'innovation en France.

NOTE 4 - INDICE DE POSITION SOCIALE ET MIXITÉ SOCIALE À L'ÉCOLE

Le constat est formel, la mixité sociale et scolaire dans les établissements d'enseignement est en recul depuis une vingtaine d'années en France, alors même que la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013, dispose que le service public de l'éducation (SPE) « *veille [...] à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement* ». Cette disposition s'applique aux composantes du SPE, que sont les établissements publics d'enseignement mais également aux établissements d'enseignement privé sous contrat. Elle est censée être renforcée par la loi du 24 août 2022 confortant les principes de la République qui précise que « *l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation veille, en lien avec les établissements scolaires publics et privés sous contrat et en concertation avec les collectivités territoriales, à l'amélioration de la mixité sociale au sein de ces établissements* ». Initialement décrite à travers les professions et catégories sociales (PCS) des parents d'élèves, la classification sociale des établissements scolaires et

la caractérisation de la mixité sociale qui y prévaut ont fait l'objet de nouveaux indicateurs qui permettent de mieux apprécier la sociologie des familles dans les établissements scolaires par territoire ou secteur d'enseignement (public, privé).

- Instauré en 2016 l'indice de position sociale (IPS) permet d'exprimer, de façon quantitative, des dimensions favorables à la réussite des apprentissages et résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves d'un établissement scolaire. L'analyse de cet indicateur permet de mieux apprécier les disparités sociales existant entre établissements scolaires, au sein des établissements, par filière, niveau d'enseignement, l'homogénéité ou l'hétérogénéité sociale des élèves (calcul de l'écart-type par rapport à la moyenne de l'indice) mais aussi entre secteurs d'enseignement.
- La dernière note¹³⁴ de la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) qui fait un focus sur les collèges indique que si la moyenne de l'IPS est égale à 105 à la

¹³⁴Note d'information, L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements, Focus sur les collèges. N° 22.26, mars 2023

rentrée 2022, il existe de fortes disparités territoriales, de 88 à 126. Ainsi, les 8 départements les plus socialement défavorisés ont un IPS moyen inférieur à 95. Inversement les douze départements socialement favorisés ont un IPS moyen supérieur à 110. La différence d'IPS est aussi nettement marquée, au-delà des disparités géographiques, entre les collégiens du secteur privé (moyenne de l'IPS des collégiens 121) très supérieur à celui constaté pour les collégiens du secteur public (IPS 101). De la même manière, il diffère sensiblement selon l'appartenance de l'établissement à un réseau d'éducation prioritaire [EP] (IPS = 74 en REP+ et 85 en REP) ou sa non-appartenance (l'IPS du secteur public hors EP est de 106). Mais cette moyenne des IPS par établissement ou secteur ne révèle qu'une partie de la réalité de la situation sociale des établissements scolaires. Si l'on cherche à connaître la mixité sociale ou l'hétérogénéité des publics des établissements scolaires on s'aperçoit que les collèges en éducation prioritaire à forte concentration d'élèves de milieu défavorisé sont aussi des collèges moins hétérogènes socialement. Inversement les collèges publics hors éducation prioritaire reçoivent des élèves de milieux sociaux plus diversifiés. Dans le secteur privé qui n'est pas soumis aux contraintes de la carte

scolaire, les collèges accueillent en moyenne des élèves dont le profil social est favorisé et peu diversifié. Même si ce constat est nuancé selon les territoires. Si la ségrégation entre les collèges publics suit une tendance à la baisse au niveau national, on constate que *« les écarts de composition entre les secteurs public et privé sont croissants. Le secteur privé scolarisant de plus en plus d'élèves de milieu favorisé »*¹³⁵.

- Ce nouvel indice confirme que la ségrégation scolaire est encore une réalité forte en France malgré les politiques conduites. Les études scientifiques et les évaluations internationales, en particulier PISA, montrent que l'Ecole française fait partie des systèmes éducatifs où l'origine sociale pèse le plus sur la trajectoire scolaire des élèves. Les inégalités sociales et scolaires créent de la fracture sociale, affaiblissent le potentiel économique du pays et représentent un risque pour la cohésion sociale des territoires et de la nation. La recherche et les expérimentations conduites en matière de mixité sociale dans les établissements d'enseignement ont désormais démontré des corrélations fortes avec les performances et le bien-être des élèves. Une plus grande mixité sociale produit des effets positifs pour les élèves issus des milieux défavorisés comme pour ceux des

¹³⁵Note d'information, Évolution de la mixité sociale des collèges Direction du ministère de l'Éducation nationale. N° 22.26, juillet 2022

milieux favorisés¹³⁶. Les comparaisons internationales montrent que les pays qui ont une meilleure performance scolaire sont aussi ceux où il existe de la mixité sociale.

- Par-delà ce constat, il y a urgence à mettre en œuvre une réelle politique en faveur de la mixité sociale. Elle doit s'incarner tant au niveau national par une ambition et une volonté qui définissent un cadre, qu'au niveau local avec les acteurs concernés (directions académiques, chefs d'établissements, les équipes pédagogiques, collectivités locales...) pour élaborer des projets qui soient adaptés aux problématiques des territoires et permettent de leur

apporter des réponses. Cette ambition politique ne peut s'absoudre d'une cohérence globale avec les autres politiques publiques et notamment les politiques de la ville, de la lutte contre la grande pauvreté, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'implantation des internats, etc. qui sont des éléments clefs à prendre en compte en matière de mixité sociale scolaire.

L'évolution souhaitable requiert un temps long, aussi les dispositions envisagées doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible et maintenues dans la durée.

NOTE 5- ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI

L'évolution du taux d'emploi en France entre 2021 et 2022 a été globalement moins favorable que dans l'ensemble des pays de la zone euro. La France a connu pendant la pandémie une baisse de son taux d'emploi moins forte que dans l'ensemble des autres pays de la zone, sans doute en raison des mesures de chômage partiel adoptées. La reprise qui s'en est suivie a, ainsi, été moins forte en

France que dans les autres pays.

Au cours de la décennie écoulée, la courbe du taux d'emploi français est passée en dessous de celle des pays de la zone euro. Le taux d'emploi des femmes est resté quant à lui plus élevé que celui de la moyenne des pays de l'UE, même si l'écart s'est sensiblement resserré.

ÉVOLUTION DES TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS (FRANCE, ZONE EURO ; ALLEMAGNE ; ESPAGNE) – 2010-2022

Source : Eurostat.

Sur la période la plus récente,

l'augmentation du taux d'emploi en France

¹³⁶Mixité sociale au collège : premiers résultats des expérimentations menées en France, Julien Grenet, Élise Huillery, Youssef Souidi, Note du CSEN, Avril 2023, n°9. Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Figlio D. N., Giuliano P., Marchingiglio R., Özek U., Sapienza P. (2021). Diversity in schools: Immigrants and the educational performance of US born students, NBER working paper n°28596, Grenet J., Souidi Y. (2021). Renforcer la mixité sociale au collège : une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris, Rapport IPP n°31, Institut des politiques publiques, Paris. Matthews, S. H. (2021). Better together? Heterogeneous effects of tracking on student achievement, The Economic Journal, 131(635), p. 1269-1307.

par rapport à la moyenne des pays de la zone euro, est principalement portée par l'amélioration plus nette

du taux d'emploi des jeunes, qui cependant est resté quinze points en dessous de celui de l'Allemagne.

EVOLUTION DES TAUX D'EMPLOI DES 15-24 ANS (FRANCE, ZONE EURO ; ALLEMAGNE ; ESPAGNE) - 2010-2022

Source : Eurostat.

Sur plus longue période, l'augmentation du taux d'emploi des seniors a été le principal moteur du développement du taux d'emploi général (15-64 ans). Toutefois certains pays ont connu une croissance plus rapide du taux d'emploi des plus de 55 ans, comme c'est le cas de l'Allemagne et de l'Espagne.

L'Allemagne connaît des taux d'emploi de sa population senior beaucoup plus élevés depuis une vingtaine d'années. Le taux d'emploi des seniors en Espagne est désormais passé au-dessus du niveau observé en France. La plupart des pays de l'UE ont opté

pour des âges légaux de départ en retraite plus élevés que celui adopté en France à l'issue de la récente réforme des retraites, ce qui semble avoir eu un effet sur le taux d'emploi des seniors dans ces pays. En Espagne, l'âge légal de départ en retraite passera progressivement à 67 ans en 2027, en vertu d'une réforme adoptée en 2011, avec des exceptions pour les personnes ayant cotisées 38 ans et six mois. Le choix de telles décisions prises déjà de longue date s'explique par des taux de natalité faible les difficultés anciennes de ces pays à renouveler leur population active.

EVOLUTION DES TAUX D'EMPLOI DES 55-64 ANS (FRANCE, ZONE EURO ; ALLEMAGNE ; ESPAGNE) - 2010-2022

Source : Eurostat.

Les seniors se heurtent à des difficultés spécifiques qui peuvent freiner leur maintien en emploi et leur retour à l'emploi. Le poids des stéréotypes liés à l'âge. L'accès à la formation professionnelle diminue avec l'âge et cette baisse est très nette après 55 ans. La question des conditions de travail des seniors est également un véritable enjeu. L'agence européenne des conditions de travail a en effet mesuré que le

sentiment de bien-être par catégorie d'âge continuait à décroître après la pandémie pour les travailleurs de plus de 60 ans alors, qu'il s'était amélioré après la pandémie pour les autres catégories d'âge, sans retrouver son niveau antérieur.

D'une manière générale, le baromètre Eurofound place la France dans une mauvaise position sur plusieurs critères de mesure des conditions de travail, et notamment

l'exposition à un environnement physique difficile et la santé au travail. Eurofound insiste sur les effets positifs de politiques nationales des conditions de travail qui accompagnent un travail soutenable au-delà de 60 ans, en rappelant que la capacité à envisager une vie active sur des durées plus longue dépend aussi des catégories socio-professionnelles concernées.

Les chiffres français du taux d'activité

et du taux de chômage des seniors sont préoccupants (cf. focus « Taux d'emploi : une attention nécessaire aux populations et aux territoires les moins favorisés »). Ils montrent une part importante de personnes qui renoncent à chercher un emploi pour des raisons liées à la santé ou à un handicap.

NOTE 6 - CRISE DU POUVOIR D'ACHAT EN OUTRE-MER

Pour sa contribution au Rapport annuel sur l'état de la France 2023, la délégation aux Outre-mer a choisi d'alerter les pouvoirs publics sur la « crise du pouvoir d'achat » qui touche les territoires ultramarins dans leur ensemble et particulièrement les populations en situation de pauvreté et de vulnérabilité sociale.

Indicateur : 900 000 les personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Outre-mer avec un fort risque de tensions sur le pouvoir d'achat du fait de l'inflation actuelle

Ce sujet récurrent connaît une actualité criante avec la forte inflation constatée depuis un an. De nouveaux mouvements sociaux ne sont pas à exclure dans le contexte de cherté de la vie et la délégation appelle les

pouvoirs publics à être particulièrement vigilants et actifs pour répondre à cette préoccupation légitime. Une grande partie de la population vit à la merci d'une augmentation des prix de l'alimentation, des carburants ou du logement, tout en consentant des sacrifices financiers importants ou en subissant des privations matérielles sévères liés à la cherté des produits du quotidien. La « vie chère » suscite ainsi un très fort sentiment d'injustice, avec un enjeu majeur d'exclusion pour les populations les plus pauvres.

La Délégation mène actuellement des travaux sur un projet d'avis « 10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer », rapporté par Mme Véronique Biarnaix-Roche et Mme Ghislaine Arlie¹³⁷. La notion de « pouvoir d'achat » ne recouvre pas seulement le niveau des prix, mais aussi les revenus de la population

¹³⁷ Cette saisine s'inscrit dans la continuité de l'étude Pouvoir d'achat et cohésion sociale dans les Outre-mer : fractures et opportunités, rapportée par Mme Véronique Biarnaix-Roche et M. Joël Lobeau, présentée en 2020. Suite au changement de mandature intervenu en avril 2021, M. Joël Lobeau n'est plus conseiller du CESE. Mme Véronique Biarnaix-Roche, membre du groupe de la CFE-CGC, est rapporteure de cet avis avec Mme Ghislaine Arlie, conseillère du groupe des Outre-mer, représentante de la Nouvelle-Calédonie. La délégation aux Outre-mer travaille en parfaite complémentarité avec la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur Le coût de la vie dans les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution, présidée par M. Guillaume Vuilletet, député du Val-d'Oise, et rapportée par M. Johnny Hajjar, député de la Martinique.

sur un territoire donné¹³⁸. Pour la délégation, si les prix des produits alimentaires et de grande consommation focalisent l'attention, la pauvreté et les inégalités de revenus sont tout aussi génératrices de tensions sociales, voir même davantage. C'est la raison pour laquelle notre avis attachera une grande importance au relèvement des salaires et des prestations sociales en Outre-mer.

Nous alertons sur la pauvreté extrêmement élevée dans la plupart des territoires ultramarins. L'observatoire des inégalités estime à 900 000 les personnes vivant sous le seuil de pauvreté en Outre-mer, une proportion deux à cinq fois plus importante qu'en Hexagone¹³⁹. D'après les dernières données disponibles, les taux de pauvreté sont de 34,5 % en Guadeloupe ; 29 % en Martinique ; 53 % en Guyane ; 38,9 % à La Réunion ; 77,3 % à Mayotte ; 26 % en Polynésie française ; 19,1 % en Nouvelle-Calédonie ; 21 % à Wallis-et-Futuna ; contre 15,1 % au niveau national¹⁴⁰. Les familles, notamment les familles monoparentales, les

familles nombreuses, les jeunes, les personnes en situation de précarité économique, les personnes isolées, les personnes âgées sont particulièrement exposés. Les retraités sont ainsi 9 % à vivre dans la grande pauvreté en Martinique, 15 % en Guyane, contre moins de 1 % dans l'Hexagone¹⁴¹.

Le système redistributif ne réduit que marginalement la pauvreté.

Les inégalités sont très prononcées en Outre-mer où le revenu médian des habitants est le plus bas en France (1 400 euros à La Réunion, 1 600 euros à la Martinique, pour 1 860 euros au niveau national¹⁴²). Seule une faible partie de la population bénéficie des prestations sociales : une large partie des habitants très jeunes en Outre-mer, a peu accès aux prestations ; les niveaux de retraite sont très inférieurs du fait de carrières incomplètes, de temps partiel subi ou d'absence de cotisations liée au travail informel ; les montants des allocations sont également plus faibles à Mayotte qu'au niveau national. Ainsi, la retraite moyenne s'élève à 276 euros par mois à

138 <https://www.economie.gouv.fr/facileco/comprendre-pouvoir-achat#> : D'après la définition donnée par le site Facileco du ministère de l'économie et des finances, « le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter ».

139 Voir l'édition 2023 du rapport de l'Observatoire des inégalités.

140 Le CESE se félicite que l'INSEE ait publié à la suite de l'étude de 2020, des taux de pauvreté par territoire en référence au seuil de pauvreté « national », et non « local » comme auparavant, reflétant ainsi plus objectivement la pauvreté massive qui sévit en Outre-mer. La piste de réflexion n°2 de l'étude de 2020 demandait que dans un souci d'évaluation des inégalités réelles de pouvoir d'achat, il soit donné les moyens à l'INSEE d'établir régulièrement et de publier des taux de pauvreté calculés par rapport au niveau de vie médian national. Données INSEE, Institut de la statistique de la Polynésie Française (ISPF), Institut de la statistique et des études économiques (Isee) de Nouvelle-Calédonie. Le CESE note la parution d'un récent rapport sur l'évolution des prix dans les DOM en 2022 : En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires - Insee Première - 1958

141 Caisse nationale d'assurance vieillesse 2023. Le taux de personnes tributaires de l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA) est de 21,9 % en Guadeloupe, 21,1 % à La Réunion, 20,7 % en Guyane, et 16,9 % en Martinique, contre 3,7 % dans l'hexagone selon la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

142 Observatoire des inégalités, *Rapport sur les inégalités en France*, édition 2023, page 144.

Mayotte tandis que l'ASPA est plafonnée à la moitié de son montant national. Le mal logement, l'habitat informel, précaire ou illégal, indigne ou dégradé, est massif¹⁴³. L'Union sociale pour l'habitat estime un besoin de 90 à 100 000 logements sociaux sur l'ensemble des territoires ultramarins afin de répondre à la demande, alors que le Plan logement Outre-mer (2019-2022) n'a permis de livrer que 8 000 logements sociaux par an pour un objectif de 10 000. Comme l'ont montré l'étude du CESE sur *L'accès aux services publics dans les Outre-mer*¹⁴⁴, les avis du Défenseur des droits et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, les services publics sont très inégaux selon les territoires et le manque de médecins, d'enseignants, d'infrastructures pénalise davantage les plus démunis.

Dans ce contexte, le niveau élevé des prix et l'inflation récente représentent un risque élevé pour des populations fragilisées. Si les Outre-mer ont été un peu moins touchés que l'hexagone par l'inflation, celle-ci s'applique à des niveaux de prix déjà très élevés et touche des populations fragiles : l'Insee relevait en 2015 des prix en moyenne supérieurs

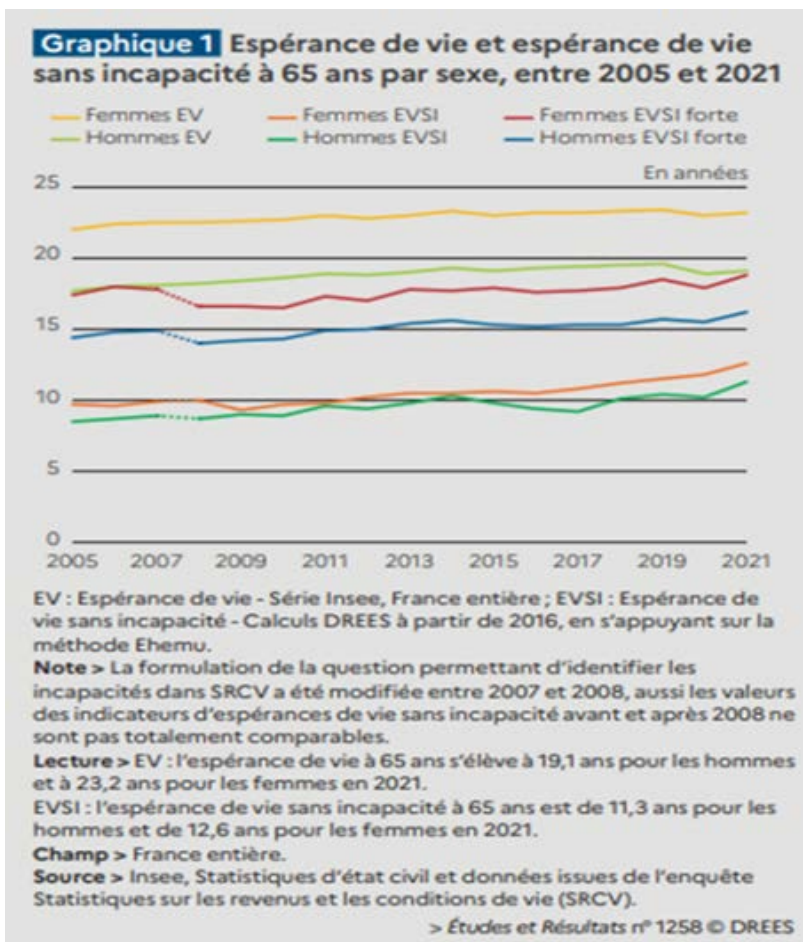
de 7 à 13 % dans les DROM par rapport à l'Hexagone ; et jusqu'à + 30 % en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. Sur un an, en 2022, les prix ont progressé de 3,3 % en Guyane, 3,9 % à La Réunion, 4,2 % en Guadeloupe, 5 % en Martinique et en Nouvelle-Calédonie, et particulièrement sur les produits alimentaires ; contre 5,9 % en France entière. En Polynésie française, le prix des carburants a bondi de près de 30 % l'année dernière. **La délégation plaide en faveur d'une meilleure structuration de la filière agri-agroalimentaire qui limiterait la dépendance aux importations et de ce fait-là serait un levier de création d'emplois locaux et pour réduire le coût alimentaire des ménages.**

La délégation aux Outre-mer alerte sur de forts risques de tensions sociales en lien avec la cherté de la vie et appelle les pouvoirs publics à se saisir de la lutte contre la pauvreté par une politique beaucoup plus ambitieuse de convergence des droits, de structuration du tissu économique, d'accès aux services publics, de formation et d'emploi local de qualité.

143 La délégation aux Outre-mer a contribué à l'avis de M. Didier Gardinal, *Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation*, novembre 2022, contribution rapportée par M. Jean-Yves Lautridou et Mme Hélène Sirder.

144 Mme Michèle Chay et Mme Sarah Mouhoussoune, *L'accès aux services publics dans les Outre-mer*, janvier 2020.

NOTE 7 - ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ



L'espérance de vie en bonne santé, ou espérance de vie sans incapacité (ci-après : EVSI), indique le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre sans être limitée dans ses

activités quotidiennes. Il s'agit d'une auto-déclaration la réponse dépend de la perception que se font les personnes interrogées de leur santé¹⁴⁵. L'intérêt premier de cet indicateur, par rapport à

¹⁴⁵ L'indicateur s'appuie sur les réponses à la question « Etes-vous limité, depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que vous faites habituellement ? ». Cette enquête est réalisée chaque année dans le cadre de l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) qui constitue la version française du dispositif européen European Union

l'espérance de vie, est d'ajouter une dimension qualitative : il permet de se faire une idée plus juste du bénéfice des années de vie gagnées. Il fait en outre écho à la définition globale que donne l'OMS de la santé¹⁴⁶, définition à laquelle est CESE est attaché.

Face au vieillissement de la population française, phénomène démographique qui va s'accélérer dans les prochaines décennies avec notamment l'augmentation de la part des plus de 80 ans, l'enjeu de cette mesure du « bien vieillir » revêt toute son importance¹⁴⁷.

En 2019 et 2020, la crise sanitaire a affecté les conditions dans lesquelles les enquêtes ont été réalisées¹⁴⁸ et les mesures sanitaires ont pu peser sur l'interprétation des questions par les personnes interrogées. Les résultats doivent donc être analysés avec précaution et il faudra attendre les chiffres des prochaines années pour savoir si les tendances se confirment.

L'évolution de cet indicateur est, de façon générale, le reflet des efforts fournis par l'ensemble d'une société pour améliorer la santé et le bien-être : il est difficile dans ces conditions de savoir ce qui explique les différences dans les performances des pays de l'UE. Les caractéristiques des systèmes de soin, avec, le poids des inégalités sociales de santé, ou la place accordée à la prévention et la promotion de la santé dans toutes les politiques publiques, peuvent expliquer les décalages.

L'espérance de vie à la naissance correspond au nombre moyen d'années qu'une génération peut espérer vivre en étant soumise, à chaque âge, aux conditions de mortalité d'une année donnée. En France, elle est de 79,3 ans pour les hommes, et de 85,5 ans pour les femmes (2021). Chez les hommes comme chez les femmes, on observe une réduction de quelques mois d'espérance de vie à la naissance depuis 2019 ; constat qui peut trouver son explication dans la crise du covid-19. L'année 2020 a été marquée par un recul historique et, malgré un rebond de 2021, l'espérance de vie à la naissance n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise. La France se situe à la 14^{ème} place en espérance de vie à la naissance pour les hommes dans l'Union européenne, et 4^{ème} position pour les femmes, alors qu'elle était au premier rang en 2020¹⁴⁹.

L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans se concentre sur les années vécues après cet âge. En France, elle est de 12,6 ans pour les femmes et 11,3 ans pour les hommes, en 2021. Elle a, sur le long terme, tendance à augmenter plus vite que l'espérance de vie. Après un recul en 2020, la tendance est de nouveau à la hausse (+8 mois pour les hommes et +1 an et 8 mois pour les femmes entre 2020 et 2021). Dans le contexte exceptionnel de ces dernières années, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans en France est supérieure à la moyenne européenne : en 2021, la France se situe en 3^{ème} position dans l'Union européenne pour les femmes en espérance de vie sans incapacité à 65 ans (pour une moyenne européenne de 9,9 ans) et en 5^{ème}

Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC). Les résultats sont publiés à N+2

146 « La santé un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

147 CESE avril 2023 *La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement* (Michel Chassang).

148 L'enquête SRCV n'a pas pu être entièrement réalisée par des entretiens « en face à face ». Elle a en outre été réalisée au moment où des mesures de confinement et de restrictions des mouvements avaient été décidées : dans ce contexte, les problèmes de santé ont pu être perçus comme moins contraignants.

149 Eurostat, *Espérance de vie par âge et sexe* -mars 2023

position pour les hommes (pour une moyenne européenne de 9,5 ans).

L'espérance de vie en bonne santé à la naissance tient compte de la survenue éventuelle d'incapacités dès l'enfance et tout au long de la vie active¹⁵⁰

Elle est, en France, en 2021, de 65,6 ans pour les hommes et de 67 ans pour les femmes. Elle ne fait qu'augmenter depuis la dernière décennie, tant pour les hommes (+2,9 ans entre 2012 et 2021) que pour les femmes (+3,1 ans entre 2012 et 2021). Pour autant, la France est en dessous des moyennes européennes qui sont de 66,9 ans pour les femmes (la France est au 6^{ème} rang) et 65,5 ans pour les hommes (la France est au 5^{ème} rang). Les inégalités sont fortes et sont à la fois sociales¹⁵¹, socio-professionnelles et territoriales¹⁵². Plus que l'exposition à un facteur de risque unique, c'est l'agrégation d'un ensemble d'expositions à différents facteurs tout au long de la vie qui crée les inégalités. Elles confirment le poids des interactions entre la situation socio-économique, les facteurs environnementaux, la qualité de vie au travail et la santé.

Les avis du CESE mettent l'accent sur le caractère transversal, structurel, nécessairement interministériel et articulé avec les

autres acteurs, de la politique de santé. Les objectifs de prévention, de promotion de la santé et d'accès aux soins doivent imprégner toutes les politiques publiques.

Il faut aussi, en partant des observations dans les territoires, tirer les conséquences du lien - étroit, direct et de plus en plus documenté - existant entre le bon fonctionnement des écosystèmes, la santé et les inégalités. Pour le CESE, cela confirme qu'il faut mener une action conjointe, contre les inégalités sociales et contre les inégalités environnementales. L'indicateur espérance de vie en bonne santé forme un bon marqueur des progrès obtenus dans cette direction, à condition que s'y ajoute une plus grande prise en compte des enjeux de la lutte contre la pauvreté¹⁵³ et de la lutte contre les inégalités hommes/femmes. C'est pourquoi, dans son avis sur la santé-environnement, le CESE préconisait de « Généraliser la mesure de l'impact des politiques publiques sur la santé animale, végétale et humaine à tous les échelons territoriaux et d'évaluer leurs conséquences au regard d'indicateurs dont l'espérance de vie en bonne santé, les effets sur les 20 % les plus pauvres et les inégalités de genre »¹⁵⁴.

150 Eurostat, *Healthy life years by sex (from 2004 onwards)* - juin 2023

151 En 2018, l'INSEE a relevé un écart de 13 ans chez les hommes, 8 ans chez les femmes, entre l'espérance de vie à la naissance des 5 % les plus pauvres et l'espérance de vie à la naissance des 5 % les plus aisés (Nathalie Blanpain, L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes, INSEE Première, n°1687, février 2018).

152 L'espérance de vie sans incapacité à 60 ans varie de 11 à 18 ans selon le département et le sexe des personnes (INED, 19 octobre 2021, Vit-on plus longtemps en bonne santé dans certains départements français ?).

153 La Feuille de route de la France pour l'agenda 20230 (enjeu 1 : Agir pour une transition juste, en luttant contre les inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous) prévoit (priorité 1.3) de « systématiser la prise en compte des enjeux de pauvreté dans les politiques publiques, au service d'une transition juste ».

154 CESE, 24 mai 2022, *Pour une politique publique nationale de santé-environnement au cœur des territoires* (Isabelle Dorese, Agnes Popelin-Desplanches) (préconisation n°11)

NOTE 8 - ARTIFICIALISATION DES SOLS

I. L'artificialisation des sols : un enjeu de société majeur au vu des fonctions vitales du sol

Le sol est peut-être le plus vital et, paradoxalement, le plus méconnu de tous les éléments constitutifs des écosystèmes terrestres. Son importance repose sur ses multiples fonctions, indispensables pour notre planète et pour ceux qu'elle abrite : production de biomasse, stockage du carbone, épuration et réservoir d'eau, lieu de vie d'une biodiversité riche et diversifiée..., sans oublier bien entendu sa fertilité, source de la majeure partie de l'alimentation. Pourtant le sol, qui est trop souvent considéré comme une ressource illimitée, subit de nombreuses agressions dues aux activités humaines. Il est ainsi artificialisé, creusé et pollué, souvent dans le cadre d'opérations limitées mais dont la multiplication génère des conséquences dramatiques à l'échelle de la France. Même si le rythme a baissé dans la période récente, on artificialise encore près de 30 000 hectares par an.

La préservation, quantitative et qualitative, du sol constitue par conséquent un enjeu majeur climatique, environnemental et de santé globale, qui appelle des actions volontaristes et urgentes. C'est ce qui a conduit le CESE à adopter un avis¹⁵⁵ sur ce sujet en janvier 2023. Les principaux éléments figurant ici, en particulier les préconisations relatives à l'indicateur, en sont extraits.

L'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) est apparu en 2018 dans le Plan biodiversité. Il a ensuite été repris dans la loi Climat et Résilience avec un calendrier en deux temps : diviser par deux le rythme d'artificialisation avant 2030 afin de parvenir à une artificialisation nulle en 2050. Afin de tenter de préciser le texte de loi, une nomenclature établissant les surfaces concernées a fait l'objet d'un décret d'avril 2022¹⁵⁶.

Au regard des enjeux relatifs au sol et afin de mesurer et d'analyser les résultats obtenus en matière de lutte contre son artificialisation, le suivi d'un indicateur reflétant de manière fiable et complète l'évolution de la situation est indispensable. Or, cet exercice est complexe car il s'appuie sur différentes sources qui n'utilisent pas des définitions, des méthodes, des échelles et des périodicités, similaires, comme l'a souligné un rapport de France Stratégie¹⁵⁷ en 2019. Les différentes sources concordent globalement sur le fait que près de 9 % de la France métropolitaine, c'est-à-dire environ 5 millions d'ha ont été artificialisés.

155 « *Du sol au foncier, des fonctions aux usages, quelle politique foncière ?* » Rapporteuse Cécile Claveirole

156 Décret n° 2022-763 du 29 avril 2022

157 « Objectif « Zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? », juillet 2019

II. Les préconisations du CESE relatives à la mise en place d'un véritable indicateur de suivi de l'artificialisation du sol

Pour parvenir au suivi nécessaire, deux types d'actions complémentaires doivent être mises en œuvre. Elles font l'objet des préconisations n°6,7,8 et 9 de l'avis du CESE.

A. Clarifier et partager la définition de l'artificialisation

- Utiliser de manière commune la définition de l'artificialisation formulée dans la loi « Climat et résilience » c'est-à-dire *l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique*, par son occupation ou son usage.
- Compléter l'indicateur d'artificialisation surfacique par des critères qualitatifs, de degré d'artificialisation ou de pollution, qui caractérisent les fonctions écosystémiques des sols, et leur importance dans la constitution des continuités écologiques, afin de pouvoir en suivre l'évolution et de déterminer les compensations écologiques à opérer en cas d'artificialisation
- Analyser les surfaces renaturées avant de les requalifier comme « non artificialisées » pour vérifier que leurs sols ont effectivement retrouvé leurs fonctionnalités originelles.

→ En effet, il importe qu'une surface considérée « artificialisée » sur la base des modalités de calcul du CEREMA ne soit pas requalifiée en « non artificialisée » suite à un simple changement de nature cadastrale. Les surfaces correspondantes ne doivent en aucun cas être prises en compte dans l'approche du ZAN. Or, en l'état actuel des textes, l'artificialisation correspond à une caractérisation physique, chimique et biologique, alors que le classement en espace naturels, agricoles et forestiers (ENAF) repose sur une appréciation surfacique liée à une déclaration fiscale. Il faut donc continuer à comptabiliser à la fois les surfaces artificialisées et les surfaces ENAF qui disparaissent.

B. Améliorer le dispositif et les outils de suivi de l'artificialisation

Renforcer, sous l'égide du Secrétariat général à la planification écologique, les missions du CEREMA en :

- y intégrant de manière explicite le suivi de la qualité des sols et de l'atteinte du ZAN
- fusionnant l'Observatoire de l'artificialisation des sols et celui des espaces naturels, agricoles et forestiers (OENAF)
- élargissant sa gouvernance au ministère en charge de l'Agriculture et à des scientifiques experts des sols

NOTE 9 - RÉNOVATION GLOBALE DES LOGEMENTS ET DES BÂTIMENTS DU SECTEUR TERTIAIRE

I. La rénovation globale des logements et des bâtiments : un enjeu national majeur

En France, le secteur du bâtiment « résidentiel/tertiaire » représente plus de 40 % de la consommation d'énergie, souvent fossiles, et près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre, dans un contexte où 5,6 millions de foyers, soit près de 18 % de la population, sont concernés par la précarité et l'exclusion énergétiques. La rénovation des bâtiments constitue par conséquent un enjeu majeur sur les plans énergétique, climatique, économique et environnemental, auquel le CESE a récemment consacré un avis¹⁵⁸ ce qui l'a conduit à souhaiter la mise en place de cet indicateur.

Le Plan Climat de 2017 prévoit la rénovation annuelle de 500 000 logements sur les plus de 7 millions de « passoires thermiques » recensées et une accélération de la rénovation des bâtiments tertiaires, privés comme publics. Or, pour le moment, cet objectif qui devrait conduire à la neutralité carbone en 2050, est loin d'être atteint.

De plus, l'immense majorité des travaux réalisés se limitent à une rénovation par gestes, c'est-à-dire qu'ils ne portent que sur un poste ou deux. Or, une rénovation performante qui doit permettre une réduction de plus de 50 % de la consommation d'énergie, est nécessairement globale. Selon l'Agence nationale de l'habitat ANAH, elle ne représenterait que 6 % (moins de 50 000

alors que l'objectif se situe à 60 000) des dossiers de financement MaPrimeRenov'. Pour l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), ce pourcentage ne serait que de 0,2 %¹⁵⁹.

France Stratégie avance des chiffres encore plus pessimistes : plus de 86 % des travaux financés avec MaPrimeRenov' ne concerneraient qu'un « geste » isolé de rénovation (le changement de la chaudière, l'isolation ...), les rénovations globales ne constitueraient que 0,1 % des dossiers.

Même si les pourcentages évalués par ces différentes sources diffèrent dans des proportions significatives, celles-ci se rejoignent quant au nombre très limité en valeur absolue des rénovations réellement performantes. Le Haut Conseil pour le Climat a considéré qu'un rythme de 1 % serait nécessaire à partir de 2022, et 1,9 % d'ici 2030 pour atteindre 370 000 « équivalents rénovations complètes » par an d'ici 2030 et 700 000 entre 2030 et 2050.

¹⁵⁸ Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation, novembre 2022, rapporteur Didier Gardinal

¹⁵⁹ IDDRI (2002). Réussir le pari de la rénovation énergétique – Rapport de la plateforme d'experts pour la rénovation énergétiques des logements en France.

II. Un besoin urgent de disposer d'un indicateur fiable

C'est pourquoi, il apparaît indispensable et urgent de mettre en place un indicateur annuel officiel fiable de suivi du nombre de rénovations globales de l'ensemble des logements et des bâtiments du secteur tertiaire faisant l'objet du décret considéré. Il doit reposer sur une définition claire et partagée, faisant appel à la fois à la nature des travaux réalisés (nombre de postes concernés) au regard du diagnostic de performance énergétique (DPE) et des gains effectivement

obtenus en matière de réduction des consommations d'énergie et d'amélioration du confort de vie, y compris pendant les périodes chaudes, voire caniculaires. Tous les acteurs, publics et privés, œuvrant dans le secteur de la rénovation doivent contribuer à l'alimenter. Il pourra utilement être intégré dans les documents budgétaires relatifs aux aides publiques consacrées à cet objectif.

NOTE 10 - EMPREINTE CARBONE

I. une pression sur le climat qui diminue lentement

L'Insee définit l'empreinte carbone comme l'ensemble des « *pressions sur le climat de la demande intérieure française, quelle que soit l'origine géographique des produits consommés* ». Elle inclut les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la production des biens et services consommés, mais aussi celles résultant de leur utilisation (véhicule, appareil de chauffage, ordinateur, etc.) sur le territoire national¹⁶⁰. Complémentaire de l'inventaire national des émissions de GES, réalisé annuellement en application de la Convention-cadre des

Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC), l'empreinte carbone permet de déterminer la responsabilité de chaque pays au réchauffement climatique¹⁶¹ du fait de sa consommation. Les émissions importées sont constituées des matières premières et produits semi-finis destinés à l'appareil productif intérieur (176 Mt eqCO₂) et, en moindre proportion, des biens et services destinés à la consommation finale intérieure (132 Mt eqCO₂).

Ainsi que le montre le diagramme suivant, l'empreinte carbone de la France a diminué de 9 % entre 1995

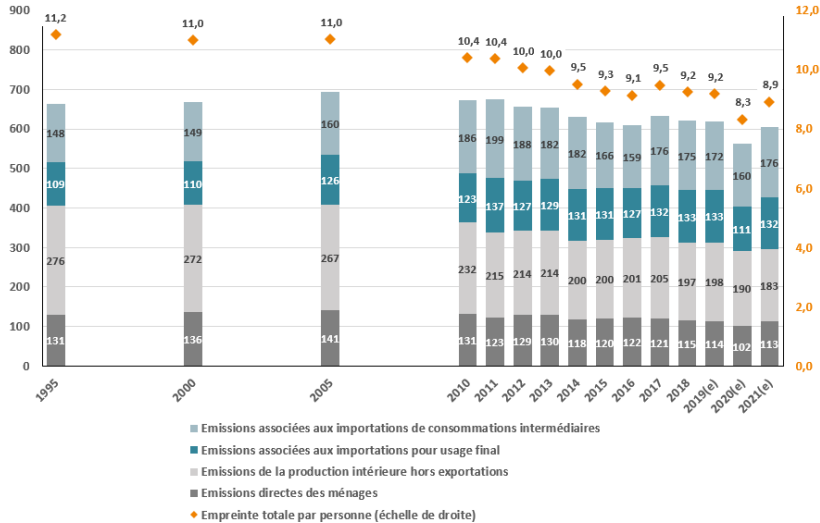
¹⁶⁰ Le champ géographique sur lequel s'opère le calcul de l'empreinte inclut la France métropolitaine, les départements et régions d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion) et une collectivité d'Outre-mer (Saint-Martin), soit le « périmètre Kyoto ».

¹⁶¹ L'empreinte carbone ne prend en compte que trois gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O). Ensemble, ils représentent 95 % des GES. Ainsi constituée, l'empreinte carbone est composée pour 78 % de dioxyde de carbone, 15 % de méthane et 7 % de protoxyde d'azote.

et 2021. Cette diminution globale masque cependant une évolution en ciseaux : les émissions intérieures ont diminué de 27 % sur la période considérée, durant laquelle les émissions liées aux importations ont augmenté de 20 %, au point de devenir pour la première fois majoritaire en 2021 (51 %). Sur

cette même période, la diminution de l'empreinte carbone rapportée au nombre d'habitants se révèle très significative : -20,3 % mais, exception faite de la singulière année 2020, une relative stagnation autour de 9 t eqCO₂ s'observe depuis 2016.

GRAPHIQUE 2 – L'EMPREINTE CARBONE SELON L'ORIGINE DES ÉMISSIONS DE 1995 À 2021
En Mt CO₂ eq



Champ : périmètre « Kyoto », soit la France métropolitaine et les Outre-mer appartenant à l'UE -
 © Sources : Citepa ; Eurostat ; Insee ; Douanes ; AIE ; FAO. Traitement : SDES, 2022.
Cette définition exclut donc du champ de cette note la captation du carbone, qu'il s'agisse de biomasse, de puits de carbone forestier ou du carbone bleu.
 (e) = estimations provisoires

Au regard du calcul effectué par l'OCDE¹⁶² pour l'année 2018, la pression globale exercée sur le climat par la France est inférieure à celle de la moyenne des pays de l'Union européenne (6,8 t CO₂/habitant contre 7,8 pour les pays de

l'UE28) et plus encore par rapport à des pays comme les États-Unis (17,6 t CO₂/habitant), mais très supérieure, en revanche, à celle de la moyenne de l'ensemble des pays du monde (4,4 t CO₂/habitant).

II. La montée en puissance d'un indicateur au service des politiques publiques de décarbonation

En vue de réduire son empreinte carbone, l'Union européenne a adopté en avril 2023 un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), dont la mise en œuvre effective (paiement des émissions importées) va s'étendre de 2026 à 2034. Même si son architecture soulève des interrogations, cette taxe, en faveur de laquelle le CESE s'est à plusieurs reprises prononcé, vise à rééquilibrer la compétitivité des entreprises de l'espace européen en étendant les normes environnementales de l'Union aux entreprises exportant sur son territoire. En France, la prise en compte de l'empreinte carbone ne cesse de progresser depuis les années 2000, avec son intégration dans les stratégies relatives au développement durable, sa reconnaissance comme l'un des indicateurs de richesse complémentaire du PIB destinés à assurer le suivi et l'évaluation

des politiques publiques¹⁶³, son inscription en 2018 dans la cible 13.2 des objectifs de développement durable (ODD) et, avec la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, sa prise en considération dans les futures stratégies nationales bas-carbone (SNBC), via un plafond indicatif de l'empreinte carbone de la France. La notion est désormais présente dans des textes législatifs¹⁶⁴. Dans les territoires, des collectivités mettent en œuvre des politiques publiques de réduction de l'empreinte carbone pour tenir compte des objectifs publics tendant à la neutralité carbone et des contraintes réglementaires (loi Egalim, loi d'orientation sur les mobilités décret tertiaire, etc.) et cherchent à améliorer l'engagement des agents et des citoyens dans la transition bas-carbone dans le cadre de leur stratégie climat.

À l'échelles des entreprises, le

¹⁶² L'OCDE calcule une empreinte carbone en s'appuyant exclusivement sur les émissions de CO₂ énergétique (les émissions résultant des procédés industriels sont exclues) et suivant une méthodologie différente de celle de la France.

¹⁶³ Loi du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques.

¹⁶⁴ La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dispose notamment que « La commande publique tient compte, lors de l'achat de dispositifs de production d'énergies renouvelables, de leur empreinte carbone et environnementale tout au long de leur processus de fabrication, de leur utilisation et de leur valorisation après leur fin de vie ».

Conseil général de l'économie¹⁶⁵ note que la France est plutôt en pointe en termes de prise en compte de son empreinte carbone¹⁶⁶ par le tissu industriel. Depuis le 1^{er} janvier 2023¹⁶⁷, le scope 3¹⁶⁸, qui constitue généralement la part la plus importante de l'empreinte environnementale d'une entreprise, doit être inclus dans le bilan d'émissions des plus grandes d'entre elles¹⁶⁹. La directive européenne sur les rapports de développement durable des entreprises, dite « CSRD »¹⁷⁰, qui devrait s'appliquer progressivement à compter du 1^{er} janvier 2024, obligera les entreprises assujetties, dont le champ est élargi, à détailler leur impact carbone. La CSRD prévoit en outre la création de normes de *reporting* de durabilité détaillées, dites normes « ESRS » (*European Sustainability Reporting Standards*) permettant d'encadrer et d'harmoniser les publications des sociétés. Avec cette montée en puissance, l'empreinte carbone doit désormais être considérée comme un actif de l'entreprise, valorisable en termes d'image comme en termes financiers. Au niveau national, la loi « climat et résilience » a renforcé les obligations légales des entreprises en matière d'environnement et reconnu de nouvelles attributions aux instances de représentation du personnel dans la

politique RSE des entreprises : le CSE doit désormais « *assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives (...) aux techniques de production, notamment au regard des conséquences environnementales de ces décisions* ». Cela implique notamment des consultations récurrentes, la mise à disposition du CSE d'une information correspondante, la formation des représentants du personnel et la prise en compte de la transition écologique dans la négociation relative à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Pour accompagner les petites et moyennes entreprises dans ce mouvement, le CESE rappelle qu'il considère nécessaire de mettre en place un bilan carbone plus représentatif de l'activité des TPE-PME et de favoriser la montée en compétence de ces dernières sur le thème, notamment, de la neutralité carbone, moyennant la mise à disposition d'outils et de dispositifs d'accompagnement¹⁷¹.

Les ménages commencent eux aussi à être sensibilisés aux enjeux de l'empreinte carbone. L'ADEME a mis en place un simulateur, « Nos gestes climat »¹⁷², donnant à chacun la possibilité de prendre connaissance de son empreinte

165 Empreinte carbone, rapport établi par P. Dupuis, R. Lavergne, D. Pillet et C. Nahon, Conseil général de l'économie, mars 2022.

166 Elle correspond aux scopes 1, 2 et 3 du référentiel le plus couramment utilisé au niveau mondial, le « GHG Protocol », qui prend en compte les émissions directes de l'activité, les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques et les autres émissions indirectes amont (approvisionnements, intrants, etc.) comme aval (utilisation des produits).

167 Décret n° 2022-982 du 1^{er} juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre.

168 Émissions de GES liées à d'autres étapes que la fabrication d'un produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...).

169 Entreprises cotées ou non cotées de plus de 500 salariés et ayant un chiffre d'affaires ou un bilan consolidé supérieur à 100M d'€.

170 Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022

171 TPE-PME : comment réussir le 2018-22 passage à la neutralité carbone ? avis du CESE, rapporté par Antoine Bonduelle et Stéphanie Goujon, au nom de la section des activités économiques, septembre 2018.

172 <https://nosgestesclimat.fr/>

carbone à l'année, calculée à partir des principaux postes de consommation de la vie. Des axes d'actions sont en outre proposés aux utilisateurs pour la réduire. Le choix éclairé des consommateurs passe aussi par un affichage environnemental clair et à deux niveaux afin de toucher l'ensemble de la population : une information agrégée à lecture rapide, par exemple sous forme d'une note avec un accès à des informations détaillées expliquant l'attribution de cette note dans ses différentes composantes, comme l'empreinte carbone. S'agissant de celle des produits, le CESE plaide pour une approche évolutive de l'ACV comme fondement de la notation conduisant à l'affichage environnemental et à une ouverture de sa gouvernance de cette dernière¹⁷³.

D'une façon plus générale, pour conforter la montée en puissance de l'empreinte carbone comme indicateur, il importe plus que jamais d'harmoniser puis de généraliser le plus vite possible le calcul de l'empreinte des produits et services aux niveaux européen et international dans les différents secteurs de production afin de garantir des évaluations et des comparaisons robustes, comme le CESE le demande depuis plusieurs années. À cet égard, la directive CSRD peut constituer un premier pas. Au niveau national, notre assemblée appelle de ses vœux un renforcement de l'intégration de cet indicateur dans la prochaine stratégie nationale bas-carbone

(SNBC), en envisageant la mise en place de budgets empreinte carbone opposables, au même titre que les budgets carbone fondés sur les seules émissions territoriales de GES, de façon à réduire les émissions importées.

Le CESE souligne également l'intérêt de compléter l'indicateur d'empreinte carbone pour ouvrir la focale sur d'autres dimensions écologiques dans une approche plus globale. Cela peut s'opérer par le recours à des indicateurs permettant d'appréhender certains aspects environnementaux, en lien avec les limites planétaires, (par exemple diversité biologique, état des masses d'eau, etc.) ou par la construction d'un indicateur multifactoriel intégré d'empreinte écologique.

¹⁷³ Sur ces questions, voir L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire, avis du CESE rapporté par Philippe Dutruc au nom de la commission de l'environnement, mars 2019.

Agir autrement pour
l'innovation sociale
et environnementale

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble de l'avis.
Le CESE a adopté.

Nombre de votantes
et de votants : 127

Pour : 127

Contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour

GROUPE

COMPOSITION

Annexes

1

Composition de la commission Economie et finances à la date du vote

Président

Jacques CREYSSEL

Vice-présidents

Jean-Marie BEAUVAIS
Fabienne ROUCHY

Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Claire TUTENUIT
Marianne TORDEUX-BITKER

Agriculture

Véronique BLIN
Manon PISANI

Artisanat et

Professions Libérales
Fabienne MUNOZ

Associations

Martin BOBEL
Marie-Claire MARTEL
Claire THOURY

CFDT

Patricia BLANCARD
Pascal GUIHENEUF
Marie-Hélène MEYLING
Jean-Yves LAUTRIDOU

CFE-CGC

Véronique BIARNAIX-ROCHE

CFTC

Manuel LECOMTE

CGT

Benoît GARCIA
Mohammed OUSSEDIK
Fabienne ROUCHY

CGT-FO

Sébastien BUSIRIS
Hervé QUILLET

Coopération

Jacques LANDRIOT

Entreprises

François-Xavier BRUNET
Jacques CREYSSEL
Fany RUIN
Michèle SALVADORETTI

Environnement et nature

Jean-David ABEL
Jean-Marie BEAUVAIS
Julia GRIMAUULT

Familles

Bernard DESBROSSES

Non-inscrits

Alain BAZOT
Daniel-Julien NOËL

Outre-mer

Pierre MARIE-JOSEPH
Santé et citoyenneté
Dominique JOSEPH

UNSA

Fanny ARAV

2

Listes des personnes auditionnées et rencontrées

En vue de parfaire son information, les commissions environnement et économie et finances ont successivement entendu :

Alain Trannoy

Directeur d'Études à l'EHESS et professeur à l'École d'Économie d'Aix-Marseille

Pierre-Yves Cusset

Chargé de mission à France Stratégie

Romain Rard

Avocat au Barreau de Paris (établi à Bruxelles) | Partner

Didier Martin

Avocat au Barreau de Paris (établi à Bruxelles) | Partner

Patrick de Cambourg

Président du *Sustainability Reporting Board* de l'EFRAG

Lucile Pourquier

Responsable développement durable à ManoMano

Emilie Garcia

Responsable climat ESG à la direction de l'innovation à Bpifrance

Christophe Menigault

Responsable de projets développement durable et RSE à Bpifrance

3

Bibliographie

Baromètre EY x France Digitale sur la performance économique et sociale des startups, septembre 2023

Bernard GAZIER, *Les ni en emplois, ni en études, ni en formation (NEETS) en France : un défi qui reste à relever*. Note du LIEPP de Sciences Po, 2023

BpiFrance, *Un an après la mise en place du Plan Startups et PME industrielles, Bpifrance lance le premier observatoire de la dynamique des startups et PME industrielles innovantes françaises*, mars 2023 : <https://presse.bpifrance.fr/un-an-apres-la-mise-en-place-du-plan-startups-et-pme-industrielles-bpifrancelance-le-premier-observatoire-de-la-dynamique-des-startups-et-pme-industrielles-innovantes-francaises/>

Céreq, *Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après le bac ?* Thomas Couppié, Pascal Dieusaert, Mélanie Vignale, Céreq Bref, n° 391, juin 2020

Céreq, *Sélections, du système éducatif au marché du travail, XXVIe journée du longitudinal*, Toulouse, Céreq Échanges n° 16, 12-13, novembre 2010.

CESE, *La programmation budgétaire du projet de programmation pluriannuelle de la recherche*, Sylviane Lejeune, avis, juin 2020.

CESE, *Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie*, ? Claire Bordenave et Nicolas Richard, pp. 8 et 15, avis, avis, mars 2022

CESE, *Climat énergie : la France doit se donner les moyens*, Guillaume Duval et Madeleine Charru, avis, avril 2019

CESE, *Climat neutralité carbone et justice sociale*, Michel Badré et Claire Bordenave, avis, janvier 2021

CESE, *Climat, énergie, biodiversité, contribution du CESE à la Convention citoyenne pour le climat*, Marc Blanc, avis, juillet 2019

CESE, *Comment accélérer la transition énergétique ? Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)*, Guillaume Duval et Madeleine Charru, avis, février 2018

CESE, *Comment construire une Europe de la santé ?* Benoît Miribel et Catherine Pajares y Sanchez, pages 37 et suivantes, avis, avril 2022

CESE, *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?* Guillaume de Russé, avis, octobre 2015

CESE, *Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche*, Sylviane Lejeune, avis, septembre 2020.

CESE, *Crise sanitaire et inégalités de genre*, Dominique Joseph et Olga Trostiansky, avis, mars 2021

CESE, *Du sol au foncier, des fonctions aux usages, quelle politique foncière ?* Cécile Claveirole, avis, janvier 2023

CESE, *Financer notre stratégie énergie-climat : donnons-nous les moyens de nos engagements*, Julia Grimault, avis, février 2023.

CESE, *Industrie : un moteur de croissance et d'avenir*, Marie-Claire Cailletaud, avis, avril 2018

CESE, *L'accès aux services publics dans les Outre-mer*, Michèle Chay et Sarah Mouhoussoune, étude, janvier 2020.

CESE, *L'emploi des seniors*, Alain Cordesse, avis, p. 67-68-69, avril 2018

CESE, *L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner*, Jacqueline Farache, avis, 2016.

CESE, *La lutte et la prévention du chômage de longue durée dans une perspective d'action territoriale*, Luc Bérille et Jean-Michel Pottier, avis, juin 2020.

CESE, *La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement*, Michel Chassang, avis, avril 2023

CESE, *L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire*, Philippe Dutruc, avis, mars 2019.

CESE, *Les déserts médicaux*, Sylvie Castaigne et Yann Lasnier, avis, décembre 2017

CESE, *Les maladies chroniques*, Michel Chassang et Anne Gautier, avis, juin 2019

CESE, *Les métiers en tension*, Pierre-Olivier Ruchenstain, avis, janvier 2022

CESE, *Les reconversions professionnelles*, Florent Compain et Bernard Vivier, avis du CESE, voir la préconisation, 13 mars 2021.

CESE, *L'hôpital au service du droit à la santé*, Sylvie Castaigne, Alain Dru et Christine Tellier, avis, octobre 2020

CESE, *Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation*, Didier Gardinal, avis, novembre 2022

CESE, *Pour une politique publique nationale de santé environnement au cœur des territoires*, Isabelle Doresse et Agnès Popelin-Desplanches, avis, mai 2022

CESE, *Pouvoir d'achat et cohésion sociale dans les Outre-mer : fractures et opportunités*, Véronique Biarnaix-Roche et Joël Lobeau, étude, octobre 2020

CESE, *Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?* Albert Ritzenthaler, avis, janvier 2023

CESE, *Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique*, Yves Kottelat et Patrick Molinoz, avis, juillet 2020

CESE, *SFEC : quelle gouvernance pour la transition écologique ?* Pierre Goguet et Juliette Kacprzak, avis, juin 2022

CESE, *TPE-PME : comment réussir le 2018-22 passage à la neutralité carbone ?* Antoine Bonduelle et Stéphanie Goujon, avis, septembre 2018.

CESE, *Travail et santé environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?* Jean-François Naton, Préconisation n°2, avis, avril 2023

CESE, *Travail, emploi et mobilité*, Michèle Chay et Laurent Clévenot, avis, novembre 2019

CNLE, *Baromètre qualitatif du CNLE - Synthèse des résultats de l'étude de faisabilité*, 16 mai 2022 : <https://cnle.gouv.fr/barometre-qualitatif-du-cnle.html>

CNLE, *Réunion plénière du 13 avril 2023* : <https://www.cnle.gouv.fr/reunion-pleniere-du-13-avril-2023.html>

Commission européenne, *Recommandation du Conseil concernant le programme national de réforme de la France pour 2023 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2023*, COM (2023) 610 final, 24 mai 2023.

Conseil général de l'économie,
*Empreinte Carbone -Thème
de l'année 2021 de la section
« Innovation, Compétitivité et
Modernisation », rapport établi par
P. Dupuis, R. Lavergne, D. Pillet et
C. Nahon, mars 2022.*

CSEN, *Mixité sociale au collège
: premiers résultats des
expérimentations menées en
France*, Julien Grenet, Élise Huillery,
Youssef Souidi, Note du CSEN n°9,
Avril 2023

DARES, *Rapport d'évaluation du
dispositif des emplois francs*,
décembre 2020

Défenseur des droits,
*Dématérialisation des services
publics, trois ans après, où en est-
on ? 2022*

Défenseur des Droits, *Études et
résultats – Difficultés d'accès aux
droits et discriminations liées à
l'âge avancé*, octobre 2021

Défenseur des Droits, *Rapport
Dématérialisation des services
publics : trois ans après, où en est-
on ? février 2022*

DEPP, *Filles et garçons sur le
chemin de l'égalité de l'école à
l'enseignement supérieur*, 2021.

DGAFFP, *Rapport annuel sur l'égalité
professionnelle entre les femmes
et les hommes dans la fonction
publique*, septembre 2022

Direction du ministère de l'Éducation
nationale et de la jeunesse, *Évolution
de la mixité sociale des collèges*, Note
d'information, N° 22.26, juillet 2022

DREES, *Sept téléconsultations
de médecine générale sur dix
concernent en 2021 des patients
des grands pôles urbains*, Études et
résultats n° 1249, décembre 2022

EpE, *La ruée vers l'or vert : quelle
gouvernance de la biomasse ? mars
2021*

Ernst & Young, *Baromètre de
l'Attractivité de la France 2023 - La
France devant*, malgré tout, Marc
Lhermitte et Eric Fourel, mai 2023

European.EU, *European Innovation
Scoreboard 2023 - Publications
Office of the EU*, July 2023

Eurostat, *Espérance de vie par âge
et sexe*, mars 2023

Eurostat, *Healthy life years by sex
(from 2004 onwards)*, juin 2023

Facileco, *Comprendre le pouvoir
d'achat*, mai 2018 : [https://
www.economie.gouv.fr/facileco/
comprendre-pouvoir-achat#](https://www.economie.gouv.fr/facileco/comprendre-pouvoir-achat#)

France Stratégie, *Évaluation du
crédit d'impôt recherche, Avis de la
CNEPI 2021*, CNEPI avec IPP, juin
2021.

France Stratégie, *Objectif « Zéro
artificialisation nette » : quels
leviers pour protéger les sols ?*
juillet 2019

IDDR, *Réussir le pari de la
rénovation énergétique – Rapport
de la plateforme d'experts pour
la rénovation énergétiques des
logements en France*, Andreas
Rüdinger, Albane Gaspard, mai
2022

INED, *Vit-on plus longtemps
en bonne santé dans certains
départements français ?* 19 octobre
2021

INSEE, *En 2020, une mesure de la
pauvreté compliquée par la crise
sanitaire*, Marguerite Garnerio,
Jorick Guillauneuf, Insee Analyses,
octobre 2022

INSEE, *En 2021, une personne de
55 à 69 ans sur six ni en emploi ni
à la retraite, une situation le plus
souvent subie*, Insee Première
n° 1946, mai 2023

INSEE, *En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires*, Karine Dufour et Martin Monziols, Insee Première, juillet 2023

INSEE, *Femmes et hommes, l'égalité en question*, Insee Premières, mars 2022

INSEE, *L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes*, Nathalie Blanpain, division Enquêtes et études démographiques, INSEE Première, n°1687, février 2018

INSEE, *L'insertion des jeunes 2021*

INSEE, *La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022*, Valérie Albouy, François Gleizes, Julie Solard, Insee Focus, juillet 2023

INSEE, *Le taux d'emploi, 2022*

INSEE, *Les habitants des quartiers de la politique de la ville - La pauvreté côtoie d'autres fragilités*, Insee première, n° 1593, 3 mai 2016

INSEE, *Les ZFU, quels effets sur le développement économique ?* Insee Analyses, mars 2012

INSEE, *Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2019 - Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) - Insee Résultats*, novembre 2021

INSEE, *Trajectoires et Origines 2 : enquête sur la diversité des populations en France*, Enquête Trajectoires et Origine (TeO), mars 2021

INSEE, *Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base*, Stéphane Legleye, Annaïck Rolland (division Conditions de vie des ménages, Insee Première No 178030/10/2019, octobre 2019 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4241397>

Institut CSA pour France Assos Santé, *Les usagers font un bon accueil à Mon*

Espace Santé mais ils ont encore besoin d'être convaincus de son utilité, Etude, 12 décembre 2022

Institut des politiques publiques, *Renforcer la mixité sociale au collège : une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris*, Rapport IPP n°31, Julien Grenet et Youssef Souidi, février 2021

IPSOS et le Secours Populaire, *Baromètre du Secours Populaire : en France, en 2023, la pauvreté explose encore*, septembre 2023

JAMA, *Télésurveillance en oncologie*, Etude 2019 du Professeur Fabrice Denis Etude Denis et Jama, 2019

La Mutualité française, *Les Rencontres de la longévité : le numérique en santé*, intervention d'Eric Chenu, président de la Mutualité française janvier 2023,

Légifrance, Décret n° 2022-763 du 29 avril 2022 *relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme*

Légifrance, Décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022 *relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre*

Légifrance, la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

Légifrance, Loi du 10 mars 2023 *relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables*

Légifrance, Loi du 13 avril 2015 *visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques*.

Matthewes, S. H. *Better together? Heterogeneous effects of tracking on student achievement*, The Economic Journal, 131(635), p. 1269-1307, 2021

Michael Zemmour, *Les effets du report de l'âge légal de la retraite à 62 ans : une approche par catégorie socio-professionnelle*. Note de recherche, juin 2022.

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, *L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements, Focus sur les collèges*. N° 22.26, Fannie Dauphant, Franck Evain, Marine Guillermin, Catherine Simon et Thierry Rocher, Note d'information, mars 2023

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Le budget 2023 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, Dossier-de-presse, 26 septembre 2022 (enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *L'effort de recherche et développement en France - état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°16* (enseignementsup-recherche.gouv.fr)

MTE, *Les énergies renouvelables en France en 2022 : suivi de la directive (UE) 2018/2001 relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables*, Janine Eguienta et Cécile Phan (SDES), 2023

NBER working paper series, *Diversity in schools: Immigrants and the educational performance of US born students*, NBER working paper n°28596, Figlio D. N., Giuliano P., Marchingiglio R., Özek U., Sapienza P. March 2021.

Nos gestes climat, *Connaissez-vous votre empreinte sur le climat ?* juin 2023 : <https://nosgestesclimat.fr/>

Observatoire des inégalités, *Rapport sur les inégalités*, édition 2023, sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, juin 2023

Observatoire National de la Politique de la Ville, *Chiffres clés Éducation*, ONPV, 2021

OCDE, Commission européenne, *Les indicateurs de l'intégration des immigrés*, 2022-2023.

OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, 2021.

Parlement européen et du Conseil, *Directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022, modifiant le règlement (UE) no 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises* (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Printemps de l'économie 2023, *Quel engagement des acteurs financiers ?* avec Mathieu Garnerio (ADEME, directeur du projet LIFE Finance ClimAct) et Eric Campos (Groupe Crédit agricole). Programme/Replay 2023 - Printemps de l'Economie (printempsdeleco.fr)

RTE, *Futurs énergétiques 2050, principaux résultats*, étude, 2021

SDES, *Chiffres clés des énergies renouvelables* Edition 2021.

SDES, *Chiffres clés des énergies renouvelables*, Edition 2022, (septembre 2022), p. 22.

Syndicat des énergies renouvelables (SER), *L'énergie d'un nouvel élan pour la France : la feuille de route du SER pour une programmation énergie-climat ambitieuse*, planification mode d'emploi p. 4 et 5, 2022

Vie publique, *Rapport d'information*
(...) *par la mission d'information*
relative à la mise en œuvre de la loi de
programmation de la recherche, Laure
Darcos et Stéphane Piednoi, juillet
2022

Windows.net, Bilan des investissements
internationaux en France, 2022

4

Table des sigles

ACV	Analyse de cycle de vie
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANI	Accord national interprofessionnel
ASPA	Allocation de solidarité pour les personnes âgées
ASPA	Base de données économiques, sociales et environnementales
ASPA	Brevet d'études professionnelles
ASPA	Bureau international du travail
ASPA	Brevet de technicien supérieur
ASPA	Certificat d'aptitude professionnelle
ASPA	Chambres de commerce et d'industrie
ASPA	Contrat à durée déterminée
ASPA	Contrat de travail à durée indéterminée
ASPA	Conseil en évolution professionnelle
ASPA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
ASPA	Conseil économique, social et environnemental
ASPA	Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres
ASPA	Commissariat général au développement durable
ASPA	Méthane
ASPA	Crédit d'impôt recherche
ASPA	Centre national d'évaluation des politiques d'innovation
ASPA	Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
ASPA	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
ASPA	Dioxyde de carbone
ASPA	Autorité publique française de régulation de l'audiovisuel
ASPA	Comité économique et social
ASPA	Catégorie socio-professionnelle
ASPA	Corporate Sustainability Reporting Directive
ASPA	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
ASPA	Demandeur d'emploi longue durée
ASPA	Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance
ASPA	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
ASPA	Dépense intérieure de recherche et développement
ASPA	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises
ASPA	Dossier médical partagé
ASPA	Départements d'Outre-mer
ASPA	Diagnostic de performance énergétique
ASPA	Déclaration de performance extra-financière
ASPA	Département et région d'Outre-mer
ASPA	Documents uniques d'évaluation des risques professionnels

EFRAG	European Financial Reporting Advisory Group ou Groupe consultatif pour l'information financière en Europe
ENAF	Espace naturels, agricoles et forestiers
EnR	Energies renouvelables
ESAP	European Single Access Point
ESG	Environnement, social et gouvernance
ESRS	European Sustainability Reporting Standards
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
EU-SILC	European Union Statistics on Income and Living Conditions
EVSI	Espérance de vie en bonne santé, ou espérance de vie sans incapacité
FMP	Acteurs des marchés financiers
GES	Gaz à effet de serre
GPEC	Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
GRI	Global Reporting Initiative
GW	Gigawatt
ICOPE	Integrated Care for Older People
IDDRI	Institut du développement durable et des relations internationales
IDE	Investissements directs étrangers
IFRS	International Financial Reporting Standards
INED	Institut national d'études démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPS	Indice de position sociale
IPSOS	Independent Polling System Of Society
ISPF	Institut de la statistique de la Polynésie Française
ISSB	International Sustainability Standards Board
LIEPP	Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques
LRP	Loi de programmation de la recherche
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
MACF	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières
Mt eqCO ₂	Tonne de CO ₂ équivalent
MTE	Ministère de la transition écologique
N ₂ O	Protoxyde d'azote
NEETS	Not in Education, Employment or Training ou jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation
NFRD	Non-Financial Reporting Directive
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OENAF	Observatoire de l'artificialisation des sols et celui des espaces naturels, agricoles et forestiers
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONPES	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
ONPV	Observatoire national de la politique de la ville
PCS	Professions et catégories sociales
PDS	Plateforme des données de santé ou Health data hub
PIB	Produit intérieur brut

PIC	Plan d'investissement dans les compétences
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
PMSI	Programme de médicalisation des systèmes d'information
PPE	Programmations pluriannuelles de l'énergie
QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
R&D	Recherche et développement
RAEF	Rapport annuel sur l'état de la France
RSA	Revenu de solidarité active
RSE	Responsabilité sociale et environnementale
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RTE	Réseau de transport d'électricité
SDES	Service des données et études statistiques
SER	Syndicat des énergies renouvelables
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation
SFEC	Stratégie française énergie climat
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SNIRAM	Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie
SPE	Service public de l'éducation
SRADDET	Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCV	Statistiques sur les ressources et les conditions de vie
STEP	Stations de transfert d'énergie par pompage
STOC	Suivi temporel des oiseaux communs
TEO	Enquête « Trajectoires et Origines »
TPE	Très petites entreprises
UE	Union européenne
UNAF	Union nationale des associations familiales
ZAN	Zéro artificialisation nette
ZFU	Zones franches urbaines

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

cece.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411230024-001023 - Dépôt légal : octobre 2023 • Crédit photo : Dicom

lecese.fr

9, place d'Iéna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41123-0024

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-167396-0



9 782111 673960